



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2003**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2003
Supplément N° 15

Conseil économique et social
Documents officiels, 2003
Supplément N° 15

**Conseil d'administration du Programme
des Nations Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2003**



Nations Unies • New York, 2003

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire	
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	3
II. Plans d'action du PNUD pour la période 2000-2003	3
III. Programmes de pays et questions connexes	5
IV. Questions financières, budgétaires et administratives	7
V. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	7
VI. Missions sur le terrain	9
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	10
VII. Recommandations des comités des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001	10
VIII. Rapport au Conseil économique et social	14
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	22
IX. Programmes de pays et questions connexes	22
X. Questions diverses	24
Deuxième partie. Session annuelle	
I. Questions d'organisation	26
<i>Débat consacré au PNUD</i>	26
II. Rapport annuel de l'Administrateur	26
III. Fonds d'équipement des Nations Unies	29
IV. Coopération technique entre pays en développement	30
V. Engagements de financement	31
VI. Programmes de pays et questions connexes	32
VII. Rapport sur le développement humain	33
VIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	34
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	34
IX. Amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration	34
X. Activités d'audit et de contrôle internes	35

XI.	Missions sur le terrain	37
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	39
XII.	Rapport de la Directrice exécutive pour 2002	39
XIII.	Délégation de l'autorité officielle dans les questions relatives au personnel du FNUAP	44
XIV.	Engagements financiers en faveur du FNUAP	45
XV.	Programmes de pays et questions connexes	46
XVI.	Programme consultatif technique	47
XVII.	Questions diverses	48
	<i>Réunion conjointe des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial</i>	50
	Troisième partie. Seconde session ordinaire	
I.	Questions d'organisation	60
	<i>Débat consacré au PNUD.</i>	60
II.	Questions financières, budgétaires et administratives	60
III.	Fonds d'affectation spéciale thématiques	62
IV.	Plan de financement pluriannuel	65
V.	Évaluation	67
VI.	Programmes de pays et questions connexes	69
VII.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : questions financières, budgétaires et administratives	70
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	73
VIII.	Questions financières, budgétaires et administratives	73
IX.	Programmes de pays et questions connexes	76
X.	Questions diverses	77
Annexes		
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2003	78
II.	Composition du Conseil d'administration en 2003	120

Première partie
Première session ordinaire

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 20 au 23 janvier 2003**

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour 2003 s'est tenue au Siège des Nations Unies, à New York, du 20 au 23 janvier.
2. Le Conseil d'administration a élu les membres suivants du Bureau pour 2003 :
Président : S. E. M. Roble Olhaye (Djibouti)
Vice-Président : S. E. M. Ahmed Al-Haadad (Yémen)
Vice-Président : M. Denys Toscano (Équateur)
Vice-Président : M. Juraj Koudelka (République tchèque)
Vice-Présidente : Mme Kjersti Rodsmoen (Norvège)
3. Après son élection, le nouveau Président a fait une déclaration liminaire qui a été inscrite sur le site de Web du secrétariat du Conseil d'administration sous <www.unpd.org/execbrd>.
4. Au cours de la session, le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail pour sa première session ordinaire de 2003 (DP/2003/L.1 et Corr.1), telle qu'amendé oralement et son plan de travail annuel pour 2003 (DP/2003/CRP.1). Le Conseil d'administration a également approuvé le rapport sur la deuxième session ordinaire de 2002 (DP/2003/1).
5. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2002 figurent dans le document DP/2003/2, alors que celles qui ont été adoptées à la première session ordinaire de 2003 ont été incluses dans le document DP/2003/10 qui est accessible sur le site Web du Secrétariat du Conseil exécutif sous <www.unpd.org/execbrd>.
6. Le Conseil d'administration a accepté le programme suivant pour ses futures sessions en 2003 :
Session annuelle de 2003 : 6 juin et 9-20 juin 2003 (New York)
Deuxième session ordinaire 2003 : 8-12 septembre 2003.

Méthodes de travail du Conseil d'administration

7. Dans leurs observations sur la suite à donner au rapport sur la rationalisation de la documentation et la simplification des méthodes de travail du Conseil d'administration (DP/2003/CRP.6) les délégations se sont attachées à formaliser les débats lors des sessions du Conseil en créant des groupes subsidiaires chargés de choisir les thèmes à adopter dans les plans de travail du Conseil ainsi qu'en améliorant les rapports entre le Conseil et les pays qui font l'objet des programmes.
8. Un des résultats des discussions informelles sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration a été l'acceptation du fait que l'ordre du jour et le plan de travail des sessions du Conseil soient établis et restent sous la responsabilité du Conseil. Par conséquent, le plan de travail pour la session annuelle de juin 2003 a été examiné de manière approfondie au cours des groupes régionaux et en plénière et a subi quelques amendements. Le plan de travail révisé a été inscrit sur le site Web du Conseil d'administration <www.unpd.org/execbrd>.

9. Une délégation a souligné l'importance de parvenir à un consensus sur les défauts des méthodes utilisées avant d'examiner des propositions en vue de leur modification. La délégation a soutenu que, dans la plupart des cas, ces insuffisances peuvent être résolues dans le cadre du règlement intérieur existant. Il a également mis en garde contre le fait qu'un certain nombre de propositions figurant dans le document DP/2003/CRP.6 pourrait avoir des conséquences importantes dans le fonctionnement des organismes des Nations Unies ainsi que des conséquences financières pour le PNUD et pourrait justifier un conseil juridique et des consultations avec les services de conférence de l'Organisation des Nations Unies.

10. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/1 (voir document DP/2003/10) sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil, et dans laquelle les membres du Conseil ont notamment accepté qu'un point sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil soit inscrit à l'ordre du jour de la session annuelle de juin 2003.

Débat consacré au PNUD

II. Plans d'action du PNUD pour la période 2000-2003

11. Le Conseil d'administration a félicité l'Administrateur et le personnel pour la manière dont ils avaient réalisé les plans de travail pour 2002-2003 et ont pris note du document de séance fournissant des informations complémentaires (DP/2003/CRP.8).

12. Les délégations ont apprécié que le PNUD soit devenue une organisation plus efficace, plus précise, décentralisée et dont le travail s'appuyait sur des connaissances. Au niveau des pays, elles ont noté que le système de coordinateur résident produisait des résultats impressionnants. Elles estimaient cependant que le plan de travail aurait pu indiquer les zones où des progrès avaient été ralentis, la nature des contraintes et ce qui était fait pour corriger la situation. Certaines délégations ont recommandé qu'une évaluation de la période entière des plans de travail soit réalisée afin de déterminer l'incidence des efforts de transformation sur les résultats de l'organisation. D'autres ont proposé qu'une session d'information officieuse soit organisée en 2003 pour permettre une analyse finale des plans de travail, examiner le travail restant et déterminer comment intégrer les plans de travail dans le cadre du plan de financement pluriannuel et du budget d'appui biennal qui pourrait être présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire en septembre 2003.

13. Les délégations ont souligné que l'augmentation des ressources du PNUD, en particulier le renversement de la tendance au déclin des ressources ordinaires, confirmaient à nouveau les progrès réguliers de l'organisation dans la bonne direction. Elles ont cependant souligné que si ces ressources ordinaires qui constituaient la base de l'Organisation n'augmentaient pas considérablement, le PNUD ne serait pas en mesure de s'acquitter de son mandat. Elles ont à nouveau souligné que d'autres ressources (autres que des ressources de base) devraient compléter et non remplacer les ressources ordinaires.

14. Le rôle du PNUD en tant que gestionnaire des campagnes et comptable de la mise en oeuvre des objectifs de développement du Millénaire a été apprécié. Les

délégations ont cependant noté que la réalisation des objectifs de développement du Millénaire était un arrangement avec de multiples partenaires et que le PNUD devrait intégrer ses activités dans le système des Nations Unies et travailler étroitement avec d'autres institutions multilatérales, notamment la Banque mondiale. Elles ont également souligné le rôle vital du PNUD dans la coordination et l'harmonisation des activités entre les organisations des Nations Unies afin d'éviter un double emploi. Les délégations ont souligné le rôle primordial des gouvernements et des autres organisations nationales telles que les organisations de la société civile, pour concevoir et appliquer les objectifs de développement du Millénaire et faire des rapports à ce sujet. Le rôle de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) dans la mise en oeuvre des objectifs de développement du Millénaire a également été encouragé.

15. Les aspects politiques (paix et sécurité) et les aspects concernant le développement ont été soulignés comme étant les deux côtés de la même pièce. Afin de s'acquitter efficacement de son mandat, il a donc été recommandé au PNUD de travailler en étroite coopération avec les départements intéressés du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

16. En ce qui concernait le *Rapport sur le développement humain*, certaines délégations ont recommandé que le PNUD surveille attentivement l'élaboration de ces rapports afin de veiller à ce que des données incomplètes ou peu sûres n'en compromettent pas la qualité. Il a été également proposé que les statistiques provenant des départements statistiques nationaux et des institutions internationales soient utilisées dans l'élaboration de ces rapports. Il a également été recommandé que le numéro du *Rapport sur le développement humain* soit repris à la session annuelle du Conseil d'administration de juin 2003.

17. Dans sa réponse, l'Administrateur a fait remarquer que le PNUD s'efforçait de continuer à mobiliser des ressources essentielles pour répondre au vote de confiance qui avait eu lieu sur la réforme de l'organisation. Il appréciait à sa juste valeur la croissance récente des ressources essentielles mais a noté que la situation demeurait fragile et ne permettrait pas au PNUD de répondre de manière adéquate et suivie aux nombreux défis et priorités des pays avec lesquels il travaillait.

18. L'Administrateur a admis qu'il était nécessaire de démontrer que les résultats avaient été obtenus. Il a recommandé qu'un organisme extérieur évalue le travail du PNUD et fasse rapport sur l'incidence de l'application des plans de travail – non pas seulement sur les changements internes – car ils ont aussi eu des incidences sur les résultats du développement sur le terrain, dans les programmes par pays.

19. L'Administrateur a déclaré que le PNUD prévoyait d'apporter quelques changements modestes au Plan de financement pluriannuel pour tenir compte des priorités nouvelles, notamment de la nécessité d'aligner la pratique sur les objectifs de développement du Millénaire. Il a précisé que le nouveau Bureau pour la prévention des crises et le relèvement avait fait un travail louable en dépit de sa capacité limitée et du fait que ses programmes avaient été intégrés dans les activités du PNUD. Pour répondre de manière adéquate aux défis croissants, la capacité de ce Bureau avait cependant besoin d'être renforcée. Il a signalé que le PNUD présenterait des propositions afin de renforcer le Bureau en 2003.

20. L'Administrateur partageait le sentiment d'urgence concernant la suite à donner à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui

s'est tenue à Monterrey et au Sommet mondial sur le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg et a souligné la nécessité de faire des progrès, en particulier dans le domaine des partenariats public-privé. Il a également appelé l'attention sur l'importance d'obtenir des propositions réalisables des pays dans les domaines prioritaires de l'eau, de l'énergie, des soins de santé, de l'agriculture et de la biodiversité avec l'appui des organisations de la société civile. Il a souligné que le PNUD jouerait un rôle de coordination et un rôle catalytique soulignant la nécessité de trouver des moyens innovatifs permettant de passer de la rhétorique au développement réel. Il a souligné à cette fin le rôle vital de la coopération Sud-Sud et d'autres domaines prioritaires du PNUD.

21. L'Administrateur a mentionné les liens vitaux entre la technologie de l'information et les affaires. Il a souligné que l'acquisition du logiciel sur la Planification des ressources de l'entreprise par le PNUD simplifierait le travail. Ce sujet sera repris en 2003.

22. L'Administrateur a fait observer que les objectifs de développement du Millénaire constituaient un cadre central pour organiser les priorités fixées par les participants. Il a fait remarquer que la gestion et la propriété des objectifs de développement du Millénaire incombait aux autorités nationales, l'Organisation des Nations Unies jouant un rôle de promotion et d'appui. Dans le cadre du huitième objectif – élaborer un partenariat global pour le développement – il a noté que, lors de la Conférence de Monterrey, un accord avait été conclu entre les pays en développement et leurs partenaires donateurs. Les premiers ont accepté d'entreprendre les réformes nécessaires et les derniers de fournir un financement à ceux dont les réformes avaient été accomplies.

23. L'Administrateur a appuyé l'idée de tenir des discussions régulières sur les questions relatives au VIH/Sida et au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (UNAIDS). Il a proposé que les débats se placent dans un cadre plus large où les priorités et les rôles seraient spécifiés dans la lutte contre l'épidémie. Il a également demandé une amélioration de la coordination afin de mobiliser des ressources adéquates.

24. L'Administrateur a conclu en soulignant que l'harmonisation et la simplification formaient une partie critique du travail du PNUD. Il est indispensable, a-t-il souligné, d'avoir un règlement intérieur plus simple qui recoupe tous les fonds et programmes et les relie dans un processus plus simple pour les banques de développement multilatérales et les donateurs bilatéraux. Pour terminer, un règlement intérieur simplifié réduirait le coût des transactions pour les pays participants.

25. La déclaration de l'Administrateur du PNUD au Conseil d'administration a été affichée sur le site Web du PNUD à <www.undp.org/execbrd>.

III. Programmes de pays et questions connexes

26. Le Conseil d'administration a adopté au moyen d'une procédure d'acceptation tacite, les programmes des pays suivants : Bahreïn, Bolivie, Botswana, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Libéria, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Nigeria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo,

République dominicaine; Samoa, Seychelles, Timor-Leste et Venezuela; le programme multinational pour les îles Cook, Niue et Tokelau et le programme multinational pour les îles de l'océan Pacifique. Le Conseil a également approuvé l'extension du cadre de coopération des pays à la République centrafricaine et à la Thaïlande (DP/2003/8).

27. Suivant l'adoption des programmes des pays par une procédure d'acceptation tacite, une délégation, parlant au nom des États Membres de l'Europe occidentale et d'un groupe d'autres États, a déclaré que ces pays s'étaient joints au consensus sur le programme de la Côte d'Ivoire pour faire en sorte que le financement n'en soit pas retardé. Cette délégation a cependant regretté que l'évolution récente en Côte d'Ivoire n'ait pas influé sur le programme du pays adopté quelque temps auparavant. Elle a recommandé que le Conseil d'administration recherche les moyens de mettre à jour un programme de pays après que celui-ci ait été finalisé afin de tenir compte d'une évolution exceptionnelle.

28. Le Conseil d'administration a également fait des observations sur la note de l'Administrateur concernant le schéma de programme pour Djibouti (DP/2003/4). Il a été proposé que le Gouvernement travaille en étroite coordination avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin finaliser et d'appliquer le programme du pays.

29. Le Conseil d'administration a pris note du projet de programme pour Djibouti (DP/CPO/DJI/1), et des observations faites à ce sujet ainsi que du correctif à apporter au deuxième cadre de coopération avec Panama (DP/CCF/PAN/2/Corr.1).

Assistance au Myanmar

30. L'Administrateur assistant et directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté la note de l'Administrateur sur l'assistance du PNUD au Myanmar (DP/2003/3). Il a réaffirmé que le travail de la mission d'évaluation a été entrepris avec un mandat du Conseil d'administration.

31. Les délégations ont fait des observations sur la note et ont félicité le coordinateur résident et ses collègues pour leurs efforts concernant la mise en oeuvre de l'Initiative pour le développement humain au niveau local, souvent dans des conditions difficiles. Elles ont reconnu que les besoins de la population étaient grands et ont souligné l'urgence de développer l'assistance du PNUD au niveau local. Elles ont exprimé de la préoccupation au sujet de la situation socioéconomique et environnementale qui se détériorait au Myanmar, notamment l'épidémie de VIH/Sida qui pourrait avoir des incidences négatives sur la durabilité des résultats de l'Initiative pour le développement humain. Certaines délégations ont demandé un accroissement de la coordination pour améliorer l'efficacité du programme.

32. En ce qui concernait le mandat du PNUD, trois possibilités sont apparues : a) certaines délégations ont déclaré qu'elles ne pouvaient pas accepter la souplesse du mandat actuel du Conseil d'administration car la situation politique ne s'était pas améliorée suffisamment; b) d'autres délégations étaient prêtes à donner plus de souplesse au PNUD dans l'examen des questions politiques avec les autorités locales dans les domaines connexes à l'initiative pour le développement humain; c) d'autres ont exprimé l'avis que le PNUD devrait bénéficier de plus de souplesse

dans son travail avec les autorités nationales et puissent revenir à la programmation normale par pays le plus rapidement possible.

33. Les recommandations de la mission d'évaluation ont été examinées par le Conseil d'administration dans le cadre du mandat actuel régissant l'assistance du PNUD au Myanmar. Les recommandations d) sur le projet de microfinance et g) sur l'engagement de personnel des départements agricoles et forestiers en tant que partenaires techniques dans des secteurs pertinents de l'Initiative pour le développement humain ont fait l'objet de commentaires divergents. Des consultations informelles ont été entreprises pour résoudre ces différends.

34. En réponse, l'Administrateur assistant et Directeur a remercié les délégations de leurs observations notant que, de l'avis général, l'Initiative pour le développement a eu des incidences positives sur les communautés cibles.

35. Il a ajouté que le rapport d'évaluation humanitaire pourrait être distribué à la communauté internationale au premier trimestre de 2003. Il a également mis à jour le Conseil d'administration sur les évaluations de la pauvreté et les études sur les ménages qui avaient été prévues pour commencer au cours de la phase IV de l'Initiative pour le développement humain et pour lesquelles des travaux préparatoires considérables ont été réalisés en 2002.

36. Le Directeur a fait observer que comme il n'y avait pas d'observations sur les recommandations a), b), c) et f) on pouvait admettre que le Conseil d'administration les avait adoptées.

37. Après des consultations supplémentaires sur les recommandations d) et g), le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/2 (voir le document DP/2003/10) sur l'assistance au Myanmar, dans laquelle il encourageait notamment le PNUD à renforcer l'incidence de la phase IV de l'Initiative pour le développement humain, dans le cadre de son mandat, en tenant compte du rapport présenté par la mission d'évaluation indépendante.

IV. Questions financières, budgétaires et administratives

V. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

38. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a présenté le rapport sur la réserve spéciale pour faire face aux coûts afférents à la cessation de services de personnel recruté par le PNUD pour travailler à l'UNOPS (DP/2003/CRP.2). Le Conseil d'administration a pris note du rapport sans observations.

39. Le Secrétaire général adjoint, Département des affaires économiques et sociales, représentant le Président du Comité de coordination de la gestion a fait quelques remarques liminaires. Le Directeur exécutif adjoint du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui au projet (UNOPS) a présenté le rapport du Directeur exécutif de l'UNOPS sur l'exécution du budget révisé du Bureau pour 2002 (DP/2003/CRP.3) ainsi que l'examen indépendant du modèle d'activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui au projet (DP/2003/CRP.4).

Également présenté et distribué comme document d'information, figurait une mise à jour de l'application du budget révisé pour 2002 de l'UNOPS.

40. Les délégations ont examiné les rapports sur les activités de l'UNOPS. Elles ont été satisfaites de voir que des progrès avaient été réalisés dans l'exécution du budget pour 2002, en particulier dans l'exécution des projets et dans les dépenses administratives, en dépit d'un environnement difficile. À cet égard, des remerciements ont été adressés pour les efforts extraordinaires déployés par le personnel de l'UNOPS. Elles ont noté avec un optimisme prudent la tendance positive marquée dans les variables d'affaires de l'UNOPS et les projections selon lesquelles la réserve opérationnelle resterait au-dessus du seuil de 2 millions de dollars. Elles ont cependant souligné leur préoccupation antérieure concernant le bas niveau de la réserve opérationnelle. Elles ont prié instamment le Comité de coordination de la gestion et la direction de l'UNOPS de continuer à suivre étroitement la situation. Elles ont recommandé fermement que l'examen indépendant soit réalisé sans délai nouveau afin que ses recommandations puissent être disponibles avant que le nouveau Directeur exécutif ne soit nommé. Plusieurs délégations ont annoncé des contributions pour couvrir les dépenses de la mission d'examen indépendante et ont demandé que le choix de l'équipe d'examen soit réalisé le plus tôt possible par un processus ouvert, transparent et concurrentiel.

41. Les délégations ont réaffirmé l'importance et la nécessité de l'UNOPS en tant que fournisseur de services aux organisations des Nations Unies. Elles ont réitéré son caractère indépendant et autofinancé.

42. Dans la réponse, le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a fait observer que 2002 avait été une année difficile parce que l'Organisation avait dû réaliser des changements importants en matière d'organisation tout en maintenant le niveau des projets réalisés. Néanmoins, à la fin de l'année, des résultats concernant les recettes et les dépenses pouvaient être considérés avec un optimisme prudent en vue de nouvelles améliorations à la clôture des comptes pour 2002. Il a noté que la direction de l'UNOPS était d'accord avec les préoccupations exprimées par certaines délégations au sujet du bas niveau de la réserve opérationnelle. Il a assuré le Directeur exécutif que l'UNOPS ferait tout son possible pour garder le niveau au-dessus du seuil de 2 millions de dollars qui correspondait au plan d'urgence.

43. En ce qui concernait la question de l'entière récupération des coûts, le Directeur exécutif adjoint a déclaré qu'une équipe de l'UNOPS avait examiné les questions relatives à la structure des rémunérations de l'UNOPS et fait des propositions à ce sujet, alors qu'elles étaient examinées par la direction. L'UNOPS présenterait les conclusions et recommandations du rapport au Comité de coordination de la gestion et partagerait le résultat avec le Conseil d'administration en 2003. Il a souligné qu'une récupération totale des coûts constituait une nécessité fondamentale du modèle d'activités de l'UNOPS.

44. À propos de l'examen indépendant, il a observé que le Conseil d'administration avait approuvé le mandat complet à sa deuxième session ordinaire en septembre 2002. Il a ajouté qu'une fois que des ressources adéquates auraient été mobilisées pour couvrir le coût de l'examen, l'équipe pourrait démarrer l'exercice immédiatement et présenter le rapport avant que le nouveau Directeur exécutif ne prenne ses fonctions. Il a remercié les délégations qui ont fait des contributions à cette fin. Il a assuré le Conseil que l'UNOPS aiderait pour sa part à ce que le choix de l'équipe chargée de l'examen soit transparent et compétitif.

45. Il a déclaré que le rapport sur le plan de secours concernant la réserve opérationnelle (DP/2002/35/Add.2) avait été examiné et approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 2002/21. L'UNOPS appliquait déjà certains éléments du plan visant à contrôler les dépenses et à créer des ressources complémentaires. Il a déclaré ne pas être conscient d'un problème de liquidité et a assuré le Conseil que la situation continuerait à être examinée étroitement par la direction de l'UNOPS et le Comité de coordination de la gestion.

46. Il a conclu en déclarant que les mises à jour financières avaient été obtenues à partir de chiffres réels enregistrés qui avaient été légèrement ajustés vers le bas à des fins de prudence.

47. Le Président par intérim du Conseil, les délégations, le représentant du Comité de coordination de la gestion et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS ont rendu hommage à M. Reinhart Helmke, le Directeur exécutif de l'UNOPS qui se retirait après 30 ans de service à l'UNOPS et à d'autres organisations du système des Nations Unies, aussi bien sur le terrain qu'au Siège. Ils ont loué ses qualités de chef dans la création et la croissance de l'UNOPS, qui l'a amené à jouer un rôle éminent dans le système des Nations Unies. Le Président par intérim du Conseil a souligné le service de M. Helmke en tant que directeur de la Division du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants lorsqu'il était chargé d'ouvrir un certain nombre de bureaux de pays, ainsi que sa contribution en tant que représentant résident à Haïti à un moment critique. Ils lui ont souhaité une retraite heureuse.

48. Le Conseil d'administration a été informé que le Secrétaire général avait désigné M. Gerald Walzer en tant que Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS.

49. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/3 concernant la situation financière de l'UNOPS et notamment l'évolution du niveau de la réserve opérationnelle, ainsi que la décision 2003/4 sur l'étude indépendante de l'UNOPS (voir document DP/2003/10).

VI. Missions sur le terrain

50. En ce qui concerne les missions sur le terrain, les délégations ont félicité le secrétariat du Conseil d'administration pour le document de séance sur ces missions en 2003 (DP/2003/CRP.5). Elles ont accepté le choix du Mozambique pour la mission commune sur le terrain et de l'Équateur pour la mission sur le terrain du PNUD/FNUAP de 2003. Elles ont recommandé, tenant compte de l'importance du rapport commun sur les missions sur le terrain, que des directives sur son élaboration soient rédigées et publiées avant le départ de la mission. Une délégation a proposé que le rôle du PNUD et du FNUAP dans l'appui à la coopération Sud-Sud soit examiné au cours de la mission sur le terrain.

51. Des observations ont également été faites sur le nombre de membres participant à la mission et le nombre de missions communes sur le terrain afin de permettre une plus large participation des membres du Conseil d'administration et une meilleure efficacité de ces missions. Le Conseil a approuvé le mandat des visites communes sur le terrain dans sa décision 2003/6 et a accepté la durée proposée de 10 jours de travail et la composition (jusqu'à 20 membres pour les missions sur le terrain).

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

VII. Recommandations des comités des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001

PNUD

52. L'Administrateur assistant et Directeur a présenté le rapport (DP/2003/6) ainsi que sa mise à jour (DP/2003/CRP.7) sur l'application du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001. Les délégations ont félicité le PNUD d'avoir pris l'initiative de créer une stratégie de lutte contre la fraude qui devrait être imitée par d'autres organisations des Nations Unies. Les résultats de l'organisation et l'amélioration de l'efficacité en matière de gestion des contrats ont également été soulignés. Les délégations se sont félicitées de l'avis sans restrictions du Comité des commissaires aux comptes et ont remercié le PNUD pour son rapport et sa mise à jour.

53. Les délégations ont appuyé le projet de formation des commissaires aux comptes pour l'exécution des projets nationaux, ainsi que l'utilisation de fonds des programmes par pays à cette fin. Elles ont souligné la nécessité de transparence dans la gestion financière pour préserver et attirer des fonds supplémentaires, ainsi que des partenaires viables.

54. Certaines délégations ont regretté que quelques recommandations du Comité des commissaires aux comptes n'aient pas encore été appliquées dans les bureaux des pays. Certains bureaux continuent à se caractériser par une couverture insuffisante des coûts et une impossibilité à respecter les délais tels que les présentations pour le rapprochement de 2001 concernant les inventaires. Elles avaient également demandé un meilleur contrôle des fonds d'affectation spéciale inactifs ou déficitaires. Elles demandèrent à rester informées de l'application du système de planification des ressources des entreprises et de la manière dont ce système résoudrait certains des problèmes liés au système intégré de gestion (SIG). Elles ont également demandé que le PNUD intensifie sa vérification de l'exécution au plan national et complète son rapprochement des équilibres des organisations des Nations Unies et des gouvernements. Elles ont également demandé que le PNUD prenne les mesures nécessaires pour avoir un contrôle correct des inventaires. Certaines d'entre elles ont demandé que le PNUD règle les balances des paiements déficitaires au moyen d'autres fonds et de programmes liés à la réserve pour les ajustements sur le terrain.

55. Plusieurs délégations ont recommandé fermement que la présentation des comptes soit harmonisée et simplifiée.

56. Dans sa réponse, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a fait observer que le PNUD a récemment terminé des directives pour la couverture des coûts à l'intention des bureaux des pays. Il a ajouté que le Groupe des Nations Unies pour le développement avait, dans le cadre de la simplification et de l'harmonisation, créé un groupe de travail pour faire un rapport sur les questions financières et non financières relatives aux donateurs.

57. En ce qui concerne l'application du système de planification des ressources et du système PeopleSoft, le Directeur a déclaré que le PNUD informerait le Conseil d'administration au cours de sa session annuelle ou de sa deuxième session

ordinaire de 2003. Il a également déclaré que des dispositions avaient été prises pour informer le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires de l'application du système de planification des ressources. Il a informé le Conseil que ce système avait été conçu pour aider les vérificateurs aux comptes en leur fournissant des fiches électroniques de contrôle afin d'améliorer la qualité des données, d'assurer une livraison à temps et d'apporter des améliorations dans des domaines fonctionnels tels que les achats. Il a déclaré que le système de planification des ressources remplacerait le système intégré de gestion (SIG).

58. À propos de la coopération avec d'autres partenaires qui avaient choisi le système de planification des ressources, en particulier PeopleSoft, le Directeur a fait remarquer que le PNUD travaillait avec des organisations des Nations Unies telles que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds international pour le développement agricole, le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, l'Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle, le FNUAP et l'UNOPS, ainsi que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

59. La parution de la première version du système de planification des ressources, comprenant 17 modules, dont la finance, les achats, les ressources humaines et la gestion fondée sur les résultats était prévue pour janvier 2004. L'application de ce système permettra d'améliorer l'efficacité des opérations sur le terrain. Un personnel parfaitement qualifié pour le programme serait recruté. Ces modifications entraîneraient une réduction du personnel dans les bureaux sur le terrain. Les fonds d'affectation spéciale inactifs et d'autres données seraient supprimés. Il a ajouté que les arriérés du FNUAP et du Programme alimentaire mondial relatif à la réserve pour les ajustements sur le terrain seraient très bientôt clos.

60. Dans sa conclusion, le Directeur a fait observé que des améliorations importantes s'étaient produites dans les bureaux sur le terrain grâce à l'introduction de nouveaux règlements financiers, de nouveaux manuels et à la formation du personnel. L'introduction du système de planification des ressources aiderait les bureaux sur le terrain à améliorer leur travail.

61. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/5 (voir document DP/2003/10) sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes 2000-2001.

UNOPS

62. Le Directeur exécutif assistant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui au projet (UNOPS) a présenté la suite donnée au rapport sur l'application des recommandations du commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/2003/7). Les délégations ont posé quatre questions précises : a) la nécessité de simplifier les relations financières entre le PNUD et le service fournisseur; b) l'importance d'utiliser des vérifications des procédures de gestion; c) l'utilisation des administrateurs adjoints (JPOs); enfin d) l'importance des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur la situation financière de l'UNOPS.

63. Dans sa réponse, le Directeur exécutif assistant a fait remarqué que la relation entre l'UNOPS et le PNUD était en fait complexe. Le PNUD est à la fois un client important de l'UNOPS et son principal fournisseur de services, tant au Siège que

dans les bureaux sur le terrain. Il a signalé le progrès important qui avait été fait concernant le remboursement des services rendus, qui est réalisé autant que possible d'une manière claire et transparente. Les nouvelles directives du PNUD sur le remboursement aux bureaux sur le terrain, qui sont fondées sur les transactions, étaient particulièrement utiles. En ce qui concerne les vérifications, il a noté que, dans le contexte de fournir un contrôle et des services d'administration des prêts à des projets financés par le Fonds international pour le développement agricole, l'UNOPS a régulièrement aidé le personnel national à utiliser les recommandations des vérificateurs comme outil de gestion car ces projets étaient réalisés par des entités nationales.

64. Il a précisé que l'UNOPS n'approuvait pas les recommandations du Comité des commissaires aux comptes qui avait lié l'utilisation croissante des administrateurs adjoints aux difficultés financières de l'UNOPS, ce qui donnait l'impression que les administrateurs adjoints fournissaient un travail gratuit. Il a souligné cependant que l'UNOPS était heureux d'augmenter son utilisation des administrateurs adjoints et a souligné la responsabilité du Bureau en ce qui concerne la formation et la préparation à des carrières à long terme avec l'UNOPS et d'autres organisations des Nations Unies.

65. Il a conclu en reconnaissant l'appréciation de l'UNOPS des examens et des recommandations du Comité des commissaires aux comptes qui s'était montrées particulièrement utiles pour l'établissement et le contrôle des objectifs dans le contexte de la planification des affaires de l'UNOPS et de la budgétisation.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/5 (voir document DP/2003/10) sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001.

FNUAP

67. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a présenté le rapport du FNUAP intitulé « Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 : état de l'application des recommandations » (DP/FPA/2003/1). Elle a souligné que dans cette étude de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, le Comité des commissaires aux comptes avait présenté un avis catégorique. Elle a souligné que le FNUAP s'était engagé sans réserve à appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notamment celles concernant la vérification des programmes exécutés par les pays. Elle a ajouté que le FNUAP avait réalisé des améliorations structurelles en ce qui concerne la comptabilité générale et les contrôles internes. Afin de renforcer la responsabilité et l'application des règles, la mise en oeuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes a été incluse dans l'évaluation des résultats du personnel de haut niveau. Le Fonds s'est uni au PNUD pour élaborer le système de planification des ressources des entreprises. Ce système, couplé avec un système de communication électronique modernisé et de meilleures relations faciliterait un échange d'information/de données mises à jour entre le Siège et les bureaux par pays et améliorerait grandement la gestion des dépenses au niveau national.

68. Plusieurs délégations ont félicité le FNUAP pour les mesures prises et les progrès accomplis dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et a encouragé le Fonds à continuer à appliquer intégralement et au bon moment ces recommandations. Tout en soulignant la

nécessité d'une discipline fiscale, une délégation a souligné la responsabilité des donateurs en ce qui concernait la fourniture de ressources adéquates et stables au FNUAP. Plusieurs délégations se sont félicitées de la prochaine finalisation des accords de service pour les services fournis par le PNUD au FNUAP. Un certain nombre de délégations ont félicité le FNUAP, le PNUD et l'UNOPS pour leurs efforts visant à élaborer un plan commun de lutte contre la fraude. Certaines délégations ont instamment prié le FNUAP de donner une conclusion rapide à la question en instance avec le PNUD concernant l'avance versée au titre des locaux hors siège. Les délégations ont souligné que le respect des procédures financières et en matière de gestion par les bureaux hors siège était indispensable pour une gestion fondée sur les résultats et l'établissement de rapports. Notant avec préoccupation que les programmes exécutés au plan national présentaient des problèmes en ce qui concerne la responsabilité et la transparence, certaines délégations ont demandé instamment des activités de formation, notamment l'utilisation de ressources provenant des programmes par pays pour former des commissaires aux comptes nationaux.

69. Une délégation a exprimé sa préoccupation en ce qui concernait les rapports sur les comptes modifiés présentés par le Comité des commissaires aux comptes pour le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS et a prié instamment les trois organisations d'intensifier leurs mesures de suivi en ce qui concerne la responsabilité de leurs partenaires exécutant les projets et la couverture de la vérification des comptes des dépenses au niveau national. Un certain nombre de délégations ont encouragé le FNUAP, le PNUD et l'UNOPS à rechercher et à partager les meilleures pratiques et à continuer à travailler à l'harmonisation des procédures et des réglementations. Une délégation s'est félicitée de la mise à jour récente par le PNUD de mesures prises pour la suite à donner et a encouragé le FNUAP à procéder à une mise à jour analogue. Une délégation a souligné que le système des Nations Unies ne devrait pas prendre de retard pour profiter des avantages des technologies de l'information et des communications. Tout en soulignant l'importance de la « touche humaine » cette délégation a demandé instamment la diffusion très large des connaissances sur ces technologies de façon à ce que tous les pays puissent bénéficier de la globalisation.

70. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a remercié les délégations de leurs observations constructives et de leurs orientations et a noté que le FNUAP appréciait les conseils et les observations du Comité des commissaires aux comptes. Elle a remercié la délégation qui a incité tous les donateurs à faire en sorte que le FNUAP dispose de revenus stables et adéquats. Elle a confirmé que certains accords de service avaient déjà été signés et que les autres le seraient prochainement. Elle a convenu qu'il était important de conclure rapidement la question concernant les avances versées au titre des locaux hors siège. Elle a fait remarquer que la question n'était pas du seul ressort du FNUAP car elle concernait également le PNUD et l'UNICEF. En ce qui concernait les programmes exécutés au niveau national et leur gestion financière, elle a convenu que la formation dans ce domaine était indispensable. Elle a fait remarquer que le FNUAP s'occupait d'une telle formation et du renforcement du bureau des pays notamment par l'utilisation de gestionnaires des opérations. Elle a ajouté que le système de planification des ressources servait à harmoniser les procédures et les réglementations avec d'autres partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et elle a déclaré qu'il serait utile que les membres du GNUD utilisent les meilleures méthodes.

71. La Directrice de la Division des services de contrôle interne a remercié les délégations pour leurs remarques et leurs conseils encourageants. Elle a assuré le Conseil d'administration que le FNUAP s'efforcerait de donner suite rapidement aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Elle a noté que le Fonds était parfois gêné pour donner une suite complète et rapide à cause des ressources humaines limitées de l'organisation et aussi parce que certaines des recommandations avaient des incidences au niveau du système. Elle a mis à jour le Conseil sur la couverture des vérifications des projets pour 2000-2001, notant que les données finales indiquaient une couverture réelle de 86 %, ce qui représentait une augmentation importante par rapport à l'exercice biennal précédent. Elle a souligné que le FNUAP continuait à travailler avec les bureaux des pays pour améliorer leurs pratiques de gestion et pour être sûr qu'il recevait les conseils appropriés.

72. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/5 (voir document DP/2003/10) sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

VIII. Rapport au Conseil économique et social

PNUD

73. Le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques du Programme des Nations Unies pour le développement a présenté le rapport de l'Administrateur du PNUD au Conseil économique et social (DP/2003/5). Les délégations ont félicité le Programme de la haute qualité du rapport tout en soulignant la nécessité d'adopter une approche plus analytique.

74. Les délégations ont demandé que les travaux des organismes des Nations Unies, notamment du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, soient plus harmonisés, unifiés et coordonnés afin d'améliorer l'efficacité et la productivité et de réduire les coûts de transaction imposés aux pays. Elles ont souligné l'importance des réunions conjointes des Conseil d'administration, du suivi et de l'évaluation concertés et des missions communes et mis l'accent sur la nécessité d'obtenir des résultats sur le terrain, s'agissant notamment du rôle du PNUD dans le processus impliquant les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

75. L'évolution des relations avec les organismes issus des accords de Bretton Woods, en particulier la Banque mondiale, a été saluée. Les délégations ont prôné le renforcement des liens avec ces organismes et appelé le PNUD à oeuvrer en étroite collaboration avec les banques régionales de développement.

76. Tout en se félicitant des améliorations apportées sur le plan de l'équilibre entre les sexes, notamment au niveau des coordonnateurs résidents, les délégations ont souligné qu'il importait de poursuivre sur cette voie. L'importance d'un suivi et d'une évaluation rigoureux des activités du PNUD a également été mise en relief. Les délégations ont demandé aux organismes des Nations Unies de mettre en commun et de comparer les méthodes qu'ils utilisaient pour le suivi et l'évaluation. Des questions ont également été soulevées concernant les liens existant entre le PNUD et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'impact de la reconstitution des fonds de

l'Association internationale de développement (AID) sur la situation financière du PNUD.

77. Le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a répondu aux observations et aux questions soulevées. Il a noté le souhait exprimé par le Conseil d'administration de disposer de rapports plus analytiques et de voir des résultats sur le terrain et la nécessité de faire porter les efforts sur les domaines où l'on rencontrait des difficultés, et notamment d'élaborer des stratégies permettant de remédier aux problèmes. Il a affirmé qu'aucun effort ne serait épargné pour apporter les améliorations nécessaires.

78. Beaucoup a été fait pour promouvoir les partenariats avec les banques régionales de développement, notamment la Banque interaméricaine de développement et la Banque africaine de développement. Des discussions entre le PNUD et la Banque asiatique de développement ont également eu lieu pour renforcer le partenariat entre les deux entités. Le Directeur a également fait observer que, comme on l'avait indiqué lors des réunions précédentes, il était encore trop tôt pour évaluer l'impact sur le PNUD de la reconstitution des fonds de l'AID.

79. S'agissant du rôle et de l'impact du PNUD dans le processus impliquant les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le Directeur a noté que le Bureau de l'évaluation était en train d'évaluer la contribution du PNUD et que le Conseil d'administration serait tenu informé des conclusions tirées dès réception du rapport d'évaluation. Il a rappelé que le PNUD s'était engagé à améliorer l'équilibre entre les sexes et à tenir compte de la question des sexospécificités et noté qu'il s'était employé à recruter des candidates externes afin de remédier aux déficits structurels au sein de l'Organisation.

80. Le Directeur a indiqué que le PNUD collaborait aux travaux du Comité d'aide au développement de l'OCDE en tant qu'observateur dans le cadre établi par le Conseil d'administration comme il avait participé aux travaux d'autres groupes. Il a également expliqué que les références faites dans le rapport aux liens existant entre le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires mentionnaient les efforts déployés pour renforcer l'esprit de partenariat entre les deux organismes. Il a souligné que le PNUD continuerait de développer ce partenariat.

81. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport du PNUD au Conseil économique et social (DP/2003/5) et est convenu de le lui transmettre avec les observations qui auraient été faites à son sujet.

FNUAP

82. Le Directeur exécutif adjoint (Programmes) a présenté le rapport du FNUAP au Conseil économique et social (DP/FPA/2003/2). Il a noté que le rapport portait sur un certain nombre de questions clefs identifiées lors de consultations entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement. Il a mis l'accent sur quatre sections du rapport revêtant une importance toute particulière pour le FNUAP : le financement des activités opérationnelles de développement; le renforcement des capacités; l'aide humanitaire; et le suivi des conférences internationales et des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il a souligné que la réalisation de ces objectifs dépendait également de la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, s'agissant notamment de l'égalité entre les sexes et de l'accès

universel aux services de santé en matière de procréation d'ici à 2015. Il a souligné que les objectifs du Millénaire pour le développement ne pourraient être atteints si les questions de population n'étaient pas abordées.

83. Au cours des débats, plusieurs délégations ont noté les progrès réalisés par le FNUAP sur la base de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/1998/48) et des objectifs du Millénaire pour le développement et ont appuyé l'intégration des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier ceux ayant trait à la santé et aux droits en matière de procréation, dans ces objectifs. Une délégation a voulu savoir comment le FNUAP contribuait à faire en sorte que la santé et les droits en matière de procréation soient pris en compte dans les approches sectorielles et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Elle a également demandé si ces questions étaient dûment abordées dans les rapports nationaux concernant les objectifs du Millénaire pour le développement. Un certain nombre de délégations se sont félicitées des activités menées par le Fonds dans le domaine du renforcement des capacités et ont souligné qu'il était essentiel d'améliorer les capacités des pays bénéficiaires dans les domaines de la population et du développement. S'agissant des effectifs dans le cadre de la nouvelle typologie organisationnelle des bureaux de pays, une délégation a indiqué qu'au lieu d'adopter des critères uniformes, il conviendrait de tenir compte des besoins spécifiques des différents pays. Plusieurs délégations se sont félicitées des efforts déployés par le Fonds pour renforcer les partenariats avec les fondations et le secteur privé. Une délégation a salué la collaboration avec la Banque mondiale et demandé quel était l'impact sur le FNUAP de la reconstitution des fonds de l'AID. Se référant au caractère fluctuant des ressources du Fonds, une délégation a encouragé le FNUAP à accroître le nombre de ses donateurs afin de ne pas dépendre de façon excessive d'un nombre limité de donateurs.

84. Un certain nombre de délégations ont souligné combien il importait pour les organismes des Nations Unies de coordonner leurs travaux et de collaborer. Afin d'illustrer ce point, une délégation a noté que l'évaluation du Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (ONUSIDA) avait révélé que la coordination des activités en la matière au niveau des pays ne permettait pas de lutter comme il le fallait contre l'épidémie. Elle a indiqué que l'envoi de davantage de ressources financières ou de personnel sur le terrain ne se traduirait pas forcément par un renforcement de l'efficacité; il convenait plutôt de disposer d'un éventail adéquat de compétences. Une délégation a souligné qu'elle souhaitait savoir comment les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement promouvaient, notamment, la programmation et l'évaluation conjointes. Elle a souligné qu'il importait de réduire le fardeau que constituaient pour les pays bénéficiant des programmes l'établissement d'un trop grand nombre d'analyses et de rapports et la tenue de trop de réunions d'évaluation. Une autre délégation a demandé un complément d'information sur le renforcement des capacités institutionnelles de suivi et d'évaluation. Une autre encore, tout en demandant une meilleure harmonisation des évaluations réalisées par les fonds et programmes des Nations Unies, a fait remarquer que les ressources consacrées à l'évaluation au sein du système des Nations Unies devraient de plus en plus être mises en commun. Une délégation a demandé comment le FNUAP et le PNUD avaient l'intention

d'accélérer et de stimuler les efforts de coordination entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement.

85. Plusieurs délégations ont souligné que le rapport aurait dû être analytique, réaliste et axé sur les problèmes. Elles ont noté que, bien qu'un nombre fort impressionnant d'activités ait été mentionné, le rapport n'indiquait pas clairement quels avaient été les résultats concrets obtenus à l'échelon des pays. Les délégations ont souligné que le rapport devrait porter aussi bien sur les résultats et les effets que sur les défis à relever. Une délégation a ajouté que les rapports au Conseil économique et social auraient tout à gagner d'une analyse plus approfondie de la manière dont les réformes de l'Organisation des Nations Unies amélioreraient la programmation. Une délégation a demandé pourquoi le rapport ne faisait pas allusion au Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

86. Une délégation s'est félicitée de l'engagement pris par le Fonds d'adopter une gestion axée sur les résultats et a demandé comment les nouveaux outils et systèmes étaient utilisés et quelles différences ils faisaient, s'agissant du suivi régulier des résultats obtenus. Pour ce qui est de la prise en compte des sexospécificités, une délégation s'est félicitée de constater que les femmes occupaient 47 % des postes d'administrateur au FNUAP. Certaines délégations ont souhaité voir davantage de rapports faisant état de résultats et d'effets concrets ou d'indicateurs de progrès en matière de sexospécificités. Les délégations ont voulu savoir comment les hommes étaient intégrés dans les activités programmatiques du Fonds. Pour ce qui est du système des coordonnateurs résidents, une délégation s'est félicitée des efforts déployés par le Groupe des Nations Unies pour le développement pour aborder la question du déséquilibre entre les sexes et a voulu connaître les causes du déséquilibre qui persistait. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait qu'il n'existait actuellement pas de coordonnateur résident venant du FNUAP. Une délégation a voulu en savoir plus sur l'aptitude à la coordination des coordonnateurs résidents et son importance pour les travaux du FNUAP.

87. Un certain nombre de délégations ont demandé un complément d'information sur les préparatifs du dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement. Une délégation a suggéré qu'il soit procédé, lors des consultations précédant cet anniversaire, à un bilan des progrès réalisés à ce jour dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence. Tout en indiquant que l'anniversaire devait garder un caractère purement cérémonial et technique, une délégation a souligné qu'il convenait de continuer à mettre l'accent sur le renforcement des engagements qui avaient été pris de mettre en oeuvre le Programme d'action et les mesures clefs nécessaires à la poursuite de son application.

88. Le Directeur exécutif adjoint (Programmes) a remercié les délégations de leurs observations constructives et est convenu que la coordination était très importante pour le système des Nations Unies. Il a souligné que de nombreux progrès avaient été faits s'agissant de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, notamment sur le plan de la coordination, et que même si l'évolution avait été encourageante pour ce qui était du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de la simplification et de l'harmonisation, de l'atelier portant sur les objectifs du Millénaire pour le développement et des travaux des équipes de pays des Nations Unies, il convenait encore de relever de nombreux défis : planification et mise en oeuvre axées sur les résultats, participation à l'élaboration des documents de

stratégie pour la réduction de la pauvreté et concertation. Il a ajouté que les problèmes de qualité étaient actuellement examinés pour ce qui est des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il a indiqué qu'en tant que membre actif du Groupe des Nations Unies pour le développement, le FNUAP avait participé aux travaux d'un certain nombre de groupes de travail et d'étude qui se penchaient notamment sur des questions telles que la simplification et l'harmonisation. Il espérait qu'à l'avenir, la contribution du Fonds à l'élaboration des approches sectorielles et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté se ferait plus visible. Il a noté qu'avec l'achèvement du processus de transition, le Fonds s'emploierait à aligner le processus opérationnel et la mise au point des systèmes sur l'approche adoptée par le Groupe des Nations Unies pour le développement en matière de rationalisation des opérations, d'élaboration des indicateurs et des statistiques et de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a fait observer que le FNUAP collaborait avec le PNUD au système de planification des ressources.

89. S'agissant du système des coordonnateurs résidents, il a noté les progrès réalisés et indiqué que le FNUAP encouragerait les membres de son personnel à postuler aux postes de coordonnateur résident. Il a souligné que le partenariat avec la Banque mondiale avait été renforcé et la collaboration élargie grâce à un grand nombre d'activités nouvelles, notamment un cours de formation organisé conjointement visant à renforcer les compétences dans des domaines clés tels que l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des approches sectorielles. S'agissant de la reconstitution des fonds de l'AID, il a indiqué qu'il espérait que le système des Nations Unies mettrait au point des modèles suffisamment souples pour être transposés et s'intégrer dans les programmes nationaux par le biais de prêts fournis par l'AID. Il a observé que les fonds et programmes des Nations Unies pouvaient faire d'importantes contributions dans les pays sortant d'un conflit et se trouvant en période de reconstruction, où l'expérience de la Banque mondiale et ses liens avec les autorités nationales pouvaient s'avérer limités. À cet égard, notant les atouts spécifiques des fonds et programmes, il a souligné que la collaboration avec la Banque mondiale pouvait encore être développée.

90. Répondant aux observations sur le renforcement des capacités, il a indiqué que la nouvelle typologie organisationnelle des bureaux de pays permettrait au Fonds de faire preuve de davantage de souplesse et de mieux répondre aux besoins particuliers des pays. Il a fait observer que dans l'application des réformes le défi était d'articuler les objectifs et indicateurs de gestion axée sur les résultats sur les programmes de pays, les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, tout en renforçant le processus de suivi et d'évaluation. Concernant la question sur le renforcement des capacités institutionnelles de suivi et d'évaluation, il a noté que le FNUAP avait mis au point un module de suivi et d'évaluation et établi un réseau d'experts en évaluation. Il a ajouté que les experts chargés de l'évaluation des organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement collaboraient étroitement.

91. S'agissant de la question concernant l'intégration des hommes dans les activités relatives à la santé en matière de procréation, il a noté que le FNUAP s'était engagé à soutenir l'intégration des hommes et des femmes dans toutes ses activités. Il était notamment dûment tenu compte des attitudes des hommes et des garçons lors de la mise au point des stratégies et activités de prévention du

VIH/sida. Concernant la question sur le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, il a souligné que le FNUAP collaborait étroitement aussi bien avec le Bureau qu'avec d'autres organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Il a ajouté que le Fonds avait participé à 20 procédures d'appel global lancées par le Bureau. Il a également souligné que ce n'était qu'au cours des dernières années que le FNUAP avait réussi à se positionner comme un organisme d'aide humanitaire efficace et compétent. S'agissant de la célébration du dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement, il s'est associé aux vues exprimées par les délégations et a noté que le FNUAP attendait les résultats des travaux du groupe de travail créé par l'Assemblée générale. Il a indiqué que le FNUAP se disposait à procéder à des enquêtes nationales et à organiser un certain nombre de réunions régionales et techniques. Il est convenu qu'il était essentiel de continuer à mettre en oeuvre le Programme d'action.

92. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport du FNUAP au Conseil économique et social (DP/FPA/2003/2) et est convenu de le communiquer au Conseil assorti des observations qu'il avait suscitées.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

93. Dans sa déclaration la Directrice exécutive a félicité les nouveaux membres du Bureau du Conseil d'administration pour leur élection et a remercié les membres du bureau sortant pour leur aide très utile en ce qui concernait l'orientation et la direction des activités. Après avoir informé le Conseil d'administration des principales nouvelles, elle a souligné que 2002 avait été pour le FNUAP une année difficile et pleine de problèmes. En même temps, cela a été une année d'affirmation et d'appui pour le Fonds et sa mission. Plus récemment, l'engagement qui a réalisé le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a été réaffirmé à la cinquième Conférence de l'Asie et le Pacifique sur la population, qui s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) en décembre 2002. Elle a souligné l'affirmation et l'appui pour la reconnaissance indispensable de la santé de la population et des femmes qui donnent naissance à un enfant comme une clef des objectifs du développement du Millénaire. Elle a noté que l'affirmation et l'appui pour les droits de la femme et la santé de la femme qui donne naissance à un enfant, ainsi que pour l'oeuvre du FNUAP étaient également prévisibles dans la « 34 Million Friends Campaign », une campagne au niveau local lancée par deux femmes américaines en vue de mobiliser 34 millions de dollars pour le Fonds.

94. Elle a noté que le processus de transition de 18 mois du Fonds a été terminé en décembre, comme prévu. Le but de cette transition était de renforcer la capacité du FNUAP et de son personnel à travailler stratégiquement dans le cadre de l'ordre du jour du Millénaire et de tout organiser afin d'obtenir des résultats. Elle a déclaré que le travail accompli dans le cadre de la transition soulignerait les priorités du Fonds en matière d'organisation en 2003. Ce tournant vers la question capitale des ressources, elle a souligné l'importance des ressources de base et de la neutralité et de l'universalité que celles-ci impliquaient. Tout en notant la crise financière grave à laquelle le FNUAP a dû faire face en 2002, elle a fait observer que la mobilisation des ressources resterait un problème fondamental en 2003 et au-delà. Elle a

remercié les principaux donateurs du Fonds pour leur appui sans faille et a souligné qu'un nombre record de pays du programme avait apporté des contributions au FNUAP en dépit de leurs propres problèmes financiers. Elle a noté que 132 pays s'étaient engagés à apporter des contributions financières au FNUAP en 2002, un record absolu.

95. En soulignant les partenariats du Fonds dans le système des Nations Unies et notamment l'oeuvre importante accomplie par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) à l'appui des bureaux sur le terrain, elle a déclaré qu'il était satisfaisant de voir l'engagement des fonds et programmes des Nations Unies pour simplifier, harmoniser et réagir avec un nouveau sentiment d'engagement à la deuxième phase de la réforme du Secrétaire général. Elle a rappelé au Conseil d'administration la relation forte du Fonds avec ses deux partenaires essentiels à savoir la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé. Elle a aussi souligné les efforts du Fonds pour accroître sa participation au processus engagé par les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Elle a exprimé l'espoir que des ressources extrabudgétaires seraient disponibles pour particulièrement développer la capacité du Fonds à participer à ce processus, à des stratégies à l'échelle de secteur et à d'autres dialogues nationaux en vue du développement.

96. En ce qui concernait la réalisation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), elle a noté qu'au moment où l'on approchait du milieu du Programme d'action de 20 ans, il était important de procéder à une analyse pragmatique et constructive des résultats et des obstacles pays par pays. Elle a déclaré que le FNUAP avait commencé une enquête sur le terrain concernant des expériences nationales, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Le FNUAP explorait également d'autres voies pour analyser les expériences nationales et les leçons apprises. La Directrice exécutive a conclu sa déclaration en exprimant ses remerciements profonds au Conseil d'administration pour l'appui considérable apporté au FNUAP.

97. Trente-trois délégations ont pris la parole pour exprimer leur appui solide et leur engagement ferme au FNUAP. Les délégations ont remercié la Directrice exécutive pour sa direction dynamique et pour sa déclaration excellente et inspirante. De nombreuses délégations ont remercié le FNUAP pour l'assistance fournie à leur pays particulièrement dans le domaine de la population et du développement et notamment de la santé des femmes qui donnaient naissance à un enfant. Soulignant le rôle important du FNUAP dans l'aide au pays pour réaliser le programme d'action de la CIPD et atteindre les objectifs du développement du Millénaire, de nombreuses délégations ont affirmé leur soutien politique et financier au FNUAP. Les délégations étaient satisfaites des efforts déployés par le Fonds pour donner aux objectifs de développement du Millénaire une place plus visible dans ses activités, particulièrement ce qui concernait la santé en matière de reproduction, ce qui était indispensable pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Une délégation a félicité le FNUAP pour sa participation active au partage des connaissances en ce qui concerne les documents de stratégie de réduction de pauvreté et dans le domaine de l'appui sectoriel.

98. Plusieurs délégations ont félicité le FNUAP pour ses efforts sérieux visant à redresser cette situation financière précaire. Les délégations ont souligné que le FNUAP avait besoin de ressources prévisibles et supérieures afin de s'acquitter de son mandat et d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement du

Millénaire. De nombreuses délégations ont lancé un appel aux pays donateurs et aux autres pays pour qu'ils accroissent leurs contributions au FNUAP. Un certain nombre de délégations ont annoncé des augmentations dans leurs contributions pour 2003. Une délégation a noté que tout en maintenant sa contribution de base, elle était prête à chercher un renforcement de son appui multilatéral.

99. Plusieurs délégations ont souligné que le FNUAP était la seule organisation multilatérale s'occupant de questions de population. Nombreuses ont été les délégations qui ont félicité le Fonds pour son travail dans des domaines tels que la santé et les droits en matière de reproduction, ainsi que l'émancipation des femmes. Tout en observant que l'année dernière avait été une année pleine de problèmes pour le FNUAP, une délégation a noté que cette situation avait obligé les pays à réfléchir sur l'importance centrale de la santé en matière de reproduction dans l'ordre du jour du développement. Les délégations ont félicité le Fonds pour son rapport de 2002 concernant l'état de la population mondiale et ont été satisfaites de noter que ce rapport soulignait entre autres des relations entre la santé en matière de reproduction et la réduction de la pauvreté. Une délégation a fait remarquer que les questions de population ne pouvaient pas être traitées isolément et devaient être considérées comme faisant partie d'une stratégie de développement complète. Plusieurs délégations ont été encouragées d'entendre parler des efforts déployés par le Fonds pour renforcer son efficacité et sa responsabilité. De nombreuses délégations ont félicité le Fonds pour sa collaboration avec d'autres partenaires en matière de développement, notamment la Banque mondiale.

100. Un certain nombre de délégations se sont déclarées impressionnées de noter l'engagement du Programme d'action de la CIPD démontré à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok. Une délégation a apprécié l'initiative du Fonds qui a organisé une conférence parlementaire internationale en 2002 sur l'application du Programme d'action de la CIPD, à Ottawa (Canada), en novembre. Cette délégation a fait remarquer que l'engagement d'Ottawa était un signe tangible d'un renouveau d'engagement pour la promotion des droits en matière de reproduction et d'autres principes importants du Programme d'action de la CIPD, notamment l'accès universel aux services de santé en matière de reproduction et l'émancipation des femmes. Une délégation a encouragé le FNUAP à appuyer les pays participants au programme en recueillant et en diffusant les meilleures pratiques. Se référant au groupe de travail à composition non limitée créé par l'Assemblée générale pour s'occuper de l'application intégrée et coordonnée et la suite à donner aux résultats des principales conférences des Nations Unies et des sommets dans les domaines économique et social, une déclaration a déclaré qu'elle attendait avec impatience la contribution du Groupe de travail et elle a prié instamment le FNUAP de les prendre en considération dans la suite qu'elle donnerait au Programme d'action de la CIPD et à CIPD+5, ainsi qu'en marquant le dixième anniversaire de la CIPD.

101. La Directrice exécutive a remercié les délégations pour leur appui sans réserve et assuré le Conseil d'administration que le FNUAP ferait diligence pour obtenir des résultats. Elle a confirmé qu'il y avait des liens très forts entre les objectifs du Programme d'action de la CIPD et les objectifs de développement du Millénaire. Elle a ajouté que le FNUAP attendait avec plaisir les apports du Groupe de travail à composition non limitée, notamment pour marquer le dixième anniversaire du CIPD. Elle a promis que le FNUAP contribuerait certainement aux consultations et aux activités du Groupe de travail. Elle a exprimé sa profonde gratitude à tous les

pays qui avaient augmenté leurs contributions en 2002 et qui avaient l'intention de faire la même chose en 2003. Elle a remercié en particulier les Pays-Bas qui sont un champion vigoureux du Fonds. Elle a également remercié tous les pays où elle s'est rendue en 2002 et a exprimé ses chauds remerciements pour leur hospitalité, leur coopération et l'échange de vues fructueux. Elle a réitéré sa gratitude à toutes les délégations pour leur appui solide et leur engagement à l'égard du FNUAP. Pour terminer, elle a assuré le Conseil d'administration que le FNUAP resterait fermement engagé aux principes de la CIPD, ainsi qu'à la réalisation du Programme d'action de la conférence.

IX. Programmes de pays et questions connexes

102. Dans ses remarques liminaires, le Directeur exécutif adjoint (programmes) a noté que les 23 programmes dont le Conseil d'administration était saisi représentaient le premier groupe de programmes de pays à être approuvé selon la nouvelle procédure de programmation harmonisée conformément à la décision 2001/11 du Conseil d'administration sur la procédure de programmation PNUD/FNUAP. Il a souligné que les programmes de pays reflétaient un contrôle sévère des gouvernements, une participation active de la communauté des donateurs et une étroite collaboration entre le Siège et le terrain. Il a ajouté que le FNUAP continuerait à travailler étroitement avec les institutions soeurs pour améliorer l'harmonisation, la simplification et la normalisation des procédures.

103. À la demande d'un certain nombre de délégations, la Directrice de la Division Afrique a informé le Comité d'administration du Programme de pays pour la Côte d'Ivoire. Notant la crise actuelle dans le pays, elle a souligné que la vie normale et l'exécution des services essentiels avaient été gravement atteintes et que, dans certaines régions, les services de santé avaient pratiquement cessé toute activité. Tout en mettant en garde contre le fait que la crise actuelle risquait de mettre en danger la réalisation du nouveau programme de pays, elle a souligné que l'expérience a démontré que dans les situations conflictuelles l'assistance du FNUAP était renforcée dans le domaine de la santé en matière de reproduction. La crise actuelle de la Côte d'Ivoire avait accru non seulement l'importance, mais aussi le besoin urgent des interventions du Fonds pour réduire la mortalité maternelle et l'extension du VIH/Sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles. Elle a informé le Conseil que le FNUAP avait déjà été contacté pour fournir une assistance d'urgence sous forme de trousse pour l'accouchement, à la fois pour les personnes déplacées et pour celles qui étaient forcées d'accoucher à la maison du fait du conflit. Elle a souligné que l'apport du FNUAP au pays était très utile et devrait se poursuivre. Elle a déclaré que le FNUAP, en collaboration avec le gouvernement et d'autres institutions des Nations Unies avait préparé un plan d'urgence relatif à la santé en matière de reproduction comportant essentiellement la fourniture de trousse pour l'accouchement à l'intention des femmes enceintes, la gestion des accouchements compliqués, la prévention de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles et la prévention du VIH/Sida et des autres maladies sexuellement transmissibles. Elle a fait remarquer que la première mise en oeuvre du programme porterait sur ces problèmes et une fois que la vie normale serait restaurée, l'application des autres éléments du programme du pays commencerait. Elle a ajouté que le programme pourrait être mis à jour à la session annuelle de juin 2003 si le Conseil le souhaitait.

104. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes de pays suivants : Botswana, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie et Nigéria pour la région africaine; Djibouti et la Jordanie pour les États de la région arabe; le Bangladesh, la Chine, l'Inde, les Maldives, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la sous région du Pacifique et Timor-Leste dans la région de l'Asie et du Pacifique; enfin la Bolivie, la Colombie, EL Salvador et le Venezuela en Amérique latine et dans la région des Caraïbes.

105. Après l'approbation des 23 programmes, la délégation des États-Unis a déclaré continuer à avoir de profondes préoccupations au sujet des activités menées par le FNUAP en Chine, notant qu'alors que les objectifs et les quotas avaient été supprimés dans les 32 pays participant au quatrième programme de pays, d'autres mesures « coercitives » visant à limiter la dimension des familles et comportant notamment des peines financières et la perte de l'emploi n'ont pas été supprimées. La délégation a instamment prié le FNUAP de donner toute son attention à la question des mesures contraignantes et elle a prié le Directeur exécutif de faire rapport périodiquement pour informer si les pays dans lequel le FNUAP opérait avaient cessé des mesures contraignantes concernant la limitation des naissances. La délégation a déclaré qu'elle ne pouvait pas appuyer le programme dans sa forme actuelle.

106. La délégation chinoise a remercié le Conseil d'administration pour l'approbation du programme de pays de la Chine. La délégation a souligné que le nouveau programme de pays a été élaboré conformément au programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les objectifs de développement du Millénaire. La délégation a noté que les opinions des membres du Conseil d'administration ont été maintes fois sollicitées au cours de l'élaboration des programmes et de la formulation par l'intermédiaire de leurs ambassades en Chine et que de nombreuses suggestions ont été incorporées. La délégation a fait remarquer que la Chine a engagé trois phases de consultation à haut niveau avec les États-Unis concernant la teneur du Programme. La délégation a souligné qu'elle n'était pas d'accord avec les États-Unis sur le fait que le programme de coopération entre la Chine et le FNUAP contenait des éléments de contrainte. La délégation a ajouté que la Chine appuyait l'oeuvre du FNUAP et souhaitait collaborer avec tous les pays, notamment les États-Unis, pour renforcer l'oeuvre du Fonds et faciliter l'application du Programme d'action de la CIPD pour rendre service à l'humanité.

107. Un certain nombre d'autres délégations ont pris la parole pour remercier le Conseil d'administration de l'approbation des 23 programmes de pays et exprimé leurs remerciements pour l'appui fourni par le FNUAP à leurs pays respectifs. En ce qui concerne le programme de pays pour la Côte d'Ivoire, une délégation parlant au nom de l'Europe occidentale et d'un autre groupe de pays, a déclaré qu'elle avait pris note des informations complémentaires fournies par le FNUAP. Rappelant une remarque faite auparavant, au cours du débat consacré au PNUD, la délégation a noté qu'elle espérait trouver des moyens de mettre à jour un programme de pays pour tenir compte de circonstances exceptionnelles se produisant dans ce pays après que ce programme ait été mis au point.

108. La Directrice exécutive a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé les 23 programmes. Elle a assuré au Conseil que le FNUAP suivait

étroitement la lettre et l'esprit du Programme d'action de la CIPD dans la réalisation de ces programmes.

X. Questions diverses

109. Le Conseil d'administration a poursuivi ses débats et a décidé de tenir des réunions informelles sur le cadre de financement multi-annuel, le *Rapport sur le développement humain* et les procédures d'harmonisation et de simplification avant la session annuelle de juin 2003.

110. La session commune du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF avec la participation du programme alimentaire mondial a été repoussée à la session annuelle de 2003 pour permettre une préparation adéquate.

Deuxième partie
Session annuelle

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 6 au 19 juin 2003**

I. Questions d'organisation

1. Le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a tenu sa session annuelle de 2003 du 6 au 19 juin à New York. Il a adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail pour sa session annuelle de 2003 (DP/2003/L.2 et Corr. 1), tels qu'oralement modifiés, et le rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2003 (DP/2003/9).

2. Dans la décision 2003/21, le Conseil d'administration a établi le calendrier ci-après pour ses sessions de 2003 et 2004 :

Deuxième session ordinaire de 2003 :	8-12 septembre 2003
Première session ordinaire de 2004 :	26-30 janvier 2004
Session annuelle de 2004 :	14-25 juin 2004 (Genève)
Deuxième session ordinaire de 2004 :	20-24 septembre 2004

3. Les décisions adoptées lors de la session annuelle de 2003 figuraient dans le document DP/2003/26, accessible à l'adresse suivante : <www.undp.org/execbrd/index.htm>.

Débat consacré au PNUD

II. Rapport annuel de l'Administrateur

4. L'Administrateur a été félicité d'avoir été reconduit dans sa fonction pour un second mandat, en reconnaissance du travail remarquable accompli pendant son premier mandat et de son engagement vis-à-vis des objectifs de développement du Millénaire. Il a également été complimenté pour l'exposé général qu'il a présenté sur son rapport annuel pour 2002 (DP/2003/11), englobant aussi les rapports du Corps commun d'inspection (DP/2003/11/Add.1) et l'indice statistique (DP/2003/11/Add.2), ainsi que pour son orientation pour le deuxième mandat. Les délégations ont en outre évoqué les rapports sur le plan de financement pluriannuel (DP/2003/12 et DP/2003/CRP.14).

5. Le PNUD a été félicité pour les résultats obtenus dans le cadre du plan de financement pluriannuel en cours (2000-2003), ainsi que pour : a) son soutien lors de l'élaboration du *Rapport sur le développement humain* et des rapports régionaux et nationaux sur ce même thème; b) le renforcement des partenariats avec les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et celles de la société civile, les groupes régionaux intergouvernementaux et les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale; c) la coordination des activités au niveau national pour améliorer la cohérence, le rendement et l'efficacité; d) la promotion, les progrès et le suivi des objectifs de développement du Millénaire, dans le but de soutenir les pays bénéficiaires d'un programme; e) l'appui apporté aux efforts de consolidation de la paix et aux pays présentant des situations de développement spéciales, à la gouvernance démocratique, notamment dans le cadre de la décentralisation et de la gouvernance locale, aux processus électoraux ainsi qu'au renforcement des institutions et des capacités humaines.

6. En ce qui concerne le personnel, les délégations ont relevé que l'amélioration de l'évaluation des coordonnateurs résidents avait permis le recrutement de personnel hautement qualifié. Elles ont en outre noté que la confiance et la motivation du personnel s'étaient accentuées, comme l'avait montré l'Enquête annuelle auprès de l'ensemble du personnel.

7. S'agissant des ressources, les délégations se sont réjouies de la tendance à la hausse des ressources ordinaires. Elles ont cependant fait observer que le niveau des ressources de base était resté inférieur au résultat escompté, et ont invité les États Membres à augmenter leurs contributions régulières s'ils étaient en mesure de le faire.

8. Certaines délégations ont insisté sur le fait que le PNUD avait pour principale tâche d'aider les pays bénéficiaires d'un programme en fonction de leurs politiques et priorités nationales. Le renforcement des capacités dans le contexte de la coopération Sud-Sud a également été mis en avant.

9. Des délégations ont cherché à savoir comment le PNUD avait l'intention de : a) renforcer la collaboration des organismes des Nations Unies et veiller à ce que les diverses activités des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) soient harmonisées de manière à se compléter; et b) traiter les questions liées au VIH/sida et à l'environnement de manière à soutenir les pays bénéficiaires d'un programme.

10. Les délégations ont formulé les recommandations suivantes : a) le rapport annuel de l'Administrateur devrait être plus analytique et davantage orienté vers les résultats, et mettre en évidence les réussites, les difficultés rencontrées et les mesures prévues pour les surmonter; b) le rapport annuel axé sur les résultats, le plan de financement pluriannuel et les rapports annuels de l'Administrateur devraient être réaménagés afin d'éviter les redondances; c) l'organisation devrait rationaliser davantage ses activités compte tenu de son avantage comparatif; d) le partenariat du PNUD avec des institutions financières internationales devrait être renforcé, en particulier avec la Banque mondiale, les organismes régionaux, le secteur privé et les organisations de la société civile; e) le PNUD devrait poursuivre ses efforts en faveur de l'intégration des questions relatives aux femmes, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM); f) le PNUD devrait simplifier et préciser le contenu et la présentation de son prochain plan de financement pluriannuel (2004-2007), afin qu'il devienne son principal instrument et un outil pour la mobilisation de ressources stratégiques et la gestion.

11. En réponse aux observations faites concernant son rapport annuel pour 2002, l'Administrateur a reconnu qu'il fallait améliorer la qualité des rapports sur les questions financières et les programmes et les publier sans retards. Il a fait part du renforcement du Bureau des ressources et partenariats stratégiques et de l'introduction du système de planification des ressources en vue de surmonter ces difficultés. Il a également souligné que le PNUD avait pour objectif général d'aider les autorités nationales à développer des capacités à divers niveaux, conformément aux décisions des gouvernements. En ce qui concerne les moyens de subsistance des pauvres, l'Administrateur a expliqué que le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) avait été rationalisé afin d'être axé sur la gouvernance locale, de manière à démarginaliser les pauvres et à améliorer leurs conditions de vie en fournissant un microfinancement à de petites et moyennes entreprises.

12. L'Administrateur a fait savoir que le lancement du *Rapport sur le développement humain* portant sur les objectifs de développement du Millénaire, à Dublin et à Maputo en 2003, visait à renforcer le partenariat entre pays développés et pays en développement. Il a également fait observer que la structure des objectifs de développement du Millénaire avait été conçue pour tirer parti des compétences et avantages relatifs de diverses organisations, afin de réaliser l'objectif général consistant à mettre un terme à la pauvreté humaine.

13. Il a lancé un appel pour l'accroissement de la base de ressources ordinaires afin de permettre au nouveau PNUD d'apporter une réponse appropriée aux demandes des pays bénéficiaires d'un programme.

14. En ce qui concerne les observations portant sur le plan de financement pluriannuel, les représentants du PNUD ont noté qu'il était nécessaire d'améliorer le mode d'évaluation des résultats et leur présentation, de se concentrer davantage sur les domaines thématiques du programme, d'améliorer la méthodologie et la structure du deuxième plan de financement pluriannuel (2004-2007) et d'en simplifier la présentation. Ils ont fait remarquer en outre que le contenu du deuxième plan de financement pluriannuel pourrait inclure, entre autres, la gouvernance, la prévention des crises et le relèvement, ainsi que des questions intersectorielles comme celles relatives aux femmes. Ils ont pris note de l'observation selon laquelle dans les programmes relatifs à l'énergie et à l'environnement à l'échelle nationale, les secteurs prioritaires du PNUD devraient être fonction de son avantage relatif par rapport à d'autres parties intéressées dans le cadre des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Ils ont réaffirmé que la réduction de la pauvreté resterait le but premier.

15. Le Conseil d'administration a été informé qu'avant la mise au point du rapport sur le deuxième plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/2003/32), en vue de sa présentation à la deuxième session ordinaire de 2003, davantage de consultations seraient organisées, sous la forme de contacts bilatéraux ou de réunions officieuses, avec des membres du Conseil notamment.

16. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2003/8 et 2003/7, concernant respectivement le plan de financement pluriannuel et la programmation commune.

Manifestation spéciale sur les services de développement des connaissances du PNUD

17. À la session annuelle de 2003 du Conseil d'administration, le PNUD a organisé la manifestation spéciale intitulée : « Knowledge Services: Real Time Solutions for a Developing World » (Services de développement des connaissances : des solutions en temps réel pour un monde en mutation). Cette manifestation a mis en évidence les services de pointe élaborés par le PNUD dans le domaine du développement des connaissances et qui, grâce à un réseau mondial de praticiens du développement, permettent d'offrir, en temps voulu, des conseils, une expertise et un savoir-faire de qualité aux pays bénéficiant de l'aide de l'organisation.

18. Des animateurs de réseaux de savoir, du personnel des centres de contact sous-régionaux et des spécialistes thématiques provenant du siège ont participé à cette manifestation. À partir d'une série de questions posées au préalable par des

membres du Conseil d'administration, les animateurs ont présenté le processus de consultations approfondies et de mise en réseau suivi pour obtenir des réponses dans les plus brefs délais. Les délégations ont été très impressionnées par les résultats et elles ont félicité le PNUD de l'excellence du service qu'il fournit aux pays bénéficiaires d'un programme. Elles l'ont encouragé à poursuivre et à étendre ce service de manière à mieux soutenir ces pays.

III. Fonds d'équipement des Nations Unies

19. Les délégations ont félicité le FENU pour son excellent rapport annuel axé sur les résultats pour 2002 (DP/2003/13), saluant sa transparence, sa sincérité et la place faite avec efficacité aux réalisations passées et aux défis à venir. Les délégations ont également fait part de leur satisfaction à la délégation du Niger vis-à-vis de son processus de décentralisation et au FENU pour l'appui qu'il lui avait apporté. Les représentants des pays les moins avancés et d'autres pays bénéficiaires d'un programme ont exprimé leur profonde reconnaissance au FENU, qui aide les communautés pauvres à améliorer leur niveau de vie grâce à la décentralisation, à la gouvernance locale et aux activités de microfinancement. Des délégations provenant de pays tant donateurs que bénéficiaires d'un programme ont regretté qu'en dépit de ses bons résultats sur le terrain, le FENU n'ait pu répondre, en raison de ressources insuffisantes, aux demandes de pays bénéficiaires d'un programme qui souhaitent bénéficier de ses services en matière d'investissements de faible envergure et de renforcement des capacités. Elles ont réclamé davantage de ressources, de sorte que les ressources (de base) ordinaires atteignent le montant de 30 millions de dollars par an. Elles ont également demandé au Secrétaire exécutif du FENU de poursuivre ses efforts visant à mobiliser davantage de ressources et à accroître le nombre de donateurs. Les délégations se sont réjouies de l'évaluation d'impact indépendante en cours sur le FENU et ont souligné son importance pour l'avenir du Fonds.

20. Des délégations ont demandé au FENU de continuer à améliorer la méthodologie du rapport annuel axé sur les résultats, en instaurant par exemple un lien plus évident entre les résultats obtenus au niveau des projets et les réalisations globales et en mettant au point des indicateurs plus précis pour mesurer les conséquences des politiques. Elles l'ont également invité à se pencher sur les problèmes de démarginalisation des femmes, de suivi et d'évaluation. Étant donné les contraintes financières, le Secrétaire exécutif a été invité à fournir de plus amples informations sur les choix stratégiques du FENU, qui se positionne comme un fournisseur de services financiers, un intermédiaire mettant à disposition des environnements porteurs appropriés et un coordonnateur. Il a également été recommandé que le FENU fasse une utilisation optimale de ses ressources limitées et continue à concentrer ses efforts sur les personnes les plus nécessiteuses. En ce qui concerne le microfinancement, du fait de la multiplication des activités au sein du système des Nations Unies et du caractère intersectoriel des liens entre ce domaine et d'autres questions comme le VIH/sida et l'égalité des sexes, le FENU a dû clarifier son partenariat en la matière avec d'autres organismes des Nations Unies. On a également suggéré que le FENU serve d'organisme de coordination pour le microfinancement.

21. Le Secrétaire exécutif a évoqué la collaboration étroite entre le FENU et le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies en vue de l'élaboration d'un programme d'action pour l'Année internationale

du microcrédit en 2005. Il a reconnu qu'en raison de l'évolution du FENU vers une approche sectorielle dans le domaine du microfinancement, il pourrait, comme l'ont suggéré quelques membres du Conseil d'administration, jouer un rôle dans la coordination des diverses activités des organismes des Nations Unies en la matière.

22. Le Secrétaire exécutif a rappelé au Conseil d'administration que l'Assemblée générale avait chargé en priorité le FENU de fournir des fonds d'investissement de capitaux. L'organisme s'est ainsi consacré aux investissements publics décentralisés, par le biais de la gouvernance locale et du microfinancement. Le Secrétaire exécutif a souligné que les pays bénéficiaires d'un programme étaient très demandeurs des services consultatifs techniques du FENU et il a requis davantage de ressources pour pouvoir les satisfaire.

23. Il a informé le Conseil d'administration que le FENU avait commencé à travailler sur l'évaluation d'impact à présenter au Conseil en 2004.

24. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/9, engageant notamment la communauté internationale à donner suite à sa décision 2002/26 et priant le FENU de l'informer, à sa deuxième session ordinaire de 2003, de la stratégie qu'il compte mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs énoncés dans cette décision.

IV. Coopération technique entre pays en développement

25. Évoquant le document DP/2003/14, des délégations ont mis l'accent sur leur soutien à la coopération technique entre les pays en développement et indiqué qu'elle continuait d'être un outil utile et efficace pour éliminer la pauvreté. Elles ont félicité le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement pour les progrès réalisés en matière de généralisation de cette coopération technique. Parallèlement, elles l'ont encouragé à poursuivre ses efforts en vue d'élargir les partenariats et de mobiliser des ressources pour répondre à un nombre croissant de demandes, ainsi qu'à entreprendre des activités destinées à aider les pays dans des situations de développement spéciales.

26. Elles ont également encouragé le Groupe spécial à poursuivre ses efforts visant à étendre le « Web of Information for Development » (WIDE) et la revue « Coopération Sud-Sud », afin de permettre le partage d'informations, de connaissances et données d'expérience pour qu'elles soient exploitées par toutes les parties prenantes.

27. Des délégations ont pris acte avec satisfaction du recours à la coopération triangulaire et des efforts déployés en vue de sensibiliser d'autres acteurs intéressés. Certaines se sont particulièrement réjouies de la prise en compte d'envois de fonds au service du développement dans le cadre de la Coopération Sud-Sud, étape importante dans l'élargissement des partenariats entre pays développés et pays en développement, ainsi qu'avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les banques régionales de développement et les organisations de la société civile. Des délégations ont également invité le Groupe spécial à faire des efforts supplémentaires dans ce domaine.

28. Une délégation était d'avis que le Groupe spécial avait atteint ses objectifs et voyait une contradiction entre ses travaux et la généralisation de la coopération technique entre pays en développement. D'autres ont estimé que ce Groupe, qui avait été créé par l'Assemblée générale pour promouvoir et coordonner la

coopération technique entre pays en développement au sein du système des Nations Unies et à l'échelle mondiale, avait un rôle clef à jouer dans l'intégration de cette modalité de coopération à toutes les activités de coopération pour le développement.

29. L'Administrateur associé et le Directeur du Groupe spécial ont rappelé les diverses résolutions et décisions de l'Assemblée générale concernant la création et le mandat du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et de la coopération Sud-Sud, ainsi que le rôle actif que devrait jouer l'Administrateur pour le renforcer. Ils ont indiqué que l'intégration de certaines activités dans le courant général n'avait pas entraîné la disparition progressive des groupes ayant des responsabilités clefs dans le cadre de ces activités.

30. Le faible niveau de décaissement des ressources de base était essentiellement dû à la nomination des nouveaux Directeur et Directeur adjoint, qui avaient tous deux besoin de temps pour passer en revue l'état de la situation des programmes. La fin de la consolidation de l'exercice de programmation permettrait un décaissement plus rapide des ressources de base. Les autres ressources avaient été décaissées comme prévu.

31. Les pays qui jouent un rôle crucial dans la coopération technique entre pays en développement aideraient d'autres pays du Sud en organisant des formations et en procédant à un échange de connaissances et de données d'expérience. Le Groupe spécial soutiendrait ces interactions. Une conférence Sud-Sud sur l'accès à Internet à faible coût en Afrique, tenue en juillet 2003 au Cameroun, a été organisée par le Groupe spécial en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications.

32. Le rapport comportait des lacunes quant aux activités menées dans les pays car certains pays bénéficiaires d'un programme n'avaient pas transmis les informations requises au Groupe spécial.

33. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/10.

V. Engagements de financement

34. L'Administrateur a présenté les documents DP/2003/15 et DP/2003/CRP.13 tout en exprimant sa déception, car les ressources ordinaires (de base) étaient restées inférieures aux objectifs fixés, malgré les réformes du PNUD.

35. Les délégations se sont félicitées de l'augmentation encourageante, bien que modeste, des ressources de base du PNUD pour la deuxième année consécutive. Elles ont cependant relevé que leurs niveaux étaient insatisfaisants. Le problème était essentiellement dû au fait qu'étant tributaires de contributions volontaires, tous les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies restaient extrêmement vulnérables.

36. Une délégation s'est fermement prononcée en faveur de l'objectif de base d'un montant d'un milliard de dollars, propre à fournir au PNUD la masse critique dont il a besoin, et elle a informé le Conseil d'administration d'une initiative, bien accueillie par les autres délégations, consistant à débattre avec les partenaires des modes de financement du PNUD. Certaines délégations ont encouragé le PNUD à poursuivre ses efforts visant à accroître le nombre de donateurs.

37. Les délégations ont également insisté sur le fait que les ressources de base constituaient le fondement du financement du PNUD et qu'elles étaient donc essentielles pour maintenir la nature multilatérale, neutre et universelle des travaux de l'organisme.

38. Plusieurs délégations ont exprimé leur engagement en faveur des ressources de base. Certaines ont notamment annoncé des contributions pluriannuelles pour les années à venir, envisageant des augmentations régulières de leur contribution aux ressources de base.

39. Les représentants du PNUD ont remercié les délégations de leur soutien financier continu, bien que les niveaux des apports n'aient pas atteint les objectifs fixés. Ils ont précisé que les ressources de base ne servaient pas à subventionner des activités financées par des ressources autres que les ressources ordinaires et expliqué en outre que l'augmentation des ressources de base s'expliquait par la hausse des contributions en monnaie locale et les gains résultant des variations des taux de change.

40. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/11.

VI. Programmes de pays et questions connexes

41. Le Conseil d'administration a étudié la prorogation du cadre de coopération mondiale (DP/GCF/2/EXTENSION I); la prorogation des cadres de coopération avec l'Angola, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Maurice, le Tadjikistan, l'Uruguay et le Zimbabwe; le cas de la Georgie (DP/2003/16); et les premières esquisses de programmes pour le Bénin, le Kenya, le Niger, le Pakistan, la Thaïlande, la Croatie et la Fédération de Russie.

42. Les délégations ont félicité le PNUD de la qualité des esquisses de programmes de pays. Certaines propositions ont cependant été formulées en vue d'améliorer l'élaboration des futures esquisses.

43. Selon plusieurs délégations, les esquisses de programmes devraient reposer encore plus explicitement sur les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, afin de faciliter l'harmonisation, la coordination et la cohérence des activités des organismes des Nations Unies au niveau des pays. Dans le cas où un plan-cadre ne serait pas achevé à temps pour guider le processus suivant de programmation par pays, il a été suggéré de proroger le programme de pays existant, plutôt que de soumettre au Conseil d'administration un nouveau programme ne respectant pas totalement le Plan-cadre.

44. Plusieurs délégations ont en outre demandé une amélioration du processus de consultation à différents niveaux dans le cadre de la conception, de la mise en oeuvre et du suivi des programmes. Les consultations intranationales devraient comprendre des réunions spécifiques avec les principaux partenaires de développement internationaux ainsi qu'avec des organisations du secteur privé et de la société civile.

45. D'autres recommandations ont souligné que les programmes de pays devaient indiquer clairement les principaux partenaires pour chaque résultat attendu, en explicitant si possible la répartition du travail proposée entre toutes les parties concernées.

46. Les bureaux régionaux compétents transmettraient des observations et des recommandations spécifiques aux bureaux de pays concernés, qui seraient examinées avec des parties intéressées au niveau local. Les programmes de pays complètement élaborés seraient chargés sur le site Web de chaque bureau avant le 15 octobre 2003, avec un hyperlien sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration. Ils seraient approuvés sans débat lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration, en janvier 2004, sauf avis d'au moins cinq pays.

47. Le Conseil d'administration a pris acte des premières esquisses de programmes de pays pour le Bénin, le Kenya, le Niger, le Pakistan, la Thaïlande, la Croatie et la Fédération de Russie et des commentaires qu'elles comportent, ainsi que de la première prorogation des seconds cadres de coopération avec l'Angola, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Maurice, le Tadjikistan, l'Uruguay et le Zimbabwe pour une période d'un an (DP/2003/16).

48. Le Conseil d'administration a approuvé la prorogation du second cadre de coopération de la Géorgie pour une période de deux ans (DP/2003/16) et la prorogation du deuxième cadre de coopération mondiale, pour une durée d'un an (DP/GCF/2/EXTENSION I).

VII. Rapport sur le développement humain

49. Lors des débats sur le document DP/2003/17, les délégations se sont réjouies de pouvoir évoquer, au niveau du Conseil d'administration, des questions concernant le *Rapport sur le développement humain*. Elles se sont également félicitées de la tenue de réunions officieuses avant la session qui ont permis de clarifier un certain nombre de points.

50. Elles ont insisté sur l'importance de consultations approfondies avec les autorités nationales et les organisations internationales concernées lors de la collecte de données, de statistiques et d'autres informations destinées aux rapports. Elles ont également souligné qu'il importait d'organiser des consultations en vue de retenir le thème du *Rapport sur le développement humain*.

51. Les délégations ont vivement engagé le Bureau chargé d'établir le Rapport sur le développement humain à veiller à ce que les rapports restent de bonne qualité, fiables et impartiaux. Elles ont en outre souligné la nécessité de garantir leur indépendance rédactionnelle.

52. La Directrice du Bureau chargé du Rapport sur le développement humain a réaffirmé la volonté de son Bureau de renforcer les procédures et les processus de consultation avec toutes les parties prenantes. Des efforts étaient également déployés pour instaurer davantage de rigueur dans la collecte et l'analyse des données et pour fournir des explications plus détaillées sur la qualité et les limites de ces données, afin qu'elles puissent être utilisées et interprétées de manière appropriée. Elle a souligné l'importance des consultations avec les membres du Conseil d'administration.

VIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

53. Lors des débats sur les documents DP/2003/18, DP/2003/19 et DP/2003/20, les délégations ont constaté avec satisfaction qu'en 2002 l'UNOPS avait franchi une étape, ses recettes ayant dépassé ses dépenses d'administration. Elles ont cependant souligné que la situation restait fragile et que tous les efforts possibles devraient être faits pour maîtriser les coûts et suivre de près la structure de la rétribution des services.

54. La direction et le personnel de l'UNOPS ont été félicités pour le travail considérable qu'il ont accompli dans un environnement difficile. La nomination de M. Nigel Fisher au poste de Directeur exécutif de l'UNOPS a été saluée et un hommage a été rendu à M. Gerald Walzer, Directeur exécutif par intérim, pour sa gestion digne d'éloges de l'UNOPS au cours de la période de transition.

55. Certaines délégations ont demandé à l'organisme de diversifier la base de sa clientèle et d'adapter sa stratégie de diversification à un marché sans cesse plus compétitif et changeant. Elles se sont réjouies des accords-cadres déjà signés avec plusieurs organismes des Nations Unies.

56. Le Directeur exécutif par intérim et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS ont évoqué avec un optimisme prudent la gestion satisfaisante des ressources de l'organisme jusqu'à présent. Ils ont abordé les mesures prises pour élargir le domaine d'action, afin d'améliorer la situation de l'UNOPS en matière de ressources; ils ont cependant précisé que leurs efforts étaient entravés par les tendances actuelles défavorables dans les milieux d'affaires internationaux et dans le domaine de l'aide au développement.

57. Ils ont insisté sur le fait que l'étude indépendante en cours portant sur le modèle commercial de l'UNOPS offrait véritablement la possibilité de construire un organisme fort et autonome.

58. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/12. Les délégations attendaient avec intérêt le rapport sur l'étude indépendante qui devrait être examiné à la deuxième session ordinaire de 2003.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

IX. Amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration

59. Lors de l'examen du document d'information, les délégations ont félicité le Bureau d'avoir organisé des activités concrètes destinées à perfectionner les méthodes de travail du Conseil d'administration.

60. Diverses suggestions, proposées et appliquées par le Bureau lors de la session annuelle, ont permis d'améliorer la rédaction des décisions, qui repose davantage sur la consultation et la transparence. Les délégations ont apprécié les résumés quotidiens publiés pour la première fois par le Bureau.

61. Les améliorations suivantes ont été proposées : a) prévoir une nouvelle disposition des places, afin de permettre une meilleure interaction; b) transmettre rapidement les rapports aux délégations afin de leur laisser suffisamment de temps pour les étudier; c) limiter le nombre des sessions à deux par an et donner plus d'importance aux réunions des conseils mixtes; d) tenir les sessions annuelles à New York afin de réduire les dépenses; e) veiller à ce que les réunions du Conseil soient mieux ciblées, tout en encourageant les déclarations officieuses et communes; f) supprimer la deuxième session ordinaire du Conseil, car elle suit immédiatement les vacances d'été et coïncide avec le début de l'Assemblée générale; g) fournir une liste des sigles dans toutes les langues.

62. Le Conseil d'administration a demandé au Bureau du Conseil de donner suite à ces suggestions et de le tenir informé en conséquence.

X. Activités d'audit et de contrôle internes

Programme des Nations Unies pour le développement et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

63. Lors des débats sur les documents DP/2003/21 et DP/2003/22, les délégations ont félicité le PNUD et l'UNOPS pour le degré de détail, la transparence et la franchise des informations qui figuraient dans les rapports. Elles ont souligné le rôle important que devait jouer le système de planification des ressources dans le traitement des problèmes identifiés dans les rapports.

64. Elles ont apprécié les mesures mises en oeuvre par le PNUD pour s'attaquer aux problèmes décrits dans le rapport, notamment la création d'une section chargée des enquêtes. Elles ont en outre félicité le Bureau de l'audit et des études de performance d'avoir participé aux travaux du groupe de travail de l'harmonisation en vue de promouvoir l'harmonisation des pratiques d'audit au sein du PNUD, du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

65. Les délégations ont souhaité savoir quels étaient les domaines de préoccupation (l'année précédente, les achats avaient été mentionnés). En outre, le PNUD a été instamment invité à suivre de près les questions soulevées quant au travail du Bureau de la prévention des crises et du relèvement. De surcroît, les délégations ont demandé quand deviendrait pleinement effective la séparation des fonctions dans le système de contrôle interne introduit en 2000.

66. Elles ont fait observer que l'augmentation des autres ressources mettait en péril l'impartialité et l'universalité du PNUD et le soumettait à une lourde charge administrative, ce qui avait un effet négatif sur les ressources ordinaires (de base) et des répercussions à long terme au niveau des pays.

67. Le PNUD a été vivement engagé à mettre au point une politique et un taux de recouvrement des coûts pour les ressources autres que les ressources ordinaires.

68. Selon le Directeur du Bureau de l'audit et des études de performance, en raison de leur importance financière, les achats et la gestion des ressources humaines, notamment dans le cadre des missions sur le terrain, étaient des domaines à risque. Un autre secteur à risque commençait à apparaître et resterait d'actualité pendant les 18 mois à venir, en raison de l'allocation de crédits à la mise en oeuvre

du nouveau système de planification des ressources. Le Directeur a cependant indiqué que l'on n'avait pas encore déterminé si les systèmes mis au point localement seraient en mesure de soutenir de manière adéquate les missions sur le terrain. Le système de planification des ressources avait également été conçu pour traiter le problème de la séparation des fonctions. Le Directeur a rappelé qu'il était trop tôt pour indiquer précisément quand cette séparation serait achevée.

69. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/14, dans laquelle il invitait le PNUD et l'UNOPS à se pencher sur les problèmes recensés dans leurs rapports respectifs et à lui rendre compte à sa session annuelle de 2004.

Fonds des Nations Unies pour la population

70. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a présenté le rapport du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2002 (DP/FPA/2003/3) et mis en avant les principaux points, résultats et mesures de suivi. Elle a souligné que les dirigeants du FNUAP s'attachaient à garantir l'obligation de rendre des comptes à tous les niveaux de décision et à prendre en considération les domaines nécessitant des améliorations. Elle a noté que dans le cadre de la transition, le FNUAP disposait maintenant d'un comité de contrôle présidé par le Directeur exécutif et chargé de veiller à l'efficacité des systèmes et processus comptables du Fonds. Elle a déclaré que grâce aux efforts déployés pour développer les audits des projets, l'audit des états financiers du Fonds pour l'exercice biennal 2000-2001 n'était pas assorti de réserves.

71. Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction face à la franchise du rapport. Elles ont apprécié que le FNUAP ait sérieusement tenu compte des résultats et des recommandations des audits, et que les hauts responsables y donnent suite et se penchent sur les problèmes mis en lumière dans le rapport. Une délégation, s'exprimant aussi au nom de plusieurs autres, s'est réjouie de la transparence et du caractère exhaustif du rapport. Insistant sur l'importance de la solidité de la gestion financière et de la gestion du programme, les délégations ont instamment invité le Fonds à surveiller de près les procédures internes et à les soumettre à un examen continu. Elles ont été satisfaites d'apprendre que le Fonds tenait compte des questions liées à l'audit lors de l'évaluation des résultats des représentants du FNUAP. Les délégations ont souligné que même si le système de planification des ressources s'annonçait comme un outil utile, il ne fallait pas en attendre des miracles. Évoquant le rôle de coordination du Fonds, les délégations ont souligné qu'il était au cœur de l'engagement du Fonds au niveau des pays et devrait être rempli avec efficacité.

72. Elles ont déclaré que les audits constituaient un outil précieux pour le perfectionnement institutionnel et elles ont noté que la culture institutionnelle du Fonds devrait être imprégnée des principes d'une gestion financière solide. Elles ont souhaité savoir si le Système complet de base de données sur les audits et les recommandations fonctionnait de manière satisfaisante et elles ont encouragé le FNUAP à poursuivre ses efforts de simplification et d'harmonisation avec ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), afin de rationaliser les processus qui limiteraient la charge pesant sur les partenaires des programmes. Les délégations ont accueilli favorablement la proposition de présenter un état actualisé des progrès accomplis dans la recherche de solutions aux problèmes identifiés lors des audits.

73. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a remercié les délégations de leurs observations constructives et précisé que le FNUAP avait beaucoup apprécié leurs remarques concernant la transparence et le caractère exhaustif du rapport du Fonds. Elle a insisté sur le fait que le Fonds ne s'attendait pas à ce que le système de planification des ressources accomplisse des miracles; le FNUAP estime pourtant que ce système pourrait améliorer les procédures opérationnelles. Le Fonds a entrepris plusieurs actions visant à renforcer la gestion financière, notamment une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines fondée sur les compétences; le réaménagement des bureaux de pays; la création d'un poste de directeur des opérations dans 44 bureaux de pays; le renforcement du Service de l'audit et de sa participation au suivi des procédures d'audit des projets ainsi que des recommandations; la transmission d'informations en retour aux services du siège et des bureaux de pays; et la création d'un comité de contrôle. Elle a noté que le FNUAP avait largement contribué aux efforts du GNUM en matière de simplification et d'harmonisation et qu'il participait au groupe de travail sur la gestion financière et la transparence. Elle a souligné qu'ensemble, ces mesures permettraient d'améliorer considérablement l'efficacité de la gestion financière et de la gestion des programmes.

74. La Directrice de la Division des services de contrôle interne, répondant à la question sur le Système complet de base de données sur les audits et les recommandations, a expliqué qu'au départ, quelques difficultés de connexion s'étaient présentées. Cependant, les importants investissements que le Fonds a consentis à l'amélioration de la connectabilité lors de la création du système de planification des ressources permettraient d'aplanir ces problèmes. Elle a précisé qu'à partir de 2003, les divisions géographiques assureraient le suivi des recommandations d'audit dans leurs régions respectives, et fourniraient régulièrement au Comité de contrôle des informations actualisées sur l'état de l'application. Pendant ce temps, le Service de l'audit continuerait à contrôler les mesures de suivi mises en oeuvre par les services concernés au siège. La Directrice de la Division a souligné que le FNUAP fonctionnait conformément au principe directeur selon lequel la coordination relevait de la responsabilité qui incombe aux gouvernements d'assumer progressivement la maîtrise des programmes. Le Fonds a néanmoins reconnu que les gouvernements se heurtaient à de nombreuses difficultés, notamment du fait de la multiplicité des rapports exigés et il s'était donc efforcé de contribuer à la coordination dans le domaine de la médecine procréative. La Directrice a ajouté que les efforts de simplification et d'harmonisation du GNUM associés à la collaboration des donateurs contribueraient à alléger la charge que constitue pour les pays bénéficiaires d'un programme l'établissement de rapports.

75. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/14 sur l'audit et le contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

XI. Missions sur le terrain

Mission au Mozambique

76. Le rapporteur a présenté les documents DP/2003/CRP.10 et DP/FPA/2003/CRP.1. Les délégations ont remercié le Gouvernement mozambicain d'accueillir la mission de visite commune et ont par ailleurs remercié l'équipe de

pays des Nations Unies et le secrétariat du Conseil d'administration de leur excellente organisation.

77. Les délégations ont fait observer que cette mission leur donnait la possibilité de mieux comprendre le rôle que jouait l'équipe de pays des Nations Unies pour promouvoir la stratégie nationale grâce au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). La coordination au Mozambique a été considérée comme un exemple d'émulation par d'autres pays bénéficiaires du programme. De l'avis des délégations, il existe des possibilités de renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies et la large communauté des donateurs au Mozambique.

78. En ce qui concerne la composante PNUD de la mission, les délégations ont félicité le bureau de pays pour les réformes qu'il a entreprises dans la ligne du nouveau PNUD, tout en notant que ce processus avait été ardu et avait amené à faire des choix difficiles notamment en ce qui concerne les compressions de personnel. Elles ont par ailleurs signalé que le PNUD participait à de nombreuses activités opérationnelles et de politique générale, ce qui limitait son efficacité, et ont recommandé au Programme de cibler davantage son action.

79. Les délégations ont salué les programmes du FNUAP, qui ont appuyé les priorités établies par le Gouvernement, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités et les partenariats.

Mission en Équateur

80. Le rapporteur a présenté le document DP/2003/CRP.11. Les délégations ont remercié le Gouvernement équatorien d'accueillir la mission et ont par ailleurs remercié l'équipe de pays des Nations Unies et le Conseil d'administration de leur excellente organisation. Elles ont souligné que la mission avait permis aux délégations d'avoir des échanges avec des personnes de divers horizons et de mieux comprendre comment l'assistance était coordonnée entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les donateurs bilatéraux. Elles ont en outre indiqué que l'assistance fournie venait étayer les priorités nationales et favorisait l'émancipation des femmes et la santé procréative.

81. Elles ont fait observer que l'équipe de pays des Nations Unies avait, par le biais du réseau de coordonnateurs résidents, utilisé le bilan commun de pays (BCP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qui avaient contribué à accroître l'efficacité et la rentabilité des opérations. Elles ont toutefois préconisé de renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux pour ce qui est de la conception, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes.

82. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/15 relative aux missions de visite communes et a notamment invité les bureaux des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM à faire des propositions aux conseils d'administration des organisations respectives, à leurs sessions de septembre et d'octobre en 2003, concernant la mission de visite commune de 2004.

Débat consacré au FNUAP

XII. Rapport de la Directrice exécutive pour 2002

83. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice exécutive a mis l'accent sur les cinq composantes qui sous-tendent les priorités organisationnelles du FNUAP : assurer la stabilité financière du Fonds et réaliser les objectifs fixés en matière de ressources; promouvoir le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et établir des liens avec les objectifs du Millénaire pour le développement; mettre en oeuvre les initiatives portant sur le processus de transition du FNUAP; constituer des réseaux; enfin, faciliter l'échange d'informations. Elle a rendu compte au Conseil d'administration du déroulement de la campagne intitulée 34 millions d'amis, qui a donné d'excellents résultats et a jusqu'ici rapporté 1,3 million de dollars. Elle a indiqué que 500 000 dollars seraient utilisés en vue de prévenir et de traiter la fistule obstétrique dans la région de l'Afrique subsaharienne. Elle a en outre informé le Conseil des résultats concrets obtenus dans la mise en oeuvre du processus de transition, notamment pour ce qui est de la consolidation des bureaux de pays. Elle a déclaré que la nouvelle orientation stratégique du FNUAP avait doté le Fonds de meilleurs moyens pour aborder les questions de population et de santé procréative dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et pour participer aux processus d'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Elle a à nouveau souligné l'importance des ressources de base et le rôle qu'elles jouent pour ce qui est de maintenir le caractère multilatéral, impartial et universel de l'assistance fournie par le FNUAP, et a indiqué que la situation en ce qui concerne les ressources de base pour 2003 semblait prometteuse. Elle a chaleureusement remercié toutes les délégations du soutien moral et financier qu'elles ont apporté au FNUAP à un moment particulièrement difficile et a déclaré que le FNUAP était très reconnaissant aux pays qui l'avaient aidé à combler une part appréciable du déficit de ressources occasionné par la perte de la contribution d'un important donateur et qui lui avaient permis d'atteindre le chiffre record de 136 donateurs.

84. Au cours du débat, de nombreuses délégations ont salué la déclaration de la Directrice exécutive et les travaux menés par le Fonds pour promouvoir le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui est essentiel pour réaliser les objectifs de développement pour le Millénaire. Les délégations se sont en outre félicitées des initiatives lancées dans les domaines suivants : sécurité des approvisionnements en produits de santé procréative; prévention du VIH/sida et liens avec la santé procréative; aide humanitaire; sensibilisation, y compris mobilisation des parlementaires, des dignitaires religieux et des représentants des collectivités; gestion axée sur les résultats; documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et approches sectorielles, en particulier les activités menées en vue d'intégrer les questions ayant trait à la population, à la santé procréative et aux femmes dans ces processus; initiative concernant la fistule obstétrique; campagne intitulée 34 millions d'amis; et élargissement des partenariats aux niveaux mondial, régional et national. Les délégations se sont félicitées des initiatives prises par les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de simplifier et d'harmoniser leurs activités, ainsi que de l'action menée par le Fonds pour consolider les bureaux de pays. Plusieurs d'entre elles se sont déclarées satisfaites des activités de coopération du FNUAP avec leurs

pays et du fait que les deux tiers des ressources du Fonds aient été consacrés aux pays les moins avancés (PMA). Nombre de délégations ont réitéré, à l'instar du Secrétaire général, que les objectifs de développement du Millénaire – particulièrement l'élimination de l'extrême pauvreté et de la famine – ne pourront être atteints que si l'on s'attaque résolument aux problèmes de la population et de la santé en matière de procréation.

85. Plusieurs délégations se sont félicitées de la générosité des donateurs et ont recommandé, dans l'esprit du Consensus de Monterrey, une augmentation des ressources allouées au FNUAP. Elles ont constaté que trois donateurs contribuaient pour près de la moitié des ressources du Fonds et ont insisté sur le fait que le partage des charges devrait être un principe essentiel du système de financement du FNUAP. Elles ont encouragé le Fonds à élargir ses relations de partenariat avec les institutions de Bretton Woods et, notamment, avec la Banque mondiale. Notant que les pays ont des besoins concurrents, une délégation a insisté sur la nécessité de tenir compte de la diversité culturelle et a demandé des informations concernant la collaboration entre le Fonds et le secteur privé. Certaines délégations ont souligné la nécessité d'élaborer des programmes communs tandis que d'autres ont demandé que l'on consacre davantage d'attention aux PMA. Tout en faisant observer que les approches sectorielles étaient utiles dans certains cas, une délégation a néanmoins recommandé de faire preuve de prudence, en soulignant qu'il était nécessaire de renforcer la coordination au niveau local, à l'initiative des gouvernements et en appui aux priorités nationales. Un certain nombre de délégations ont fait observer que les ressources ordinaires ne devraient pas servir à subventionner d'autres ressources. L'une d'entre elles a encouragé le Fonds à utiliser ses compétences particulières pour faire en sorte que les programmes en matière de santé procréative produisent l'effet maximum, notamment sur les femmes et les filles se trouvant dans des situations de conflit ou d'après conflit. Elle a demandé que les organisations non gouvernementales de la région du Pacifique participent aux programmes de formation au renforcement des capacités en matière de prévention des conflits. Les délégations se sont félicitées des efforts faits pour coordonner les activités du Fonds avec celles du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat.

86. Les délégations ont estimé qu'une cérémonie marquant le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement devrait permettre de mobiliser un appui pour poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'action. D'autres délégations ont fait état des problèmes qui se posent actuellement en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative, de même qu'en ce qui concerne les droits y afférents, et ont instamment demandé que l'on accorde au FNUAP l'appui et les ressources nécessaires pour qu'il puisse s'occuper de ces problèmes délicats. Une délégation a insisté sur le fait que les clients devraient participer aux programmes librement et en toute connaissance de cause. Les délégations ont souligné qu'il importait de veiller à ce que la santé procréative reçoive l'attention voulue dans les processus nationaux, y compris dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Plusieurs délégations ont estimé qu'il conviendrait de fusionner le rapport annuel et le rapport sur la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel (PFP).

87. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs remarques concrètes, de leur appui et de leurs conseils. Elle a remercié le Canada, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de l'aide supplémentaire qu'ils ont

apportée pour financer l'achat de produits de santé procréative et a ajouté qu'un nombre croissant de pays en développement avaient prévu une rubrique budgétaire pour l'achat de contraceptifs et institué un système de participation aux frais. Elle a souligné que le FNUAP continuerait d'accorder un rang de priorité élevé à la sécurité des approvisionnements en produits de santé procréative et est convenue que cette initiative devrait être étroitement associée au plan de financement pluriannuel. Elle a remercié la Finlande, pour la contribution supplémentaire qu'elle a versée à l'appui des programmes portant sur la santé procréative des adolescents et de l'initiative concernant la fistule obstétrique, et le Canada et les Pays-Bas, pour le soutien qu'ils ont apporté au Fonds dans le cadre des approches sectorielles. Elle a admis qu'il fallait intégrer les activités de prévention du VIH et les activités en matière de santé procréative car il est de plus en plus évident que les femmes qui contractent l'infection sont beaucoup plus nombreuses qu'auparavant. Le Fonds a intensifié son action dans le domaine du VIH/sida, en apportant notamment une aide à ses équipes de services techniques dans les pays et en établissant des partenariats avec l'ONUSIDA, l'UNICEF, l'OIT, la Banque mondiale et d'autres organismes. La Directrice exécutive a signalé que de nombreux progrès avaient été accomplis à cet égard grâce à la collaboration entre le Fonds et la Banque mondiale et a par ailleurs remercié l'Union européenne de l'appui qu'elle avait apporté dans ce domaine, ainsi que dans d'autres.

88. La Directrice exécutive a pris note de la collaboration croissante entre le Fonds et le Département des opérations de maintien de la paix dans le secteur de l'assistance humanitaire et déclaré que le Fonds menait une action de sensibilisation pour faire en sorte que les problèmes spécifiques des femmes soient pris en compte dans les appels globaux et dans les activités de planification et d'intervention en cas de catastrophe. Elle a ajouté que le FNUAP avait mené davantage d'activités avec des hommes dans les situations de conflit et d'après conflit, notamment avec les militaires et les policiers. Elle a souscrit à l'idée que, conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les clients devaient participer aux programmes librement et en toute connaissance de cause et a déclaré que les objectifs du Fonds et ses activités de suivi étaient axés sur ce principe. À propos du secteur privé, la Directrice exécutive a souligné que le FNUAP progressait dans l'établissement de relations de partenariat avec le secteur privé et avait communiqué des directives à ses bureaux de pays à cet égard. Des relations mutuellement avantageuses étaient actuellement établies avec des entreprises partenaires dans un certain nombre de pays. Il importait néanmoins de faire preuve de prudence pour éviter les conflits d'intérêts et veiller à ce que les sociétés concernées ne commettent pas de violations des droits de l'homme. Elle a reconnu l'importance de la diversité culturelle et a remercié la Suisse de l'appui qu'elle a apporté aux activités menées par le Fonds dans ce domaine. Elle a fait remarquer que plusieurs monographies réalisées sur des pays étaient actuellement mises au point et est convenue qu'il importait d'accorder un rang de priorité élevé aux PMA, en soulignant que la grande majorité des postes de directeur des opérations nouvellement créés iraient à ces pays en vue de consolider les bureaux de pays. Elle a constaté que la mise en oeuvre de la transition progressait comme prévu et a confirmé que des préparatifs étaient en cours pour célébrer le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a remercié les membres du Conseil d'administration des conseils qu'ils ont prodigués concernant le fusionnement du rapport annuel et du rapport du plan de financement pluriannuel.

Plan de financement pluriannuel (PFP)

89. Lors de l'examen du rapport de synthèse sur la mise en oeuvre du PFP, nombre de délégations ont salué les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs fixés dans le PFP et l'efficacité dont le FNUAP a fait preuve en fournissant des services de santé procréative, en appuyant les activités de renforcement des capacités nationales et en établissant des systèmes de bases de données et des mécanismes de suivi et d'évaluation au niveau national, ou en les améliorant. Les délégations se sont félicitées des efforts faits par le Fonds pour établir une corrélation entre le prochain plan de financement pluriannuel et les activités d'appui à l'élaboration des politiques nationales et aux stratégies de réduction de la pauvreté. Elles ont approuvé les considérations stratégiques à prendre en compte pour la mise en oeuvre du prochain cycle pluriannuel qui ont été définies dans le rapport, et ont estimé que ce plan était un instrument utile pour donner au Fonds des moyens accrus de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des mesures adoptées par la CIPD+5. Certaines délégations ont ajouté que les objectifs de développement du Millénaire, la Conférence internationale sur la population et le développement et l'examen quinquennal de l'exécution du Programme d'action devraient continuer à servir de cadres directeurs pour le prochain plan de financement pluriannuel. Elles ont indiqué que les donateurs devraient fournir davantage de ressources pour réaliser ces objectifs.

90. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait d'adopter une démarche fondée sur les droits de l'homme en matière de programmation et ont recommandé d'accorder une attention accrue aux problèmes liés à l'hygiène sexuelle et à la santé procréative, de même qu'aux droits en matière de procréation, en se concentrant sur les priorités suivantes : le rôle joué par les hommes et les garçons pour parvenir à l'égalité entre les sexes; la maternité sans risques et la réduction de la mortalité maternelle, y compris la prévention des avortements non médicalisés; l'accès des jeunes à une information confidentielle et à des services de santé procréative; la prévention du VIH; la sécurité des approvisionnements en produits liés à la santé procréative; et l'assistance humanitaire. Certaines délégations ont salué les progrès accomplis par le FNUAP dans la prévention du VIH et ont encouragé le Fonds à élaborer des initiatives novatrices pour lutter contre l'épidémie. Soulignant qu'elle éprouvait certains doutes quant à la pratique fondée sur l'abstinence, la fidélité et l'utilisation de préservatifs pour prévenir le VIH, une délégation s'est dit intéressée par l'élaboration de programmes en association avec d'autres intervenants dans le domaine du VIH/sida. Une délégation a recommandé de mettre à nouveau l'accent sur les jeunes en tant qu'acteurs et partenaires. Une autre délégation a encouragé le FNUAP à jouer un rôle plus actif sur la question des migrations. Plusieurs délégations ont demandé s'il y avait une amélioration rapide de l'offre et de la qualité des services de santé procréative et si le quasi doublement des points de desserte ne s'appliquait qu'aux services directement financés par le Fonds. Elles souhaitent savoir ce que faisait le FNUAP pour améliorer ses systèmes et ses services. Soulignant le rôle essentiel joué par le Fonds pour assurer la sécurité des approvisionnements en produits liés à la santé procréative, une délégation s'est félicitée que le FNUAP établisse des partenariats stratégiques et a préconisé l'instauration de nouveaux partenariats pour financer l'achat de produits.

91. Une délégation a noté avec satisfaction que le prochain plan de financement pluriannuel viserait notamment à mettre en évidence et à évaluer les réalisations – un niveau supérieur dans la hiérarchie des résultats que les produits – et a demandé si le FNUAP envisageait d'élaborer des indicateurs de la santé procréative ou de les développer plus avant dans le prochain PFP. Une délégation a déploré le manque de synchronisation entre le cycle du PFP et les cycles des programmes de pays. Une autre a instamment demandé au Fonds d'accorder toute l'attention voulue au principe de l'équité en matière de santé et de développement dans le cadre du prochain PFP. Elle a encouragé le FNUAP à jouer un rôle de catalyseur dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire en exploitant ses propres ressources et en influant sur l'utilisation d'autres ressources, par exemple, sur celles qui sont canalisées par le biais des processus d'élaboration des DSRP et des approches sectorielles. Une délégation a demandé quels étaient les avantages comparatifs du FNUAP par rapport à l'OMS, l'UNICEF et UNIFEM. Une autre délégation a fait observer que les institutions affiliées et les organes subsidiaires de l'Organisation de la Conférence islamique pourraient tirer parti du système Development Gateway, ajoutant que l'Organisation envisageait de convoquer une conférence intergouvernementale.

92. Une délégation a engagé le FNUAP à renforcer les liens qui existent entre les objectifs et les priorités énoncés dans le PFP et le budget d'appui biennal, et la manière dont les objectifs énoncés dans le PFP étaient concrétisés dans les programmes de pays et les initiatives menées à l'échelle nationale. Les délégations ont encouragé le Fonds à simplifier le prochain PFP pour faire en sorte qu'il soit davantage ciblé et orienté vers des objectifs précis, en vue d'en faire le principal document de politique générale du FNUAP, de même que son outil stratégique de gestion et de mobilisation des ressources. Plusieurs délégations ont engagé le Fonds à fusionner le rapport sur la mise en oeuvre du PFP et le rapport annuel, et ont recommandé au Fonds de présenter un rapport sur le PFP tous les deux ans.

93. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations constructives et a assuré les membres du Conseil d'administration que le FNUAP organiserait des consultations officieuses pour solliciter les avis du Conseil. Elle a approuvé la recommandation tendant à ce que le Fonds présente un rapport sur le PFP tous les deux ans plutôt que tous les ans et a accueilli avec satisfaction la recommandation relative à une programmation conjointe. En ce qui concerne la pratique fondée sur l'abstinence, la fidélité et l'utilisation de préservatifs, elle a fait remarquer qu'une combinaison de méthodes semblait être la meilleure solution pour lutter contre le VIH/sida. À propos des migrations, elle a signalé qu'en raison de ses ressources limitées, le Fonds concentrait son action sur des domaines précis. Toutefois, la question des migrations avait été retenue comme domaine d'activité principal dans quelques programmes de pays nouvellement élaborés. Elle est convenue qu'il importait de redoubler d'efforts au niveau national et a indiqué que le Fonds oeuvrait dans cette direction. Elle a accueilli avec satisfaction les observations concernant le rôle essentiel joué par le FNUAP pour assurer la sécurité des approvisionnements en produits liés à la santé procréative et s'est par ailleurs félicitée des remarques faites au sujet de l'Organisation de la Conférence islamique. Elle a fait observer que le FNUAP collaborait étroitement avec les organismes qui lui étaient associés, chacun d'entre eux ayant ses propres compétences. L'OMS définissait les règles et les normes, l'UNICEF centrait son action autour des enfants

et UNIFEM faisait porter ses efforts sur l'émancipation politique et économique des femmes.

94. La Chef du Bureau de la planification stratégique a estimé que les conseils prodigués par les délégations seraient utiles pour la formulation du nouveau PFP. Elle a trouvé encourageant que les délégations aient insisté sur les mêmes priorités que celles arrêtées par le Fonds et a confirmé que la démarche fondée sur les droits de l'homme faisait partie intégrante de l'orientation stratégique définie par le FNUAP. Elle a indiqué que l'augmentation du nombre de centres offrant des services de santé procréative concernait essentiellement ceux qui étaient financés par le FNUAP; cela étant, le Fonds assurait aussi le suivi des indicateurs de la santé procréative au niveau national. Elle a signalé que le système de planification des ressources permettrait d'établir une corrélation plus étroite entre les objectifs fixés dans le PFP et dans le budget d'appui biennal. En ce qui concerne la synchronisation du cycle pluriannuel et des cycles des programmes de pays, elle a fait valoir qu'il serait difficile de lancer 90 programmes de pays voire plus au cours de la même année. Elle a ajouté que des efforts étaient actuellement faits en vue de simplifier et d'harmoniser les cycles de programme des partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement. Elle a souligné qu'il importait de faire preuve de rigueur en matière de suivi et d'évaluation et a insisté sur la nécessité de continuer à investir dans des systèmes de données fiables et dans les activités de collecte et d'analyse des données. Elle est convenue qu'il serait plus commode de présenter un rapport sur le PFP tous les deux ans plutôt que tous les ans.

95. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/16 relative au rapport annuel du FNUAP et la décision 2003/17 relative au plan de financement pluriannuel du FNUAP.

XIII. Délégation de l'autorité officielle dans les questions relatives au personnel du FNUAP

96. La Directrice exécutive adjointe chargée de la gestion a présenté le rapport sur la délégation de l'autorité officielle dans les questions relatives au personnel du FNUAP (DP/FPA/2003/5). Elle a donné des informations générales et indiqué que la demande du FNUAP avait été approuvée par le PNUD. Elle a déclaré que le Fonds avait également consulté le Cabinet du Secrétaire général, qui lui avait recommandé, sur avis du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, de suivre le processus de présentation des rapports à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), du Conseil d'administration et du Conseil économique et social. Elle a fait remarquer que, dans son rapport (DP/FPA/2003/10), le CCQAB avait recommandé d'approuver la recommandation figurant au paragraphe 11 du rapport du FNUAP (DP/FPA/2003/5).

97. De nombreuses délégations ont pris la parole pour exprimer leur soutien et souscrire à la recommandation faite par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, tendant à ce que l'autorité officielle dans les questions relatives au personnel du FNUAP soit déléguée à la Directrice exécutive par le Secrétaire général. Les délégations ont accueilli cette mesure comme un pas dans la bonne direction et ont fait observer que cela contribuerait à améliorer la gestion, l'efficacité et la transparence des services du personnel du FNUAP.

98. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration de leur appui et de la confiance qu'ils ont placée en elle. Elle a en outre exprimé sa reconnaissance à l'Administrateur du PNUD pour le soutien qu'il lui a apporté.

99. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/13 relative à la délégation de l'autorité officielle dans les questions relatives au personnel du FNUAP.

XIV. Engagements financiers en faveur du FNUAP

100. Lors de sa présentation du rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP (DP/FPA/2003/6), la Directrice exécutive a souligné l'importance fondamentale des ressources ordinaires (de base), sur lesquelles repose la programmation du Fonds. Elle a remercié les délégations de leur appui, tout en indiquant qu'en dépit d'un certain accroissement des ressources ordinaires, la tendance générale demeurerait peu encourageante. Le Chef du Service de mobilisation des ressources a informé le Conseil d'administration de la situation financière actuelle et a indiqué qu'au 1er juin 2003, les prévisions de recettes du Fonds au titre des ressources ordinaires s'élevaient à environ 287,5 millions de dollars et à 80 millions de dollars pour les autres ressources. Elle a remercié tous les donateurs (135 pays et le Fonds Mars) et a en particulier exprimé sa reconnaissance aux quelques pays qui ont sensiblement accru leurs contributions.

101. Plusieurs délégations se sont félicitées de la tendance encourageante enregistrée pour ce qui est des ressources générales et ont constaté avec satisfaction que le FNUAP avait su attirer de nouveaux donateurs. Certaines d'entre elles ont souligné la nécessité d'accroître le volume des ressources générales et ont engagé les États Membres à s'acquitter de leurs engagements dans l'esprit du Consensus de Monterrey et conformément au plan de financement pluriannuel. Elles ont affirmé que les ressources ordinaires constituaient le socle sur lequel reposait la programmation du Fonds et qu'elles jouaient un rôle essentiel pour maintenir le caractère multilatéral, impartial et universel de l'assistance offerte par le Fonds. Les délégations ont insisté sur le fait que les ressources autres que les ressources de base devraient être proportionnelles aux priorités programmatiques du Fonds. Elles se sont félicitées du déroulement de la campagne locale intitulée 34 millions d'amis en exprimant l'espoir qu'elle donnerait des résultats fructueux en Europe. D'aucunes ont fait valoir que les fonds recueillis grâce à la campagne devraient être considérés comme des ressources complémentaires et que les ressources ordinaires du Fonds devaient être fournies par les États Membres. Plusieurs délégations ont annoncé leurs contributions pour 2003. Certaines ont encouragé le FNUAP à élargir sa base de donateurs.

102. La Directrice exécutive a remercié tous les donateurs de leur appui et des contributions qu'ils ont versées et s'est notamment félicitée des contributions accrues versées par un certain nombre de pays. Elle a déclaré que le FNUAP continuerait de s'efforcer d'élargir sa base de ressources. Elle a indiqué que la campagne intitulée 34 millions d'amis constituait une nouvelle source de financement et que le Fonds ferait appel aux contributions de ces 34 millions d'amis tous les ans. Elle a ajouté que, compte tenu de l'intérêt qu'elle suscitait en Europe, la campagne associerait certaines organisations non gouvernementales européennes

en vue d'élargir son réseau. L'idée de lancer une telle campagne au Japon avait également suscité un vif intérêt.

103. Le Chef du Service de mobilisation des ressources a exprimé sa reconnaissance à tous les donateurs et a indiqué que les versements anticipés pour 2003 et les annonces préalables de contributions pour l'année prochaine étaient très utiles pour le FNUAP. Il a encouragé les donateurs qui sont en mesure de le faire, à s'engager à verser des contributions pluriannuelles. En ce qui concerne les précisions demandées concernant l'annexe 7 du rapport, il a indiqué que l'on s'était efforcé d'indiquer les montants versés par les pays, y compris le niveau le plus élevé de leurs contributions lors des années précédentes, et de montrer à quoi équivaldraient la contribution théorique d'un dollar par habitant et 0,005 % du produit national brut. De plus, la possibilité était offerte aux donateurs d'étudier la possibilité de renouveler leur financement au niveau le plus élevé. Il a ajouté que le FNUAP poursuivait ses efforts en vue d'élargir sa base de donateurs.

104. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/19 relative aux engagements financiers en faveur du FNUAP.

XV. Programmes de pays et questions connexes

105. Dans ses observations liminaires, le Directeur exécutif adjoint chargé des programmes a fait observer qu'il convenait de renforcer les liens entre les objectifs, les produits et les résultats des programmes proposés et les conclusions et objectifs du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il a ajouté que le Fonds tâcherait de renforcer l'intégration des programmes financés par le FNUAP dans les processus d'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), lorsqu'ils existent. Il a indiqué que le Fonds s'efforcerait d'être mieux à même de contribuer aux politiques et programmes sectoriels par le biais de ses programmes de pays. Les directeurs des divisions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine et des Caraïbes ont présenté les esquisses de programme de pays provenant de leur région. La note sur le Myanmar a également été présentée.

106. En ce qui concerne les esquisses de programme de pays provenant de la région de l'Afrique – Bénin, Kenya et Niger – les délégations ont estimé qu'il fallait renforcer les liens existant entre les programmes et les processus nationaux, tels que les DSRP et les approches sectorielles. De plus, compte tenu des ressources limitées, les programmes devraient être judicieusement ciblés.

107. Lors de l'examen des esquisses de programme de pays provenant de la région de l'Asie et du Pacifique – Afghanistan, Pakistan et République populaire démocratique de Corée – les délégations ont souligné la nécessité de renforcer les liens unissant l'esquisse de programme de pays pour le Pakistan et les processus d'élaboration du DSRP, et ont exprimé leur appui à l'esquisse de programme de pays pour l'Afghanistan. En ce qui concerne l'esquisse de programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée, une délégation a demandé que l'on mette clairement en évidence les enseignements tirés des programmes passés, s'est interrogée sur les effectifs réduits du personnel et a souhaité obtenir des éclaircissements sur le choix des agents d'exécution. Une autre a demandé que l'on établisse des rapports de suivi détaillés sur les projets en cours et un plan concret pour la mise en oeuvre et le suivi des projets à venir, et que l'on présente

périodiquement des rapports au Conseil d'administration. Certaines délégations se sont félicitées du travail réalisé par le Fonds au Myanmar et, en particulier, de l'accent mis sur la santé procréative, y compris sur la prévention du VIH.

108. En ce qui concerne l'esquisse de programme de pays pour Cuba, les délégations ont exprimé leur soutien au programme et se sont en particulier félicitées de l'importance donnée à la santé procréative et aux droits en matière de procréation, ainsi qu'à l'équité et l'égalité entre les sexes.

109. Les directeurs des divisions géographiques ont remercié les délégations de leurs observations constructives et déclaré qu'elles seraient transmises aux pays respectifs afin qu'ils en tiennent compte lorsqu'ils parachèveront leurs programmes.

110. Le Conseil d'administration a pris note des esquisses de programme de pays pour le Bénin, le Kenya, le Niger, l'Afghanistan, la République démocratique populaire de Corée, le Pakistan et Cuba, ainsi que de la note sur le Myanmar, et des observations formulées à leur sujet.

XVI. Programme consultatif technique

111. La Directrice de la Division de l'appui technique a présenté le rapport sur le système de suivi et d'évaluation du Programme consultatif technique pour la période 2003-2005 (DP/FPA/2003/7). Elle a rappelé que les objectifs spécifiques du système de suivi et d'évaluation proposé étaient les suivants : a) suivre le déroulement de la réorientation du programme vers des activités plus stratégiques et apporter à temps les mesures correctives nécessaires; et b) déterminer si la nouvelle stratégie produit les résultats escomptés et contribue à la réalisation des objectifs du FNUAP, comme il ressort du plan de financement pluriannuel (PFP).

112. Plusieurs délégations ont pris la parole et ont souligné que le Programme consultatif technique (PCT) avait joué un rôle important dans le renforcement des capacités aux niveaux national et régional et avait contribué à accroître les échanges techniques et à améliorer l'efficacité. Le système de suivi et d'évaluation proposé a été bien accueilli et on a considéré qu'il offrait de nombreux avantages. Une délégation a estimé qu'il fallait clarifier l'énoncé des résultats produits par le système de suivi et d'évaluation et a encouragé le FNUAP à poursuivre ses travaux en vue d'obtenir des données de base qui permettent de suivre les résultats. Soulignant que le taux d'accroissement de la population dans son pays était resté inchangé, une délégation a demandé si le système de suivi et d'évaluation rendait compte de cette situation. Une autre s'est enquis de savoir comment le système renforcerait les programmes de pays et les activités de suivi et d'évaluation au niveau local. Une autre encore a signalé qu'elle attendait avec intérêt le rapport de l'année prochaine pour voir comment le PCT avait contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

113. Une délégation a fait valoir que l'on ne pouvait juger de l'utilité et de l'efficacité du PCT sans évaluer l'ensemble des résultats et des compétences de ses éléments constitutifs. De plus, il serait difficile de savoir si le PCT fonctionnait correctement sans faire de comparaisons avec d'autres formules d'assistance technique. La délégation a émis les idées suivantes : les informations qui sont régulièrement fournies en retour par les principaux clients doivent être utilisées en vue de procéder à temps à des réajustements; les principaux usagers et intervenants,

à savoir les clients, devraient avoir la possibilité d'évaluer périodiquement l'assistance technique qu'ils reçoivent et de contribuer à la redéfinir. Elle s'est demandée comment le système de suivi et d'évaluation du PCT et les informations qu'il produit seraient utilisés en vue d'orienter les décisions et la mise au point des futurs arrangements en matière d'assistance technique.

114. La Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP s'efforçait de promouvoir le dialogue national au travers du système de suivi et d'évaluation du PCT et, notamment, de renforcer la capacité des bureaux de pays de participer à ce dialogue, ainsi que d'améliorer l'aptitude des institutions nationales à fournir une assistance technique.

115. La Directrice de la Division de l'appui technique s'est félicitée du soutien exprimé en faveur du PCT et du système de suivi et d'évaluation proposé. Elle a déclaré que le FNUAP avait pris note des problèmes soulevés par les délégations et qu'il en tiendrait compte lorsqu'il affinerait le système. Elle a indiqué que le Fonds prévoyait de recevoir des analyses des clients, y compris des bureaux de pays et d'autres usagers, et qu'il les examinerait. Les examens annuels et à moyen terme offrirait l'occasion de réaliser une telle analyse. Elle a ajouté que le FNUAP procéderait également à des comparaisons avec d'autres formules d'assistance technique, comme cela avait été recommandé. Elle est convenue qu'il fallait obtenir des données de base et a indiqué que le Fonds préciserait encore les énoncés des résultats et les indicateurs. Elle a fait savoir que le FNUAP appréciait les conseils prodigués par les délégations. En ce qui concerne la question posée par une délégation à propos de l'incidence du PCT sur le taux d'accroissement de la population dans son pays, elle a fait observer qu'il était trop tôt pour évaluer les effets du Programme et que cette question serait peut-être mieux traitée dans le cadre du plan de financement pluriannuel. Elle a indiqué que le PCT visait à fournir aux pays des conseils techniques et une assistance de qualité pour les aider à élaborer des programmes de pays plus efficaces. Elle a constaté avec satisfaction que les pays bénéficiaires de programmes jugeaient que le PCT offrait une assistance technique précieuse.

116. Le Conseil d'administration a pris note du rapport (DP/FPA/2003/7).

XVII. Questions diverses

Fonds pour l'environnement mondial

117. Les consultations approfondies entre les délégations sur le document DP/2003/23 ont donné lieu à l'élaboration de la décision 2003/20 relative au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui a été adoptée par le Conseil d'administration sans être examinée en séance plénière.

118. Le Conseil d'administration a par conséquent adopté les amendements à l'instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial, selon lesquels la dégradation des sols (c'est-à-dire essentiellement la désertification et le déboisement) et les polluants organiques persistants seront les deux nouveaux domaines d'intervention du FEM.

119. L'Administrateur du PNUD a été prié de transmettre la décision 2003/20 au chef de secrétariat/Président du Fonds pour l'environnement mondial.

120. De plus, le PNUD a été prié de jouer un rôle actif dans les activités visant à prévenir la dégradation des sols, en particulier dans la région de l'Afrique, sachant que ce phénomène entrave les efforts qui sont faits en vue de réduire la pauvreté.

Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté

121. Lors de l'examen du document DP/2003/24, les délégations se sont félicitées de la participation à la session de représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Elles se sont déclarées satisfaites de la coopération efficace entre les trois organisations et ont accueilli avec intérêt le récent mémorandum conjoint du Groupe des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale sur les liens existant entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

122. Compte tenu de la charge de travail accrue pour les pays, résultant de la mise en oeuvre des DSRP et des objectifs de développement pour le Millénaire, les délégations ont souhaité savoir si le PNUD avait adapté sa structure aux besoins découlant de l'appui qu'il apporte au processus d'élaboration de ces documents et s'il avait augmenté son budget en vue de renforcer les capacités voulues au niveau des pays. D'autres se sont enquis des conséquences qu'auraient ces activités supplémentaires pour le PNUD, en tant qu'organisme chargé de coordonner l'action menée par les organismes des Nations Unies au niveau des pays.

123. Les délégations ont encouragé le PNUD à évaluer les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, compte tenu de sa participation croissante à l'élaboration des DSRP, lorsqu'ils existent. Elles ont en outre recommandé au Groupe des Nations Unies pour le développement d'élaborer de nouvelles directives plus rigoureuses sur les DSRP, au besoin, y compris d'étudier les moyens de simplifier les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

124. Certaines délégations ont déploré la faible participation à l'élaboration des DSRP et le manque d'investissement des pays à cet égard et ont recommandé que des mesures soient prises rapidement en vue d'élargir la participation et d'apporter des précisions sur le contrôle de ce processus par les pays.

125. D'autres délégations ont voulu savoir les mesures qui ont été prises en vue de renforcer la capacité propre des pays à évaluer les DSRP et à élaborer des indicateurs pour mesurer les résultats. Elles ont prié le PNUD de fournir des renseignements, en vue de la deuxième session ordinaire de 2003, sur la manière dont il envisageait de donner suite aux recommandations et aux conclusions figurant dans le rapport d'évaluation du processus du DSRP.

126. Les représentants des bureaux de l'évaluation du PNUD, de la Banque mondiale et du FMI ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure de répondre à certaines questions qui étaient du ressort des cadres dirigeants de leurs organisations respectives. Elles ont répondu aux questions qui relevaient de leur mandat.

127. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du PNUD a signalé que le Programme étudierait à l'avenir l'idée visant à évaluer les liens existant entre le processus d'élaboration des DSRP et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en collaboration avec les fonds et programmes. Il a indiqué que le PNUD pourrait, à la lumière de ces conclusions, reconsidérer la nécessité d'élaborer

de nouvelles directives relatives au DSRP. En ce qui concerne le renforcement de la capacité propre des pays à évaluer les DSRP, il a recommandé aux pays de faire appel à l'Association internationale pour l'évaluation du développement, créée conjointement par la Banque mondiale et le PNUD. Pour ce qui est de la corrélation entre la stratégie budgétaire et les résultats du PNUD, le Directeur a souligné qu'il importait que le Programme dispose de grandes compétences techniques pour être en mesure de mener ses activités avec efficacité.

128. Le représentant de la Banque mondiale a signalé que nombre de conclusions du Bureau de l'évaluation faisaient écho à celles de la Banque mondiale. Il a estimé qu'il fallait redoubler d'efforts en vue d'intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans la stratégie d'aide aux pays de la Banque mondiale. Il a en outre insisté sur la nécessité de renforcer la coordination entre les donateurs en vue de réduire les coûts de transaction.

129. Le représentant du FMI a fait remarquer qu'à la suite de l'évaluation du processus du DSRP par le PNUD, deux domaines d'activité du FMI nécessitaient d'être examinés plus avant : a) l'intégration des objectifs du Millénaire pour le développement dans les schémas macroéconomiques et les conséquences qui en découlent; b) le rôle joué par le PNUD et d'autres partenaires, notamment les institutions établies à Washington, dans la gestion de programmes financés par des donateurs, qui sont mis en oeuvre à l'initiative des pays et dont les activités sont contrôlées par ces derniers.

130. L'Administrateur associé a souligné qu'il était nécessaire de renforcer les capacités des bureaux de pays afin qu'ils puissent assumer leurs nouvelles fonctions découlant des activités liées aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux DSRP. Il a toutefois déploré qu'il n'ait pas été prévu de crédit dans le budget à cet effet et a recommandé aux bureaux de pays de faire appel aux services d'experts disponibles dans certains bureaux.

Fonds de solidarité mondial

131. Les délégations ont fait observer que le Fonds de solidarité mondial pouvait jouer un rôle déterminant dans la mobilisation des ressources destinées à réaliser les objectifs fixés en matière de lutte contre la pauvreté et d'élimination de la faim, ainsi que d'autres objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Elles ont recommandé au Fonds de préciser son mandat et d'élaborer une stratégie concrète, en tenant compte en particulier des autres fonds administrés par le PNUD.

132. Le PNUD a été prié de fournir d'autres informations, à la séance du Conseil économique et social de juillet 2003, sur les mesures qui doivent être prises pour faire en sorte que le Fonds soit opérationnel.

Réunion conjointe des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial

133. La session annuelle a été précédée de la première session conjointe de deux jours des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP) et du

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), avec la participation du Programme alimentaire mondial (PAM). Certaines équipes de pays y sont intervenues lors des débats consacrés à des thèmes précis : l'équipe du Bénin au sujet de la simplification et de l'harmonisation, l'équipe du Malawi au sujet du VIH/sida et l'équipe du Népal au sujet des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Simplification et harmonisation

134. La Directrice générale de l'UNICEF a présenté une vue d'ensemble du processus d'harmonisation et de simplification sur 18 mois, lancé par le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) en application des dispositions énoncées à la suite de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 56/201 de l'Assemblée générale, adoptée le 21 décembre 2001). Celles-ci prévoyaient notamment un nouveau Plan d'action du programme de pays, document normatif permettant à chaque organisme d'adopter, pour sa planification, le même format que ses partenaires, et ce pour toute la durée du cycle de programmation. La Directrice générale a souligné que l'accroissement de l'efficacité et la diminution des coûts de transaction seraient les critères ultimes de l'aboutissement de tous les efforts déployés en vue de la simplification et de l'harmonisation.

135. Le Président du Groupe des programmes du GNUD a exposé les objectifs, les principes directeurs et les démarches ayant trait au processus de simplification et d'harmonisation; il a présenté l'état d'avancement du processus ainsi qu'un des outils de simplification et d'harmonisation, à savoir la matrice des résultats du Plan-cadre. Cinq pays – le Bénin, l'Équateur, le Kenya, le Niger et le Pakistan – ont présenté leurs programmes de pays aux Conseils d'administration et ont expérimenté les nouveaux outils de simplification et d'harmonisation.

136. La Présidente du Comité de gestion du GNUD a expliqué le principe guidant les modalités communes de transfert des ressources entre les organismes du Comité exécutif, qui permettraient de réduire la charge incombant aux partenaires gouvernementaux. En matière de programmation commune, les objectifs consistaient à améliorer l'efficacité afin de parvenir à de meilleurs résultats et à améliorer le rendement en particulier afin de réduire les coûts de transaction pour les gouvernements ainsi que pour les donateurs. Le but visé était d'établir des directives révisées d'ici à la fin de 2003. L'intervenante a exposé les trois modalités de gestion des ressources : financement parallèle, transfert et financement commun. Elle a décrit les approches sectorielles, autre modalité de financement, comme une forme de financement commun.

137. Un représentant du Gouvernement béninois et le coordonnateur résident pour le Bénin ont rendu compte de l'expérience menée dans le pays.

138. Les intervenants ont estimé que les travaux de simplification et d'harmonisation, qui étaient essentiels pour améliorer l'efficacité du système des Nations Unies, avaient notablement progressé et se déroulaient comme prévu. Ces travaux étaient indispensables à l'exécution des programmes et contribueraient à diminuer les coûts de transaction, tout en plaçant les pays en développement en position d'assumer le contrôle de leurs priorités et objectifs nationaux. Le lien entre la simplification et l'harmonisation, d'une part, et les stratégies de réduction de la pauvreté et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, d'autre

part, a été jugé comme étant une composante importante. Les orateurs ont souligné l'importance des liens avec le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les institutions financières internationales.

139. Un grand nombre d'orateurs ont exprimé leur satisfaction devant les progrès accomplis par les fonds et programmes en matière de programmation conjointe, mais certains ont indiqué que la programmation conjointe devait être appliquée lorsque cela s'avérait nécessaire, et en étroite consultation avec le Gouvernement. Se référant à une décision récente du Conseil d'administration de l'UNICEF sur la programmation conjointe, des intervenants ont proposé que d'autres organismes membres du Comité exécutif du GNUD prennent le relais sur cette question.

140. Plusieurs orateurs ont soulevé la question de la mobilisation des fonds, un certain nombre se déclarant favorables à la mise en commun des ressources et à la budgétisation intégrée. Les autres questions soulevées avaient notamment trait à la nécessité de renforcer la coordination, à celle de renforcer les capacités nationales, à l'importance des enseignements tirés de l'expérience, et à la nécessité de renforcer le suivi et l'évaluation afin de faire la preuve que les initiatives lancées pouvaient porter des fruits à l'échelon du pays.

141. Nombreuses ont été les observations concernant le rôle futur des réunions conjointes des Conseils d'administration, considérées par certaines délégations comme une instance bien adaptée à la concertation. Ces délégations ont proposé que ces réunions soient institutionnalisées, que des rapports et autres documents de fond soient élaborés conjointement et en temps opportun par les secrétariats respectifs, et que les Conseils soient autorisés à prendre des décisions en bonne et due forme. D'autres délégations se sont désolidarisées de ces propositions. Parmi les autres points proposés pour le projet d'ordre du jour, on peut citer les évaluations des progrès accomplis sur la voie de la simplification et de l'harmonisation, et les visites conjointes sur le terrain.

Exposé sur l'Iraq

142. Les représentants du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM ont exposé aux Conseils d'administration l'état de leurs activités en cours et prévues en Iraq. Tous ont fait part de progrès accomplis dans leurs domaines de compétence respectifs – santé de la procréation, éducation, vaccination des enfants, distribution de vivres, alimentation en eau et assainissement, approvisionnement en énergie, création d'emplois et renforcement des capacités –, en particulier depuis l'adoption de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité. Ils ont également signalé que les effectifs en personnel national et international présents en Iraq avaient augmenté et que, malgré les problèmes de sécurité persistants, ils étendaient leurs services à de nouveaux secteurs.

143. Les intervenants ont indiqué que, dans un souci de cohérence et d'efficacité, ils coordonnaient et harmonisaient leurs activités entre leurs organisations respectives, d'une part, et avec celles des autres parties prenantes, notamment les organisations non gouvernementales locales, d'autre part. L'UNICEF, par exemple, coopérait avec l'Organisation mondiale de la santé dans le cadre de l'évaluation du secteur de la santé. Le FNUAP travaillait en partenariat avec d'autres organismes en vue de mettre les infrastructures sanitaires à la portée des femmes, et le PNUD collaborait avec le PAM pour appuyer les opérations de dragage. Le PNUD

s'occupait également de créer des emplois pour soutenir les secteurs dans lesquels les autres organismes étaient actifs, notamment le secteur de la santé. Tous les fonds et programmes prenaient part au groupe de travail du GNUD chargé du relèvement et de la reconstruction qui coordonne l'évaluation des besoins.

144. Les Conseils d'administration ont également été informés des réunions prévues les 23 et 24 juin 2003, sur l'appel lancé par l'ONU, ainsi que d'une réunion technique officieuse d'échange d'informations sur la planification de la reconstruction de l'Iraq.

Passage de la phase des secours à celle du développement

145. La Directrice générale de l'UNICEF a présenté un état d'avancement des travaux du groupe de travail du Comité exécutif pour les affaires humanitaires du GNUD chargé des questions de transition, en sa qualité de présidente. Le groupe de travail avait été constitué aux fins de la promotion de la prise en mains par le pays de la transition entre la phase des secours et celle du développement, et de la définition du rôle dévolu tant à l'ONU qu'aux donateurs dans l'appui à ce processus. Pendant la phase de transition, la priorité était donnée à l'appui à la consolidation et à la stabilité, à la restauration des services et infrastructures de base, à la promotion des droits de l'homme et du renforcement des capacités locales, et à l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le groupe de travail centrait ses travaux sur huit pays ou sous-régions représentatifs des différentes situations existantes, dont des pays placés sous mandat du Conseil de sécurité, dotés de bureaux chargés des opérations de maintien de la paix, pour lesquels un représentant spécial du Secrétaire général avait été nommé, ou dans lesquels on adaptait des outils existants tels que le processus d'appel global interinstitutions. Le groupe de travail prévoyait de présenter, en juillet, un rapport de situation au Conseil économique et social et, en septembre, un rapport au Secrétaire général.

146. La Vice-Ministre mozambicaine des affaires étrangères et de la coopération a déclaré que son pays avait une longue expérience en matière de coordination avec le système des Nations Unies, tant pour subvenir aux besoins immédiats du pays que pour son développement à long terme. Comme les membres des Conseils d'administration avaient pu le vérifier récemment lors de leur visite sur place, le contrôle national du processus était essentiel et la coordination entre tous les partenaires indispensable à sa réussite.

147. D'autres délégations avaient soulevé divers points, notamment les suivants : nécessité de renforcer la coordination entre les différents organismes des Nations Unies, non seulement entre les différents fonds et programmes, mais aussi avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et avec le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat; nécessité de prendre en compte, ce faisant, aussi bien les catastrophes causées par l'homme que les catastrophes naturelles; nécessité pour les fonds et programmes de privilégier le renforcement des capacités des personnes touchées par les catastrophes; et nécessité de traiter les problèmes d'égalité des sexes dans la phase de transition.

148. Répondant à la demande d'informations récentes sur la stratégie des « 4 R » (rapatriement, réintégration, réhabilitation et reconstruction) conçue par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et sur le processus de l'Institut Brookings, concernant l'insuffisance du financement des secours d'urgence par

rapport aux besoins en reconstruction à long terme, la Directrice générale a déclaré que le groupe de travail tentait d'assimiler les enseignements tirés de ces initiatives. L'évaluation des missions effectuées récemment en Sierra Leone et à Sri Lanka serait présentée dans ses rapports à venir.

149. Plusieurs orateurs ont soulevé la question de l'insuffisance des ressources financières. Un représentant a déclaré que son gouvernement avait institué une ligne budgétaire distincte pour les activités de transition, dont 70 % avaient été alloués par l'intermédiaire de l'ONU. Les autres problèmes de financement avaient trait au manque de coordination au moment du passage de la phase des secours à celle du développement, ainsi qu'à l'absence d'instruments permettant d'assurer cette coordination, notamment dans le cadre du processus d'appel global. Un dernier intervenant a signalé l'importante expérience que son gouvernement avait menée récemment en Afghanistan, où bon nombre d'infrastructures devaient être reconstruites et où la population ne mangeait toujours pas à sa faim et souffrait encore du manque de sécurité. Grâce à une bonne coordination entre les différents organismes, on était parvenu à de bons résultats, et les enseignements tirés de cette expérience pouvaient être appliqués à l'assistance apportée par le pays à l'Iraq par l'intermédiaire d'organisations internationales.

Suite donnée au Consensus de Monterrey

150. Les délégations ont déclaré que dans le Consensus de Monterrey, texte issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, il était souligné que les intervenants devaient continuer de mener des activités de suivi avec l'aide des organes intergouvernementaux et des organes directeurs compétents des autres institutions participantes, et qu'ils devaient partager leur expérience de la mise en oeuvre et de l'intégration du Consensus dans les activités opérationnelles de l'ONU à l'échelle nationale.

151. Les intervenants ont également souligné la nécessité de dynamiser d'urgence les activités de suivi, s'agissant en particulier de la lutte contre la pauvreté, la marginalisation et le dénuement. Ils ont insisté sur l'importance d'un nouvel accord entre pays donateurs et pays bénéficiaires.

152. Des délégations ont résolument soutenu la création d'instruments permettant de mesurer la mise en oeuvre de l'objectif 8 de développement énoncé dans la Déclaration du Millénaire, à savoir mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Elles ont appelé le PNUD et le Comité d'aide au développement de l'OCDE à mettre au point ces instruments en véritable consultation avec les pays en développement. Elles ont aussi souligné l'importance de l'obligation mutuelle des partenaires donateurs et bénéficiaires de rendre des comptes.

153. Les délégations ont confirmé leur détermination à aider les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies dans leurs activités, tout en soulignant qu'il fallait que l'aide publique au développement augmente de façon régulière et fiable. Elles ont aussi dit l'importance que revêtaient la cohésion, la coordination et la simplification des procédures et programmes ainsi que le dynamisme des partenariats entre tous les intervenants pour que l'utilisation des fonds soit plus efficace et plus rentable. Elles ont également fait observer que la gouvernance démocratique et l'état de droit étaient indispensables pour instaurer un environnement, un milieu porteur pour la mobilisation des ressources nationales et le renforcement des capacités nationales afin de rendre les pays responsables de leur

propre développement. Comme signe de leur appui aux activités de suivi de l'application des textes issus de la Conférence de Monterrey, certaines délégations ont annoncé que leur pays augmentait sa contribution à l'aide publique au développement.

154. Les représentants du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM ont présenté les activités menées dans les pays bénéficiaires de programmes dans leurs domaines respectifs – gouvernance démocratique, vaccinations, santé de la procréation, autonomisation des femmes et assistance humanitaire – dans le cadre de l'application et de l'intégration des décisions énoncées dans le Consensus de Monterrey. Ils ont déclaré que, si leurs ressources étaient encore insuffisantes par rapport à la demande, la Conférence de Monterrey avait abouti à l'annonce de contributions à l'aide publique au développement, sans lesquelles la situation aurait été bien pire du fait de l'existence de pressions déflationnistes dans les grands pays donateurs. Ils ont souligné la nécessité d'une meilleure coordination entre leurs organismes et avec les autres donateurs bilatéraux et les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, de sorte que les ressources limitées soient dûment et efficacement utilisées. Ils ont également convenu qu'il fallait élaborer des outils permettant de mesurer les performances et de suivre les effets à l'échelle nationale.

VIH/sida : étude des recommandations énoncées à l'issue de l'évaluation des cinq premières années d'activité d'ONUSIDA

155. Prenant la parole au nom des quatre organismes – PNUD, FNUAP, UNICEF et PAM –, la Directrice exécutive du FNUAP a présenté les grandes lignes de l'évaluation des cinq premières années d'activité d'ONUSIDA, les conclusions et les incidences pour les institutions et les recommandations du Conseil de coordination du programme, ainsi que les premières mesures prises par les institutions pour les appliquer. Le Président du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida pour le Malawi a appelé l'attention sur les problèmes que rencontre le système des Nations Unies au niveau national, s'appuyant pour cela sur l'exemple du Malawi. Le Coordonnateur de la Commission nationale portugaise de lutte contre le sida, qui représentait la présidence du Conseil de coordination du programme, a fait une déclaration axée sur les questions liées à la gouvernance d'ONUSIDA et les recommandations pertinentes à l'adresse des Conseils d'administration des organismes coparrains.

156. Des délégations ont souligné combien il importait d'avoir conscience de la dimension dynamique de l'épidémie, et de briser le silence et la stigmatisation qui entouraient le VIH/sida. Elles ont dit que la santé de la procréation ne devait pas être dissociée du VIH/sida. Les intervenants ont souligné que, pour résoudre le problème du VIH/sida, il fallait absolument mobiliser davantage de ressources, tant financières qu'humaines, et veiller à ce que les solutions apportées soient axées sur les résultats et, prenant en compte la dimension sexospécifique du fléau, s'attachent tout particulièrement aux besoins des femmes et des filles. De nombreuses délégations ont souligné qu'il fallait renforcer la coopération entre les institutions, en particulier à l'échelle nationale et au sein des groupes thématiques. Le système des Nations Unies devait favoriser l'action nationale en assurant une meilleure coordination et les donateurs devaient être mieux préparés à aider les mécanismes de coordination d'ONUSIDA, et notamment financer intégralement toutes les composantes du budget et plan de travail unifié d'ONUSIDA. Des délégations ont

encouragé les coparrains d'ONUSIDA à répondre de façon plus cohérente au fléau du VIH/sida.

157. Plusieurs délégations ont recommandé aux Conseils d'administration d'inscrire à l'ordre du jour de leurs travaux les recommandations et décisions du Conseil de coordination du programme. Un certain nombre de délégations ont encouragé les institutions à entreprendre une programmation conjointe et elles ont recommandé d'organiser, en coopération avec ONUSIDA, des visites conjointes sur le terrain axées sur le VIH/sida pour les membres des Conseils d'administration. Certains intervenants ont souligné l'importance du partage à l'échelle du système des enseignements tirés d'ONUSIDA en matière de perfectionnement des méthodes de travail du Conseil de coordination du programme, et ils ont encouragé les Conseils d'administration et le Conseil de coordination du programme à coopérer pleinement et à communiquer étroitement entre eux. Insistant sur les liens entre insécurité alimentaire, malnutrition et VIH/sida, des représentants ont souligné la nécessité de coordonner l'aide alimentaire avec les autres formes d'assistance offertes dans le cadre de la lutte contre l'épidémie. Certains ont aussi fait valoir la nécessité de faciliter la poursuite du dialogue et des débats sur les questions liées au VIH/sida et à la gouvernance dans leur propre pays.

158. Tant les institutions que le secrétariat d'ONUSIDA, qui avait pris part aux débats, ont pris note des conseils et recommandations énoncés par les délégations; ils ont présenté des exemples illustrant l'harmonisation de leurs travaux et la coopération dont ils ont fait preuve dans le règlement de la situation de crise dans laquelle se trouvaient l'Afrique du Sud et d'autres pays eu égard à l'épidémie de VIH/sida. Ils se sont félicités de l'importance accordée à la condition de la femme et aux liens entre santé de la procréation et prévention du VIH/sida, et ils ont souscrit à la thèse selon laquelle l'alimentation et la nutrition devraient faire partie de la stratégie de lutte contre le VIH/sida. L'absence ou l'épuisement des ressources humaines résultant de l'épidémie et ses répercussions sur la capacité d'absorption des pays ont été soulignées. Les institutions ont convenu qu'il fallait aborder l'épidémie sous de nouveaux angles d'attaque et qu'il était indispensable d'adopter pour cela une démarche axée sur les résultats.

Les objectifs du Millénaire en matière de développement au Népal

159. Les débats ont été fondés sur la mise en oeuvre au Népal des objectifs du Millénaire en matière de développement. Des représentants du Gouvernement, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'une organisation non gouvernementale sont intervenus.

160. Les délégations ont souligné que la responsabilité première de l'intégration des objectifs dans les activités opérationnelles et d'établissement de rapports incombaît au pays. Elles ont appelé l'ONU à apporter tout le soutien voulu à cet égard.

161. Les délégations ont fait des observations, posé des questions ou demandé des éclaircissements ayant trait notamment aux points suivants : a) processus de consultation; b) intégration des objectifs dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le plan décennal de développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté; c) relation entre l'ONU et la Banque mondiale dans la politique de développement et le suivi de la réalisation des objectifs; d) harmonisation et coordination de l'action entre les différents donateurs dans des domaines tels que le renforcement des capacités de collecte des données;

e) harmonisation des indicateurs et des objectifs de façon à faire ressortir les situations nationales particulières; f) rôle du système des Nations Unies dans le règlement des conflits; g) relation entre l'ONU et les intervenants non étatiques; h) évaluation du coût de la mise en oeuvre des objectifs à l'échelle nationale.

162. Les personnes concernées ont répondu que des consultations approfondies avaient été menées auprès de parlementaires, de fonctionnaires, de groupes de défense d'intérêts catégoriels, de femmes, de diverses entités locales et régionales et des donateurs. Ils ont évoqué la convergence de vues dans l'élaboration des stratégies du Plan-cadre et des objectifs. Dans les domaines tels que l'éducation des filles, l'approvisionnement en eau potable et la réduction de la mortalité maternelle et infantile, des objectifs et des résultats avaient été clairement énoncés. Les objectifs du Millénaire en matière de développement avaient aussi été intégrés dans le processus d'établissement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, et l'équipe de pays des Nations Unies au Népal avait étroitement coopéré avec la Banque mondiale et d'autres intervenants pertinents. Les relations entre l'ONU et la Banque mondiale, aux échelons national et mondial, étaient bonnes. Une note d'information établie conjointement par le PNUD et la Banque mondiale avait été adressée à tous les membres du personnel pour leur expliquer la relation de travail qui les unissait et la complémentarité des activités qu'ils menaient.

163. Les indicateurs et objectifs avaient été réalignés à la suite d'intenses consultations, sans que l'universalité des objectifs n'ait à en pâtir. L'évaluation des coûts était considérée comme essentielle car elle devait permettre de déterminer les montants requis pour atteindre les objectifs fixés. En matière de coordination et d'harmonisation, les donateurs travaillaient en collaboration, notamment pour renforcer les capacités de collecte et d'analyse de données et améliorer la cohérence et l'efficacité. Grâce à la décentralisation, le programme du PNUD en matière de gouvernance avait permis aux communautés locales de participer davantage à la mise en oeuvre des objectifs fixés dans le domaine de l'éducation, avec l'appui d'autres organismes des Nations Unies.

164. Le comité a indiqué qu'en matière de conflits, le Gouvernement népalais et les organismes du système des Nations Unies cherchaient conjointement à s'attaquer aux causes profondes. Les institutions du système avaient adopté une stratégie et renforçaient leurs capacités dans ce domaine. Les membres des Conseils d'administration ont été informés que des organisations non gouvernementales et d'autres intervenants non étatiques coopéraient étroitement avec le Gouvernement et l'équipe de pays en vue de faire connaître les objectifs du Millénaire en matière de développement au moyen de messages de sensibilisation. À l'issue d'une conférence nationale des organisations non gouvernementales, une résolution sur la promotion de l'information relative aux objectifs à tous les échelons du pays avait été adoptée.

Troisième partie
Seconde session ordinaire

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 8 au 12 septembre 2003**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2003 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue du 8 au 12 septembre à New York. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de ladite session (DP/2003/L.3 et Corr.1), tels que modifiés oralement, ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2003 (DP/2003/25).

2. Par sa décision 2003/29, le Conseil d'administration a décidé qu'en 2004 son programme de sessions serait le suivant :

Première session ordinaire de 2004 :	23-30 janvier 2004
Session annuelle de 2004 :	14-25 juin 2004 (Genève)
Deuxième session ordinaire de 2004 :	20-24 septembre 2004

3. Les décisions adoptées à la deuxième session ordinaire de 2003 figurent dans le document DP/2004/2, qui peut être consulté sur les pages Web du secrétariat du Conseil d'administration à l'adresse suivante : <www.undp.org/execbrd/indexfr.htm>.

4. Le Président du Conseil d'administration, l'Administrateur du PNUD et les délégations ont exprimé leurs condoléances à la suite de la mort tragique des fonctionnaires des Nations Unies tombés à Bagdad. Ils ont également souhaité un prompt rétablissement aux personnes blessées lors de l'attentat.

5. L'Administrateur a évoqué son récent voyage en Jordanie entrepris en de tristes circonstances puisqu'il s'agissait pour lui de prendre possession des dépouilles mortelles et de rendre visite aux blessés qui avaient été évacués de Bagdad. Il a notamment rendu hommage aux fonctionnaires du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) qui ont trouvé la mort en Iraq et aux fonctionnaires du PNUD blessés dans les mêmes circonstances. Les délégations ont observé une minute de silence à la mémoire des victimes de l'attentat.

6. Le 11 septembre, le Président du Conseil d'administration, l'Administrateur du PNUD et les délégations ont exprimé leurs condoléances à la suite de la mort tragique et prématurée de Mme Ann Lindh, Ministre suédoise des affaires étrangères. Les délégations ont observé une minute de silence en son honneur.

Débat consacré au PNUD

II. Questions financières, budgétaires et administratives

7. Les délégations ont félicité le PNUD pour la grande qualité des rapports dont elles étaient saisies, à savoir le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 (DP/2003/28), le rapport pour 2002 sur l'examen annuel de la situation financière (DP/2003/27 et Add.1), le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 (DP/2003/29), les informations sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies pour 2002 (DP/2003/30 et Add.1) et le

document sur le renforcement des mesures de sécurité nécessaire à la protection du personnel et des locaux du PNUD (DP/2003/CRP.20). Elles ont également accueilli favorablement l'excellent exposé liminaire fait par l'Administrateur adjoint au nom de l'Administrateur et remercié le secrétariat d'avoir organisé des réunions officieuses avec les membres du Conseil d'administration avant la session.

8. Les délégations ont estimé que le document DP/2003/28 relatif au projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 était concis et complet et présentait une stratégie claire. De façon générale, le budget correspondait aux objectifs stratégiques et aux domaines prioritaires retenus dans le deuxième plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/2003/32); les principes auxquels avait obéi l'établissement du budget et les raisons à l'origine de l'augmentation des crédits demandés étaient fondés; l'augmentation des taux de recouvrement des coûts était un pas dans la bonne direction de nature à garantir que le financement des programmes du PNUD soit plus équitablement réparti entre les ressources ordinaires et les autres ressources.

9. Les délégations se sont déclarées en faveur du budget présenté dans le document DP/2003/28, estimant que l'assise du PNUD dans les pays était fonction de la stabilité des ressources ordinaires. Elles ont donc appuyé les investissements proposés dans les domaines des ressources humaines et de la gestion des connaissances au siège et dans les pays en vue de nouer des partenariats, de coordonner les initiatives institutionnelles et de poser les fondements des opérations de prévention des conflits et de redressement après un conflit. Elles ont également soutenu la proposition consistant à mettre en place une « structure de base » qui serait financée au moyen des ressources ordinaires.

10. Certains pays ont annoncé une augmentation de leurs contributions à la masse de ces ressources, tandis que d'autres ont confirmé qu'ils maintiendraient les montants actuels. Les délégations ont souhaité : a) savoir si le reclassement des postes était justifié par une évolution notable des fonctions et des responsabilités; b) obtenir des précisions sur le mode de calcul du taux de recouvrement des coûts et sur le projet de « structure de base »; c) connaître les mesures envisagées pour éviter toute répercussion négative sur les montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB) d'une insuffisance des ressources effectives par rapport aux montants prévus au budget; d) en savoir plus sur la coopération entre le PNUD et le secteur privé dans le domaine de l'informatique et de la télématique; e) comprendre comment les rapports consacrés au budget viendraient s'articuler avec ceux relatifs au deuxième plan de financement pluriannuel, en particulier pour ce qui était des objectifs retenus dans le plan.

11. Les délégations ont recommandé avec insistance : a) d'éviter que les ressources ordinaires ne servent à subventionner des programmes financés au moyen d'autres ressources; b) d'étudier la marche à suivre pour établir une correspondance stratégique entre ces autres ressources et les programmes du PNUD financés au moyen des ressources ordinaires, le renforcement de la programmation commune, la gestion des programmes et les activités de mobilisation des ressources entreprises conjointement par les organismes des Nations Unies; c) de déterminer comment les contributions à des fins spéciales et les contributions aux ressources ordinaires se situaient les unes par rapport aux autres dans le cadre de la politique de recouvrement des coûts; d) de renforcer la capacité du PNUD d'évaluer le coût intégral des services et de faire rapport sur la question; e) d'examiner les problèmes

que posait le recouvrement des coûts dans le contexte des mesures de simplification et d'harmonisation proposées par le Groupe des Nations Unies pour le développement, l'objectif étant de parvenir à une définition commune des dépenses afférentes aux programmes et des dépenses d'administration.

12. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a déclaré que des précisions avaient été apportées quant au mode de calcul du recouvrement des coûts et que celui-ci était conforme aux recommandations du Corps commun d'inspection et très proche de celui utilisé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Il a indiqué que le rapport relatif au programme et au budget d'appui était communiqué à titre d'information uniquement.

13. Le Directeur a fait observer qu'aucun reclassement de poste n'avait été entrepris en 10 ans, malgré l'accroissement des responsabilités confiées aux coordonnateurs résidents et aux directeurs de pays, et que certains postes avaient été déclassés.

14. Le Directeur a appelé l'attention sur le fait que la notion de « structure de base » était relativement nouvelle et que des ajustements y seraient apportés à mesure que l'on tirerait les enseignements de l'expérience. Le Conseil d'administration serait tenu au courant de l'évolution de la situation.

15. S'agissant des relations du PNUD et du secteur privé dans le domaine de l'informatique et de la télématique, le Directeur a expliqué que le Programme avait bénéficié de conditions préférentielles pour acheter du matériel informatique mais qu'il n'y avait pas d'échanges financiers en tant que tels. La réorientation des modes de fonctionnement au niveau des pays avait permis de faire des économies qui avaient été investies dans l'informatique et la télématique et dans la formation du personnel.

16. Le Directeur a garanti aux délégations que le PNUD ferait tout ce qui était en son pouvoir pour faire coïncider les objectifs stratégiques du plan de financement pluriannuel avec la planification du budget.

17. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/22 relative au budget d'appui biennal pour l'exercice 2004-2005.

18. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/23 relative au budget d'appui biennal du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'exercice 2004-2005.

III. Fonds d'affectation spéciale thématiques

19. Les délégations ont remercié le PNUD de son rapport sur les fonds d'affectation spéciale thématiques (DP/2003/31) et félicité les représentants du Programme d'avoir présenté des rapports et des exposés complets et bien documentés.

20. Elles ont souligné que les fonds d'affectation spéciale thématiques constituaient une innovation majeure qui avait été utilisée de façon stratégique et cohérente pour faire avancer les principaux objectifs du PNUD et ont estimé que les résultats financiers et les résultats de programmation étaient prometteurs. Étant donné l'importance des fonds, les délégations ont proposé qu'ils soient suivis de

près et que la question de leur examen soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

21. Elles ont proposé que les résultats par pays ayant trait aux fonds thématiques soient présentés dans le cadre des rapports relatifs au plan de financement pluriannuel afin de regrouper les résultats par catégories de services, de simplifier l'établissement des rapports et d'assurer la concordance avec les objectifs du plan. Elles ont recommandé que le rapport annuel relatif aux fonds thématiques soit plus analytique, tire parti des enseignements de l'expérience et montre comment chaque fonds répond aux objectifs qui sont les siens.

22. Les délégations ont souligné que les fonds d'affectation spéciale thématiques devaient venir en complément des ressources ordinaires, fondement du fonctionnement du Programme, et non leur faire concurrence. Elles ont également souhaité qu'un plus grand nombre de donateurs versent des contributions aux fonds thématiques et regretté que seuls deux des huit fonds approuvés aient reçu des contributions suffisantes.

23. Elles ont proposé que le nombre de fonds thématiques coïncide avec celui des objectifs fixés dans le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 et que l'on renonce aux fonds qui n'auraient pas reçu un financement suffisant.

24. Les délégations se sont déclarées très préoccupées par le fait que les donateurs assortissaient leurs contributions de conditions, ce qui privait le PNUD de la latitude nécessaire dans l'allocation stratégique des ressources. Elles ont déploré que la majeure partie de celles-ci – près des trois quarts – soient réservées à certains pays ou projets, mais comprenaient la raison à l'origine de ces choix, notamment pour ce qui était du fond thématique consacré à la prévention des crises et au relèvement.

25. Les délégations ont noté que si la procédure d'allocation avait été améliorée et était plus transparente, un nouvel effort d'harmonisation et de rationalisation devait encore être fait dans le domaine des fonds thématiques.

26. Elles ont également estimé qu'en ce qui concernait la collecte de fonds, il fallait éviter de placer le PNUD en concurrence avec d'autres organismes des Nations Unies, tels qu'UNIFEM et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), dont les domaines d'intervention étaient proches de ceux des fonds thématiques.

27. En général, les pays étaient très favorables aux fonds thématiques, qu'ils continueraient d'alimenter dans la limite de leurs moyens.

28. En réponse, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a indiqué que le PNUD s'attacherait à améliorer encore l'efficacité et la gestion des fonds d'affectation spéciale thématiques. Il a souscrit à la recommandation des délégations relative à une simplification du mécanisme d'établissement des rapports consacrés à ces fonds et à son intégration dans celui ayant trait au plan de financement pluriannuel.

29. Il a expliqué que les coûts de transaction associés aux fonds thématiques étaient fonction des sommes à gérer, la gestion des fonds les moins bien garnis étant plus onéreuse. Il a également précisé que les coûts de transaction internes supportés par le PNUD étaient liés à la procédure de sélection et d'allocation, laquelle visait à s'assurer que les ressources confiées au Programme servaient à financer les initiatives les plus stratégiques et les plus porteuses. En s'appuyant sur l'expérience

acquise, il serait possible de rationaliser encore la procédure, partant, de réduire les coûts de transaction et d'améliorer l'efficacité des fonds thématiques. Le Directeur a déclaré qu'à compter de 2004, le nombre de fonds thématiques correspondrait au nombre d'objectifs prévus dans le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007.

30. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de la prévention des crises et du relèvement a expliqué que les coûts de transaction associés au fonds d'affectation spéciale thématique consacré à la prévention des crises et au relèvement étaient peu élevés parce que l'allocation des ressources ne reposait pas sur une procédure de sélection et d'allocation mais était coprogrammée avec les initiatives engagées par les bureaux de pays. Les dispositifs existants permettaient de programmer les ressources au fur et à mesure. La Directrice a également dit que la majeure partie de celles-ci avaient été affectées à l'Afghanistan du fait des initiatives spéciales lancées dans ce pays. Les enseignements tirés de la situation en Afghanistan étaient transposés à d'autres pays, notamment la Guinée-Bissau où le Bureau avait collaboré avec la mission du Conseil économique et social et aidé le pays à mettre au point des programmes de mobilisation des ressources. Le PNUD avait également conçu un mécanisme dont l'objet était d'aider la Guinée-Bissau à payer le traitement de ses fonctionnaires, mais les donateurs n'y avaient pas donné suite. Il avait entrepris, à partir d'un modèle analogue, de créer un mécanisme du même type au Libéria et espérait que les donateurs répondraient à l'appel.

31. L'Administratrice assistante a dit que son bureau disposait de ses propres ressources ordinaires, qui pouvaient être débloquées très rapidement afin d'envoyer des secours d'urgence, en cas de catastrophe naturelle par exemple. L'assistance complémentaire pouvait ensuite être financée au moyen des MCARB 3 et des fonds d'affectation spéciale thématiques, ce qui permettait de mettre sur pied des programmes et des activités de mobilisation de ressources.

32. L'Administratrice assistante a déclaré que le Bureau établissait un rapport annuel complet, qui contenait aussi bien des informations financières que des données analytiques, ainsi que souhaité par les donateurs.

33. La Directrice de la Division de la mobilisation des ressources a dit que les fonds thématiques étaient l'une des trois composantes d'un mécanisme qui s'articulait autour des ressources ordinaires, des partenariats au niveau des pays et des fonds thématiques. Précisant que le PNUD s'attachait à préserver les ressources ordinaires, elle a expliqué que la manière dont les fonds thématiques trouvaient place parmi les autres modes de financement soulevait une question fondamentale – celle de savoir comment le Programme coordonnait ses initiatives au niveau des pays avec les autres acteurs. Le nombre de donateurs collaborant avec le PNUD par l'intermédiaire des fonds thématiques avait légèrement augmenté. Le Programme invitait les donateurs à ne pas assortir leurs dons de conditions de sorte qu'il ait toute latitude pour affecter les ressources en fonction des priorités retenues pour venir en aide aux pays de programme.

34. L'établissement de rapports concernant les fonds thématiques se faisait par l'intermédiaire du système de gestion axée sur les résultats. Le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 semblait être le cadre idéal pour tenir le Conseil d'administration informé à l'avenir.

35. La Directrice a fait observer que, dans la plupart des cas, les bureaux de pays formulaient les programmes d'ensemble avec les gouvernements, sans établir de

distinction entre les différentes sources de financement. Le plan de financement pluriannuel visait à regrouper les activités dans une série de programmes financés au moyen de différentes sources. De ce fait, l'allocation des ressources des fonds thématiques n'était pas dissociée de celle des crédits provenant des autres sources de financement.

IV. Plan de financement pluriannuel

36. Les délégations ont examiné le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 présenté dans le document DP/2003/32. Elles ont félicité le PNUD de son excellent rapport et des déclarations très fouillées et instructives de l'Administrateur et de l'Administrateur associé.

37. Elles ont remercié le secrétariat d'avoir organisé des réunions officieuses et des consultations à différents niveaux, lesquelles ont permis d'engager des débats fructueux avant la session. Elles ont souligné que le plan de financement était plus rationnel, mieux circonscrit et plus simple que le précédent. Elles ont accueilli favorablement le dosage établi entre un nombre réduit d'objectifs et les catégories de services.

38. Les délégations ont appelé l'attention sur les points suivants : a) la lutte contre la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement devaient rester au tout premier rang des priorités du PNUD; b) l'application du plan de financement pluriannuel devait se faire en tenant compte des priorités et des stratégies de développement des pays de programme; c) le PNUD devait veiller tout spécialement à ce que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) soient alignés sur les objectifs du Millénaire pour le développement; d) le renforcement des capacités devait être l'un des pivots de l'action du PNUD en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment parce qu'il facilitait la prise en main des programmes par les pays, ce qui pouvait donner une assise plus solide au développement; e) l'action en amont devait s'accompagner d'initiatives en aval afin que théorie et pratique se renforcent mutuellement; f) le plan de financement pluriannuel devait répondre aux demandes formulées par les organismes intergouvernementaux dans le cadre de la Déclaration du Millénaire, de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable ainsi que dans celui d'initiatives régionales telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont l'Union africaine était le chef de file; g) la terminologie utilisée dans le plan de financement pluriannuel devait correspondre à celle des documents intergouvernementaux; h) l'augmentation des ressources ordinaires ces dernières années témoignait de l'amélioration de l'image de marque et de l'efficacité du PNUD, fruit de son programme de réformes; i) il fallait pouvoir compter sur des ressources ordinaires suffisantes et s'inscrivant dans le long terme afin que le Programme puisse proposer une aide adaptée aux besoins des pays de programme et améliorer sa capacité de fournir des services efficaces.

39. Les délégations ont souhaité savoir comment le PNUD entendait rendre compte des résultats obtenus et de quels indicateurs il se servirait pour évaluer l'incidence de ses programmes et tirer les enseignements de l'expérience. Elles ont exprimé leur satisfaction à l'idée de pouvoir examiner ces questions à la première session ordinaire du Conseil d'administration, en janvier 2004. Elles ont, par

ailleurs, demandé des précisions quant à la façon dont le plan de financement pluriannuel s'articulait avec l'examen triennal des activités opérationnelles du système des Nations Unies (E/1998/48), le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, ainsi que sur la manière dont le PNUD tenait compte des objectifs du plan de financement pluriannuel dans les stratégies de gestion et de mobilisation des ressources.

40. Certaines délégations ont fait observer que les objectifs et les catégories de services pourraient être mieux ciblés. D'autres ont estimé que ce faisant il fallait éviter d'introduire trop de rigidité si l'on voulait répondre aux besoins des pays de programme. D'autres encore ont dit que les arbitrages réalisés entre les objectifs et catégories de services tenaient parfaitement compte des orientations et des besoins. En collaboration avec UNIFEM, le PNUD devait accorder un degré de priorité élevé aux questions relatives aux femmes. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire devaient continuer à être encouragées et recevoir un financement suffisant. Le mécanisme de coordination au niveau des pays devait faire une place importante aux gouvernements. Il fallait veiller à faire converger les activités de programmation et le financement. Il convenait de renforcer le réseau de coordonnateurs résidents afin que celui-ci puisse assumer des responsabilités accrues, telles que l'appui aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et la programmation conjointe. Il importait d'encourager et de renforcer les échanges entre acteurs gouvernementaux et acteurs non gouvernementaux dans le cadre de partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

41. L'Administrateur associé a pris note des observations encourageantes formulées par les délégations quant à la qualité et à l'orientation des objectifs et des catégories de services et l'équilibre auquel le PNUD était parvenu en revoyant leur nombre à la baisse dans le plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007. Il a dit qu'effectivement le plan de financement était un document évolutif qui serait ajusté afin de répondre aux besoins des pays de programme et des entités régionales et de tenir compte des faits nouveaux qui interviendraient dans les domaines tels que l'énergie et l'environnement. Le Programme continuerait à donner la priorité absolue à la lutte contre la pauvreté et aux objectifs du Millénaire pour le développement. Il tiendrait de réelles consultations avec les différentes parties prenantes afin que les programmes soient conçus et pris en main par les autorités nationales. L'Administrateur associé a indiqué que le PNUD examinait de près des méthodes novatrices permettant d'évaluer et de présenter les résultats et l'incidence des programmes. Un rapport serait soumis au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2004.

42. L'Administrateur associé a remercié les pays qui avaient annoncé qu'ils augmenteraient leur contribution aux ressources ordinaires et invité les autres à faire de même afin que le PNUD dispose de moyens suffisants pour pouvoir répondre aux besoins des pays de programme.

43. L'Administrateur associé a rappelé aux délégations que le PNUD menait depuis longtemps une lutte active contre la pauvreté et que son expérience avait été utilisée pour des évaluations de la pauvreté et la mise au point de programmes visant à l'atténuer. Il en avait notamment fait bénéficier les pays qui avaient participé à l'établissement de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le Programme avait également rehaussé sa réputation en nouant des partenariats et en

établissant des mécanismes participatifs ouverts, qui étaient devenus l'un des pivots des DSRP. Le rôle que jouait le PNUD en tant que coordonnateur de l'action menée en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau des pays pouvait faciliter une plus grande convergence entre ces objectifs et les DSRP.

44. L'Administrateur associé a réaffirmé que l'intérêt porté aux activités en amont, avait pour objet d'établir la corrélation entre politiques et projets qui faisait défaut jusque-là. Il a souligné qu'en l'absence d'un plan directeur, les projets ne permettraient pas de trouver une issue à la pauvreté, d'où l'idée de rapprocher les activités en amont de celles menées en aval à des fins de synergie.

45. L'Administrateur associé a informé les membres du Conseil d'administration que la question du réseau des coordonnateurs résidents était encore à l'examen et que le Conseil serait informé de tout fait nouveau. Il a souligné que ce réseau resterait au centre du programme de réforme du PNUD.

46. Il a fait observer que si les questions d'égalité entre les hommes et les femmes ne constituaient pas un objectif à part entière dans le plan de financement pluriannuel, elles continuaient cependant à recevoir un rang de priorité élevé dans tous les aspects de l'action du Programme que ce soit au siège ou au niveau des pays. Le PNUD continuerait à collaborer étroitement avec UNIFEM, par l'intermédiaire de son Groupe de l'égalité des sexes, afin de veiller à ce que les questions concernant les femmes reçoivent l'attention voulue.

47. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/24 relative au plan de financement pluriannuel pour 2004-2007.

V. Évaluation

48. Jugeant qu'ils étaient bien conçus, clairs et présentés dans les temps, les délégations ont accueilli très favorablement les rapports établis par le PNUD, à savoir le rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2002 (DP/2003/33), le résumé analytique ayant trait à l'évaluation des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire en matière de développement (DP/2003/34), la note de l'Administrateur ayant trait à l'évaluation des rapports sur les objectifs du Millénaire en matière de développement (DP/2003/41) et la réponse de la direction à l'évaluation du rôle du PNUD dans le processus du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DP/2003/35). Elles se sont félicitées des progrès accomplis dans la mise au point de méthodes systématiques et analytiques et ont approuvé la formule consistant à répartir les activités de suivi et d'évaluation en différentes catégories : programmes, pays et organisations. Elles se sont déclarées en faveur de l'introduction d'évaluations stratégiques au niveau des pays, par exemple aux fins d'évaluer les résultats obtenus en matière de développement.

49. Les délégations ont appuyé l'attention accrue accordée à l'harmonisation des DSRP et des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'amélioration des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports au niveau des pays et l'évolution des partenariats entre les organismes des Nations Unies, les pouvoirs publics, les donateurs et les pays de programme. Elles ont également noté avec approbation les partenariats avec le secteur privé.

50. Elles ont accueilli avec intérêt la façon dont la mise au point de politiques s'articulait avec les activités opérationnelles au niveau des pays et les initiatives

visant à améliorer la coopération sur les questions relatives au savoir et à l'acquisition des connaissances tant dans le système des Nations Unies qu'entre celui-ci et les donateurs bilatéraux.

51. Les délégations ont insisté pour qu'il soit tenu compte des résultats des évaluations au stade de la prise de décisions. Elles ont également souligné qu'il fallait associer les nombreuses parties prenantes, y compris les organisations de la société civile et les groupes marginalisés, aux initiatives engagées en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont fait observer que le Bureau de l'évaluation dispersait peut-être ses efforts et risquait d'y perdre en efficacité. Elles ont souhaité que le PNUD s'attache à obtenir des statistiques fiables et à jour, en collaboration avec les services nationaux compétents. À cet égard, il pourrait se révéler utile d'entreprendre des activités de renforcement des capacités nationales en concertation avec d'autres parties prenantes, telles que la Banque mondiale. Les délégations ont invité le Programme à privilégier les évaluations à caractère institutionnel et ont souhaité savoir quelles mesures avaient été prises pour renforcer les capacités d'évaluation au niveau national et comment progressait l'évaluation des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elles se sont également interrogées sur le peu d'importance donnée à l'évaluation des projets relatifs à la prévention des conflits et au relèvement, aux activités en faveur des femmes et aux initiatives entreprises par des organismes des Nations Unies, tels qu'UNIFEM, le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Programme des Volontaires des Nations Unies, et ont demandé des précisions quant aux mesures prises au siège en vue de tenir compte des résultats des évaluations au stade de la prise de décisions et dans la formulation des nouveaux programmes.

52. Les délégations ont souhaité en savoir plus sur les objectifs respectifs des DSRP, des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et du *Rapport sur le développement humain* et ont demandé s'il serait possible de présenter un récapitulatif d'une page à ce sujet aux membres du Conseil d'administration.

53. Elles ont estimé que le rapport relatif aux DSRP incitait à la réflexion et noté la multiplication des partenariats entre les organismes des Nations Unies, les gouvernements et les donateurs. Elles ont recommandé que la Banque mondiale suive l'établissement des DSRP et renforce encore les liens entre ceux-ci et les objectifs du Millénaire pour le développement.

54. Le Directeur par intérim du Bureau de l'évaluation a dit que le Bureau diffusait les enseignements tirés de l'expérience dans l'ensemble du PNUD, y compris auprès de l'Équipe de direction, laquelle analysait les principales conclusions des évaluations et ce qui était attendu du Programme. Les enseignements tirés des évaluations étaient présentés sous forme de synthèse dans *Essentials*, une publication du PNUD expressément conçue à cette fin. Par ailleurs, le réseau EvalNet et d'autres réseaux du PNUD examinaient périodiquement les questions stratégiques relatives à l'évaluation. Le plus souvent, l'information publiée était organisée sous forme de questions et de réponses pour faciliter sa consultation à des fins opérationnelles.

55. Le Directeur par intérim a ajouté que le Bureau de l'évaluation avait mis au point un système de suivi qui lui permettait de connaître les mesures prises par les bureaux de pays pour donner suite aux recommandations issues des évaluations, notamment les évaluations des réalisations. Les pages Web du Bureau facilitaient les

échanges généraux d'informations, puisque l'on y trouvait, entre autres documents, les rapports et les plans d'évaluation ainsi que la description des activités prescrites.

56. Le Bureau de l'évaluation faisait également des exposés périodiques aux bureaux du PNUD ainsi que dans les centres de contact sous-régionaux. Le Directeur par intérim a déclaré que le Bureau s'attachait à renforcer les capacités d'évaluation et avait à cet effet animé des ateliers de suivi et d'évaluation en Bolivie, à Cuba, aux Fidji, en Tunisie et dans la région Asie-Pacifique. Des téléconférences et des visioconférences avaient également été organisées. Le Bureau de l'évaluation avait mis au point un module de formation consacré à la gestion axée sur les résultats, qui était utilisé par le Centre de perfectionnement professionnel du PNUD. À la fin de 2003, le Bureau évaluerait la qualité des résultats des évaluations et formulerait des recommandations sur les aménagements à apporter aux méthodes de suivi et d'évaluation. Le Groupe d'appui opérationnel était désormais chargé de l'application des méthodes de gestion axée sur les résultats, mais le Bureau de l'évaluation continuait à assurer l'assistance technique.

57. Le Directeur par intérim a souligné que le renforcement des capacités restait l'une des activités principales du Bureau de l'évaluation. Toutefois, celui-ci n'avait pu répondre à toutes les demandes de formation à la méthodologie présentées par les pays de programme. Il devait donc adopter une stratégie plus efficace, par exemple en organisant des stages de formation consacrés au suivi et à l'évaluation au niveau régional ou en marge d'autres manifestations parrainées par des pays ou des organismes.

58. Le Directeur par intérim a déclaré que le PNUD avait procédé à une évaluation des situations de crise et d'après conflit en 2002. Il estimait, comme les délégations, qu'il importait de disposer de données fiables et à jour. Le plan de travail pour 2003-2004 comprenait une série d'études et de produits portant sur les enseignements tirés de l'expérience et axés sur les situations après un conflit. Le Directeur par intérim a indiqué qu'en 2003 le Bureau de l'évaluation avait publié un numéro spécial d'*Essentials* consacré aux femmes dans les situations de conflit et avait bénéficié pour ce faire du concours d'UNIFEM et du Bureau des politiques de développement. Le PNUD veillait désormais davantage à prendre systématiquement en compte les problèmes liés à la situation des femmes dans tous les aspects de ses programmes.

59. Le Directeur a fait observer que le plan de travail pour 2003-2004 prévoyait des évaluations internes consacrées les unes aux activités menées en amont, les autres à la gestion des connaissances. Dans les deux cas, les évaluations viseraient à tirer les leçons de l'expérience.

60. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/25 relative aux évaluations.

VI. Programmes de pays et questions connexes

61. Les délégations ont examiné les projets de descriptif des programmes de pays concernant la République centrafricaine (DP/DCP/CAF/1), la République du Congo (DP/DCP/PRC/1), la Sierra Leone (DP/DCP/SIL/1), la Lituanie (DP/DCP/LIT/1) et la Pologne (DP/DCP/POL/1). Les observations faites, propres à chaque pays, ont été transmises immédiatement aux pays intéressés par les différents bureaux. Si les

gouvernements concernés étaient d'accord, les programmes de pays révisés seraient affichés sur les sites Web des bureaux régionaux avec un hyperlien actif avec le site Web du secrétariat du Conseil d'administration avant le 15 octobre 2003.

62. Les délégations ont pris acte de la note de l'Administrateur sur l'assistance du PNUD à l'Afghanistan (DP/2003/36) au cas par cas pour la période allant de janvier 2004 à décembre 2005. Au cours des débats sur l'aide apportée par le PNUD à l'Afghanistan, le Ministre du relèvement et du développement des zones rurales s'est adressé au Conseil d'administration avant de tenir une séance d'information officielle qui a attiré un grand nombre de personnes.

63. Les délégations ont approuvé la prorogation de deux ans du deuxième cadre de coopération avec le Pérou (DP/2003/37/Rev.1) et ont pris note des prorogations d'un an des deuxième cadres de coopération avec la Bosnie-Herzégovine et le Chili (DP/2003/37/Rev.1).

64. Le Conseil a pris acte du rapport oral du représentant résident sur l'assistance du PNUD au Myanmar.

VII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : questions financières, budgétaires et administratives

65. Le Président du Conseil d'administration, l'Administrateur du PNUD et les délégations ont félicité M. Nigel Fisher de sa nomination au poste de Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Ils lui ont également rendu hommage pour son rapport détaillé sur les révisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003, le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 et le montant de la réserve opérationnelle (DP/2003/38) et se sont félicités du rapport du CCQAB sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003, le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 et le montant de la réserve opérationnelle (DP/2003/39) ainsi que du rapport final sur l'examen indépendant (DP/2003/40) et du processus de gestion du changement.

66. Ils ont noté avec un optimisme prudent que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets serait peut-être en mesure de dégager un excédent et de le virer sur la réserve opérationnelle d'ici à la fin de 2003.

67. Les délégations se sont toutefois déclarées préoccupées par les prévisions alarmantes pour 2004 concernant l'exécution des projets. Elles ont résolument soutenu l'engagement pris par le Directeur exécutif d'accorder une priorité immédiate aux nouveaux contrats pour renverser la tendance.

68. Pour ce qui était du rapport sur l'examen indépendant (DP/2003/40), les délégations ont souligné le rôle important que jouait le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant que fournisseur de services indépendant, efficace et rationnel au système des Nations Unies et ont félicité le Directeur exécutif d'avoir rapidement élaboré le cadre nécessaire à la mise en oeuvre des modifications structurelles et administratives et à la création d'une base viable permettant la consolidation et la croissance du Bureau en tant qu'entité s'autofinçant. Tout un éventail de réformes organisationnelles s'imposait si l'on

voulait réduire les coûts et améliorer l'efficacité. Elles ont également demandé aux organismes des Nations Unies d'utiliser les services du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

69. Les délégations ont également estimé que le Bureau devait s'employer à tenir compte de l'évolution des besoins de ses clients et élargir sa clientèle au sein du système des Nations Unies. Il lui fallait notamment pour ce faire revoir les critères adoptés pour ce qui était de la fixation du montant de la rémunération des prestations et des modalités et structures concernant ces prestations de façon à ce que l'approche retenue soit davantage axée sur les clients. Les délégations ont également souligné la nécessité de procéder à un examen global de la mission et du mandat du Bureau. Cette question ferait l'objet de consultations intersessions et d'un examen par le Conseil à sa première session ordinaire et à la session annuelle de 2004.

70. Les délégations ont soutenu l'idée de développer les possibilités pour le Bureau de passer marchés et contrats avec le reste du système des Nations Unies et avec la Banque mondiale. Elles ont également évoqué la fourniture de services aux banques régionales de développement et autres organisations régionales. Divers points de vue ont été exprimés sur la question d'une prestation directe de services aux gouvernements dans les domaines relevant de la compétence du Bureau.

71. Les délégations ont proposé de poursuivre l'examen de la question de la mission et du mandat du Bureau et de la porter à l'attention du Conseil d'administration au début de 2004.

72. Les délégations ont également souhaité entendre les responsables du PNUD et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets s'exprimer sur la façon dont ils entendaient faire évoluer leurs relations.

73. Elles ont indiqué qu'elles souhaitaient être informées de l'évolution de la situation par le biais de consultations officieuses d'ici à la première session ordinaire du Conseil d'administration en janvier 2004. Cette session permettrait de procéder à une évaluation officielle de la situation financière du Bureau, des progrès réalisés et des plans à élaborer pour mettre en oeuvre les mesures de réforme et de présenter des propositions pour le financement du processus de changement.

74. Dans sa réponse, le Directeur exécutif du Bureau a affirmé qu'il était préoccupé par les perspectives en matière de nouveaux contrats en 2004. Il a noté que les contrats garantis ne représentaient actuellement que la moitié de ce qui était nécessaire à l'organisation pour se maintenir à flot. Il a informé le Conseil d'administration qu'il s'était employé à garder les contrats existants et à étudier les possibilités de passer d'autres contrats avec les clients actuels ou de nouveaux clients. Il a estimé que le Bureau, en tant qu'entité s'autofinçant, était viable mais devait : a) élargir rapidement sa clientèle; b) se soucier davantage des besoins des clients et mieux les comprendre; c) établir une structure transparente et compétitive pour ce qui était de la fixation du montant de la rémunération des prestations; et d) adopter des mesures internes permettant de réaliser des économies.

75. Il a fait observer que la nécessité de bien répondre aux besoins et préoccupations des clients pour ce qui était des coûts, de la qualité et de la manière de fixer le prix des prestations, aussi compétitive et transparente que possible, faisait partie des priorités du Bureau ainsi que le recommandaient les experts indépendants dans leur rapport (DP/2003/40). Il a également souligné qu'il

convenait que le Bureau s'adapte à l'évolution de la situation et aux mandats que lui confiaient ses clients.

76. Le Directeur exécutif a indiqué que le Bureau et la Banque mondiale coopéraient déjà et étaient en train d'officialiser leurs relations de travail. Les possibilités de coopération avec la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement ainsi qu'avec la Banque interaméricaine de développement étaient également examinées. Le Bureau, en collaboration avec le PNUD, fournissait déjà certains services nécessaires à plusieurs projets financés par la Banque africaine de développement. Le Directeur exécutif a par ailleurs indiqué que le Bureau étudiait avec le PNUD comment tirer parti des ressources et des prêts des banques régionales de développement.

77. Il a souligné que pour que le Bureau fournisse les services requis aux organismes des Nations Unies, comme le demandait le Secrétaire général dans le document DP/2003/40 et l'y encourageaient les membres du Conseil, il lui fallait s'employer à être efficace, compétitif et transparent pour ce qui était de la fixation du montant de la rémunération des prestations.

78. Le Directeur exécutif a noté que les délégations avaient indiqué qu'il était urgent d'aborder la question du mandat et du statut du Bureau. Il a signalé qu'il engagerait bientôt des consultations concernant le mandat du Bureau avec les clients afin de parvenir à un consensus en toute transparence.

79. Il a indiqué qu'un plan d'action existait déjà et qu'il fallait maintenant que le Bureau commence à mettre en oeuvre certains de ses éléments tout en entamant un dialogue sur des questions plus complexes. Le rapport qui serait soumis au Conseil d'administration à sa première session ordinaire en janvier 2004 contiendrait des informations sur les progrès réalisés, les activités en cours, le projet de plan de travail pour 2004 et les ressources budgétaires nécessaires. D'ici à la session annuelle de juin 2004, le Conseil serait à même d'examiner les questions liées au mandat et à la mission du Bureau.

80. Le Président du Comité de coordination de la gestion a indiqué que ce dernier entretenait déjà de bonnes relations de travail avec le Directeur exécutif. Le rapport sur l'examen indépendant du modèle d'activité du Bureau et des questions connexes – observations du Directeur exécutif (DP/2003/CRP.19) reflétait les vues communes du Comité de coordination de la gestion et du Directeur exécutif. Le Président s'est associé à l'idée selon laquelle il convenait que le Bureau élargisse sa clientèle, mais pas d'une manière qui ferait des gouvernements des clients directs. Cette façon de procéder risquait de porter atteinte au vaste réseau de relations qui existaient entre le Bureau et d'autres organismes des Nations Unies. Il a souligné qu'il convenait de réfléchir attentivement à la façon dont il serait possible d'élargir la clientèle du Bureau sans que cela ait des conséquences imprévues et fâcheuses. Le Comité de coordination de la gestion serait saisi de la question et le Conseil tenu informé des résultats.

81. Le Président a noté que si l'on voulait améliorer les relations entre le PNUD et le Bureau, il fallait que les deux entités fassent des efforts. À cet effet, l'Administrateur du PNUD a invité le Directeur exécutif du Bureau à participer à la réunion mondiale des représentants résidents en 2003, à y prendre la parole et à diriger les débats de l'une des sessions. Il a également indiqué qu'il avait examiné avec des collègues chevronnés du PNUD un modèle de partenariat entre le PNUD et

le Bureau qui pourrait s'avérer acceptable pour une communauté de donateurs fort consciente des coûts. L'adoption d'un modèle de ce type signifierait notamment que des dispositions seraient prises pour s'assurer que la répartition des frais généraux entre les deux entités reflétait bien la part des efforts respectivement déployés par les deux organismes en matière de gestion des projets. Les deux organisations avaient à coeur de parvenir à un arrangement mutuellement acceptable.

82. Le Président a indiqué que le Secrétaire général attendait du système des Nations Unies qu'il tire partie comme il convenait des services fournis par le Bureau mais qu'il convenait pour ce faire de vaincre une certaine résistance.

83. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/26 sur les prévisions budgétaires révisées du Bureau pour l'exercice biennal 2002-2003, le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 et le montant de la réserve opérationnelle.

84. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/27 sur l'examen indépendant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Débat consacré au FNUAP

VIII. Questions financières, budgétaires et administratives

85. La Directrice exécutive a présenté le projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2004-2005 (DP/FPA/2003/11), abordant les problèmes qui se posaient, soulignant les principaux éléments financiers du budget et répondant aux questions soulevées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) dans son rapport (DP/FPA/2003/12). Elle a également présenté le tableau de la situation financière pour 2002 (DP/FPA/2003/13). Elle a bien fait observer que le projet de budget était l'expression du processus de transition qu'avait entamé le Fonds et était conçu pour faciliter la mise en oeuvre de ses résultats, notamment le renforcement des capacités du FNUAP d'aider les pays à appliquer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a souligné que le projet de budget était plus favorable aux bureaux de pays, leur permettant de se développer lorsque cela était possible, et de maîtriser leurs dépenses quand il le fallait. Elle a souligné que le FNUAP s'efforcerait d'aligner le plan de financement pluriannuel sur le budget et espéré que le prochain budget pourrait être présenté parallèlement au plan à la même session du Conseil d'administration. Notant que la situation financière du Fonds en 2003 était bonne, elle a indiqué que les recettes du Fonds avaient tellement augmenté que le déficit de financement provoqué par la perte d'une contribution importante avait été complètement absorbé.

86. Le Directeur de la Division des services de gestion a, à l'aide de diapositives, présenté le projet de budget pour 2004-2005. Il a également appelé l'attention sur la note de référence qui avait été distribuée et contenait un complément d'information sur le reclassement des postes et les liens existant entre le plan de financement pluriannuel 2004-2007 et les estimations concernant le budget d'appui pour l'exercice biennal 2004-2005.

87. Au cours des débats, nombre de délégations ont exprimé tout leur appui au projet de budget du FNUAP et se sont félicitées que le Fonds s'emploie à renforcer les bureaux de pays, notamment grâce à une nouvelle typologie de ces bureaux, à la

mise en valeur des ressources humaines et à la mise en commun des connaissances. Les délégations ont remercié le FNUAP d'avoir présenté une documentation et des pièces supplémentaires de qualité et d'avoir organisé des séances d'information informelles avant la session. Elles ont noté que le budget faisait partie intégrante des résultats attendus du processus de transition. Elles ont souligné que le Fonds avait un rôle essentiel à jouer pour ce qui était d'aider les pays à atteindre les objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de ceux fixés lors de son examen quinquennal et des objectifs du Millénaire en matière de développement. Elles se sont félicitées de constater que davantage de ressources étaient consacrées aux activités menées dans le cadre du programme. Les délégations se sont également félicitées de la participation accrue du Fonds aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) ainsi qu'à l'élaboration au niveau national de documents tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et ceux concernant les approches sectorielles. Un certain nombre de délégations ont noté que le FNUAP contribuait de manière importante à l'amélioration de l'égalité entre les sexes.

88. Plusieurs délégations ont noté la nécessité de synchroniser le budget et le plan de financement pluriannuel et ont pris acte avec satisfaction du fait que le FNUAP prévoyait désormais de présenter le budget et le plan à la même session. Les délégations ont pris note des observations du CCQAB, notamment sur le reclassement des postes et la budgétisation axée sur les résultats. Nombre de délégations ont indiqué qu'elles appréciaient le complément d'information fourni par le FNUAP concernant le reclassement des postes et les liens existant entre le plan de financement pluriannuel et le budget. Une délégation a demandé si le FNUAP avait songé à la manière dont il pourrait suivre et évaluer l'impact de la stratégie consistant à mettre en oeuvre la nouvelle typologie des bureaux de pays. La délégation voulait également savoir si le reclassement des postes et la création de postes supplémentaires amélioreraient les capacités du personnel au niveau des pays et permettraient à ce dernier de mieux s'acquitter des engagements pris en matière de programmation.

89. Un certain nombre de délégations se sont félicitées du cadre de suivi et d'évaluation et ont demandé des informations sur les critères retenus pour mesurer l'efficacité de la mise en oeuvre du programme. Une délégation a encouragé le Fonds à partager ses meilleures pratiques avec les États Membres. Une autre a prié le FNUAP d'adopter les termes « soins de santé génésique » et « services de santé primaires, notamment de santé génésique » au lieu de « services de santé génésique ». La même délégation a préconisé l'adoption d'une approche globale de la prévention du VIH/sida et notamment l'utilisation de la « stratégie AFP » (Abstinence, fidélité ou préservatif).

90. Notant que le FNUAP avait besoin de davantage de ressources de base, plusieurs délégations ont appelé les donateurs à accroître leurs contributions de base et à mieux se partager les charges. Les délégations canadienne et suédoise ont annoncé qu'elles augmenteraient leurs contributions de base au FNUAP en 2004.

91. La délégation norvégienne a appuyé vigoureusement les efforts déployés par le Fonds pour établir des liens entre la lutte contre la pauvreté, la santé génésique, la population et les sexospécificités dans le cadre des objectifs du Millénaire en matière de développement et s'est félicitée du rôle de premier plan joué par le Fonds dans la promotion du Programme d'action de la Conférence internationale sur la

population et le développement et en particulier, des travaux menés par le FNUAP dans le domaine de la santé génésique. Elle a saisi l'occasion pour démentir les allégations faites par une organisation extérieure au lendemain de la session annuelle de 2003 selon lesquelles la Norvège avait remis en cause la fiabilité du Fonds sur le plan financier. Elle a souligné que cela n'était absolument pas le cas et que la Norvège était convaincue que ses contributions étaient utilisées judicieusement et efficacement par le FNUAP. Elle a ajouté que les recettes du Fonds étaient supérieures à ce que l'on avait prévu et que le nombre de pays donateurs avait augmenté de manière non négligeable. Elle a indiqué que cette tendance reflétait bien la confiance que les pays donateurs mettaient dans le Fonds et l'appui politique important dont il bénéficiait.

92. La délégation américaine a indiqué qu'elle poursuivait activement le dialogue avec le FNUAP et la Chine concernant les questions qui avaient empêché son gouvernement d'apporter des contributions financières au Fonds. Notant que son pays n'était pas, sur le plan légal, en mesure de contribuer au financement du FNUAP actuellement, elle a indiqué qu'elle n'avait pas cessé d'encourager la Chine à adopter de nouvelles politiques qui élimineraient les mesures coercitives de ses programmes de planification familiale. Elle a encouragé le FNUAP à poursuivre ses efforts à cet effet et a souligné que son pays tenait à participer au financement du Fonds et poursuivrait le dialogue avec ce dernier et avec la Chine.

93. La délégation chinoise a indiqué que depuis les années 80, son pays entretenait de très bonnes relations de coopération avec le FNUAP. Les programmes du Fonds avaient largement contribué au développement de la société et de l'économie chinoises. La délégation a regretté que les États-Unis d'Amérique essaient d'utiliser la politique intérieure de la Chine pour ne pas contribuer au financement du FNUAP. Elle a noté qu'au début d'août, un sous-secrétaire d'État américain s'était rendu en Chine et avait reconnu que les programmes menés avec l'aide du FNUAP étaient très importants sur le plan de la santé génésique, de la planification familiale et des services de santé. La délégation espérait que cette visite aiderait le Gouvernement américain à mieux comprendre le problème démographique en Chine et renforcerait son appui à la coopération entre la Chine et le FNUAP. Elle a demandé au Gouvernement américain de recommencer à verser des contributions au FNUAP dans les meilleurs délais.

94. La Directrice exécutive a remercié les délégations de soutenir le Fonds ainsi que le Canada et la Suède d'avoir annoncé qu'ils augmenteraient le montant de leurs contributions de base en 2004. Elle a espéré que le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement en 2004 donnerait un nouveau souffle à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence. Elle a assuré le Conseil d'administration que le FNUAP faisait tout ce qui était en son pouvoir pour aligner ses activités sur le plan de financement pluriannuel. Elle a souligné que le FNUAP promouvait une gestion axée sur les résultats et que le plan de financement serait systématiquement utilisé pour le suivi et l'évaluation. S'agissant du reclassement des postes, elle a fait remarquer qu'il se faisait conformément aux normes établies par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).

95. Concernant l'observation faite sur la terminologie utilisée pour la santé génésique, elle a souligné que le mandat du Fonds et la terminologie retenue en la matière avaient pour origine le Programme d'action de la Conférence

internationale sur la population et le développement. Elle a noté que les différents domaines prioritaires avaient été approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 95/15 et que la décision indiquait que le programme du FNUAP devait être mis en oeuvre conformément aux dispositions du Programme d'action de la Conférence. Le Conseil avait, par sa décision 2000/11, approuvé la poursuite de l'action du FNUAP dans ses domaines prioritaires. Concernant l'utilisation de la stratégie AFP pour la prévention du VIH/sida, la Directrice exécutive a indiqué que pour tenir compte du consensus international, le FNUAP promouvait les trois éléments – A, F et P – simultanément.

96. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le budget d'appui pour l'exercice biennal 2004-2005 et la Suède et le Canada d'avoir annoncé une hausse de leurs contributions. Elle a noté que cela permettrait au FNUAP de dûment prendre en compte les résultats du processus de transition et constituerait le fondement institutionnel lui permettant d'utiliser des ressources ordinaires supplémentaires dont il avait grand besoin. Elle a indiqué que des ateliers étaient organisés pour familiariser l'ensemble du personnel du FNUAP, aussi bien au siège que sur le terrain, avec les résultats du processus de transition et modifier la culture et l'organisation. Elle a indiqué que les ateliers étaient organisés par le personnel du FNUAP lui-même. Concernant les questions soulevées par certains membres du Conseil d'administration sur les reports de fonds ces dernières années, la Directrice exécutive adjointe (gestion) a expliqué les raisons des dépassements de crédits et de la sous-utilisation des crédits existants en fin d'année. S'agissant des fonds d'affectation spéciale, elle a noté que le FNUAP examinait la question du recouvrement des coûts et étudiait également s'il serait envisageable d'adopter un système de fonds d'affectation thématiques au FNUAP.

97. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2003/28 : Budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2004-2005.

IX. Programmes de pays et questions connexes

98. Le Conseil d'administration a examiné les projets de descriptif des programmes de pays concernant le Lesotho (DP/FPA/DCP/LSP/4), la République du Congo (DP/FPA/DCP/COG/3), la Sierra Leone (DP/FPA/DCP/SLE/3) et l'Équateur (DP/FPA/DCP/ECU/4).

99. Lors de l'examen des projets pour la région Afrique, les délégations se sont félicitées que le Fonds ait mis l'accent sur la prévention du VIH/sida et ont noté que cette dernière devrait être incorporée dans tous les programmes de santé génésique et ne pas constituer un programme vertical. Il a été souligné que les organisations non gouvernementales (ONG) pourraient jouer un rôle vital en liant les politiques nationales adoptées par les administrations centrales aux activités menées au niveau local. Il a été demandé un complément d'information sur les indicateurs démographiques. Les délégations d'un certain nombre de pays concernés par les programmes se sont félicitées du soutien que leur apportait le FNUAP.

100. La Directrice de la Division de l'Afrique a noté que tous les programmes de pays du FNUAP comportaient des indicateurs démographiques dont les spécifications détaillées apparaissaient dans le cadre logique de chaque programme. Elle a souligné que le Fonds avait pour politique d'inclure la prévention du

VIH/sida dans ses programmes de santé génésique et noté que les ONG participaient aux travaux menés à tous les stades de la programmation, notamment la planification et l'élaboration, ainsi que l'exécution et l'évaluation des programmes.

101. S'agissant du projet de programme de pays concernant l'Équateur, une délégation a souligné la nécessité de lutter contre les infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida et de répondre en particulier aux besoins des femmes autochtones et d'origine africaine.

102. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a indiqué dans sa réponse que le nouveau programme concernant l'Équateur donnait la priorité à la sensibilisation des groupes autochtones et à la prévention du VIH/sida, notamment chez les adolescents et les jeunes. Les deux directrices ont remercié le Conseil d'administration de ses observations et noté qu'elles seraient transmises aux pays concernés.

103. Le Conseil d'administration a pris note des projets de descriptifs des programmes de pays concernant le Lesotho, la République du Congo, la Sierra Leone et l'Équateur et des observations y afférentes.

X. Questions diverses

104. Les membres du Conseil d'administration ont examiné le document de séance sur les propositions concernant des visites conjointes sur le terrain en 2004 (DP/2003/CRP.18) et ont pris note du rapport assorti d'observations à ce sujet pour le suivi par les bureaux des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (PAM).

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2003

Table des matières

<i>Numéro de la décision</i>		<i>Page</i>
Première session ordinaire de 2003 (New York, 20-23 janvier)		
2003/1	Amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration	80
2003/2	Assistance au Myanmar	80
2003/3	Situation financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, y compris l'évolution du montant de la réserve opérationnelle	81
2003/4	Examen indépendant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	81
2003/5	Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes	82
2003/6	Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2003	83
Session annuelle de 2003 (New York, 6-19 juin)		
2003/7	Programmation commune (PNUD)	89
2003/8	Évaluation du plan de financement pluriannuel du PNUD (2000-2003) et directives pour l'élaboration du prochain plan (2004-2007)	90
2003/9	Fonds d'équipement des Nations Unies	91
2003/10	Coopération technique entre pays en développement	92
2003/11	Engagements de financement en faveur du PNUD	93
2003/12	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	93
2003/13	Délégation de l'autorité officielle dans les questions relatives au personnel du FNUAP	94
2003/14	Audit et contrôle internes du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	94
2003/15	Missions de visite communes	95
2003/16	Rapport annuel du FNUAP	96
2003/17	Évaluation du plan de financement pluriannuel du FNUAP (2000-2003) et directives pour l'élaboration du prochain plan (2004-2007)	96
2003/18	Programmation commune (FNUAP)	97
2003/19	Engagements financiers en faveur du FNUAP	98
2003/20	Fonds pour l'environnement mondial	98

2003/21	Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2003	99
	Seconde session ordinaire de 2003 (New York, 8-12 septembre)	
2003/22	PNUD : budget d'appui biennal 2004-2005	106
2003/23	Budget d'appui biennal 2004-2005 du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.	108
2003/24	PNUD : plan de financement pluriannuel 2004-2007.	108
2003/25	Activités d'évaluation du PNUD	109
2003/26	UNOPS : prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003, projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005, et rapport sur le montant de la réserve opérationnelle	111
2003/27	Examen indépendant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	111
2003/28	Fonds des Nations Unies pour la population : projet de budget d'appui biennal 2004-2005 . .	112
2003/29	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2003	113

2003/1

Amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la résolution 48/162 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1993 relative aux fonctions du Conseil d'administration (par. 22) et les décisions du Conseil d'administration 96/6 du 19 janvier 1996 et 96/45 du 13 septembre 1996, dont il est tenu compte dans le document DP/2003/CRP.6, relatives à la rationalisation de la documentation;

2. *Prend note* du suivi du rapport sur la rationalisation de la documentation et la simplification des méthodes de travail du Conseil d'administration (DP/2003/CRP.6) et du rapport sur la rationalisation de la documentation et la simplification des méthodes de travail du Conseil d'administration (DP/2001/CRP.17-DP/FPA/2001/CRP.2);

3. *Encourage* le resserrement des relations entre les délibérations du Conseil d'administration et les activités sur le terrain, en tenant compte de la nécessité de renforcer la programmation entreprise à l'initiative des pays;

4. *Décide* d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa session annuelle de juin 2003;

5. *Invite* les États Membres, par l'intermédiaire du Bureau, à présenter, avant le 15 mai 2003, des contributions au sujet de la justification de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration ainsi que des propositions précises à ce sujet.

23 janvier 2003

2003/2

Assistance au Myanmar

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* ses décisions 93/21, 98/14 et 2001/15;

2. *Est conscient* des besoins critiques sur le plan humanitaire et fondamentaux sur le plan du développement humain de l'ensemble de la population du Myanmar;

3. *Prend acte* de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2003/3) et du rapport présenté par la mission d'évaluation indépendante sur le Myanmar, en particulier les questions et problèmes stratégiques qui y sont soulevés;

4. *Encourage* le PNUD à développer, dans le cadre de son mandat, l'impact de la phase IV de l'Initiative pour le développement humain, compte tenu du rapport présenté par la mission d'évaluation indépendante.

23 janvier 2003

2003/3
Situation financière du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets, y compris l'évolution
du montant de la réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sur l'exécution du budget révisé du Bureau pour 2002 (DP/2003/CRP.3) et des renseignements complémentaires qu'il contient;
2. *Constate* que les chiffres préliminaires pour la fin de l'année se rapprochent des projections présentées dans le document DP/2003/CRP.3 concernant la fin de l'année et *salue* l'action menée à ce propos par le personnel du Bureau;
3. *Se déclare préoccupé* par la baisse persistante du montant de la réserve opérationnelle;
4. *Prie* le Directeur exécutif par intérim du Bureau de lui présenter pour le 1er avril 2003, par l'intermédiaire du Comité de coordination de la gestion, un rapport sur les chiffres effectifs actualisés pour la fin de l'année 2002 ainsi que les projections concernant les recettes et les dépenses et le montant de la réserve opérationnelle pour 2003.

23 janvier 2003

2003/4
Examen indépendant du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2002/22, dans laquelle il a décidé d'organiser un examen indépendant du modèle d'activité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ainsi que de questions connexes;
2. *Déplore* la soumission tardive de la note conjointe du Comité de coordination de la gestion et du Directeur exécutif de l'UNOPS au sujet de l'examen indépendant du modèle d'activité de l'UNOPS et de questions connexes (DP/2003/CRP.4), qui contient un projet de budget révisé pour l'examen indépendant;
3. *Approuve* le budget de l'examen indépendant à hauteur de 255 000 dollars (DP/2003/CRP.4);
4. *Prie* le PNUD de préfinancer l'étude et de prendre les mesures nécessaires aux fins de remboursement par les pays membres intéressés;
5. *Demande* à tous les pays qui sont en mesure de le faire de verser sans tarder des contributions afin de financer l'examen indépendant, au plus tard le 21 février 2003;
6. *Décide* que l'examen indépendant sera effectué par une firme de consultants sélectionnée par une procédure d'appel d'offres ouverte et transparente

et *demande* que le Comité de coordination de la gestion engage la procédure sans tarder, notamment l'organisation des modalités contractuelles appropriées pour l'exécution de l'étude, en ayant à l'esprit le paragraphe 16 du mandat énoncé dans le document DP/2003/CRP.4 tel qu'il est modifié ci-après;

7. *Décide* de modifier comme suit le paragraphe 16 du mandat :

L'examen devrait durer 90 jours francs. L'équipe de base se composera de spécialistes de la restructuration d'organisations dans l'administration publique internationale, de la prestation de services dans la gestion du secteur public et du secteur privé, de l'administration de sociétés, du gouvernement d'entreprise et de la comptabilité. L'équipe devrait avoir la possibilité de faire appel à des compétences spécialisées. L'un des membres de l'équipe devrait posséder une connaissance approfondie des marchés actuels et potentiels dans le système des Nations Unies, en particulier pour ce qui est de la coopération pour le développement, du maintien de la paix et des activités humanitaires;

8. *Demande* un rapport préliminaire sur les activités et les recommandations de la mission d'étude qui sera présenté à sa session annuelle de juin 2003 et *demande également* que le rapport final de la mission d'étude, contenant les observations du Directeur exécutif de l'UNOPS, lui soit soumis par l'intermédiaire du Comité de coordination de la gestion avant sa seconde session ordinaire de 2003.

23 janvier 2003

2003/5

Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du PNUD sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/2003/6) et de sa mise à jour (DP/2003/CRP.7), de la suite donnée par le FNUAP au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 : état de l'application des recommandations (DP/FPA/2003/1) et du document « UNOPS : suite donnée au rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 » (DP/2003/7 et Corr.1);

2. *Note* que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) n'était pas assortie de réserves et *se félicite* des importantes améliorations qui ont été apportées;

3. *Constate avec préoccupation* que le Comité des commissaires aux comptes a publié des rapports modifiés concernant le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS;

4. *Encourage* le PNUD et le FNUAP à poursuivre leur action de suivi pour ce qui est des audits des dépenses au titre de l'exécution nationale;

5. *Se félicite* de l'achèvement imminent des accords sur le niveau de service concernant les services fournis par le PNUD au FNUAP et à l'UNOPS;

6. *Se félicite également* des consultations en cours entre le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour élaborer une stratégie de prévention des fraudes avant la fin de 2003;

7. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à continuer de chercher à simplifier, harmoniser et normaliser l'établissement de leurs rapports financiers.

23 janvier 2003

2003/6

Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2003

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2003, il a :

Point 1

Organisation des travaux

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2003 :

Président : S. E. M. Roble Olhaye (Djibouti)

Vice-Président : S. E. M. Ahmed Al-Haddad (Yémen)

Vice-Président : M. Denys Toscano (Équateur)

Vice-Président : M. Juraj Koudelka (République tchèque)

Vice-Président : Mme Kjersti Rodsmoen (Norvège)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session annuelle de 2003 (DP/2003/L.1 et Corr.1);

Adopté le rapport de sa seconde session ordinaire de 2002 (DP/2003/1);

Adopté son plan de travail annuel pour 2003 (DP/2003/CRP.1);

Adopté la décision 2003/1 du 23 janvier 2003 sur l'amélioration de ses méthodes de travail;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2003 :

Session annuelle de 2003 : 6 juin et 9-19 juin 2003 (New York)

Seconde session ordinaire de 2003 : 8-12 septembre 2003

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plans d'action du PNUD pour 2000-2003

Pris note de l'exposé oral concernant les plans d'action du PNUD pour 2000-2003 et du document de séance contenant des renseignements complémentaires (DP/2003/CRP.8).

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays pour les pays suivants : Botswana, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Mali, Mauritanie, Nigéria, République démocratique du Congo et Seychelles;

Approuvé les programmes de pays pour l'Inde, la Malaisie, les Maldives, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, le Timor oriental et les programmes multinationaux pour les îles Cook, Nioué et Tokélaou ainsi que les pays des Îles du Pacifique;

Approuvé les programmes de pays pour la Bolivie, Cuba, la République dominicaine et le Venezuela;

Approuvé les programmes de pays pour le Bahreïn, la Jamahiriya arabe libyenne et la Jordanie;

Approuvé les prorogations des cadres de coopération avec la République centrafricaine et la Thaïlande (DP/2003/8);

Pris note du rectificatif au deuxième cadre de coopération avec le Panama (DP/CCF/PAN/2/Corr.1);

Adopté la décision 2003/2 du 23 janvier 2003 sur l'assistance au Myanmar;

Pris note du rapport sur l'assistance à Djibouti (DP/2003/4) et l'esquisse de programme de pays pour Djibouti (DP/CPO/DJI/1).

Point 4

Questions financières, budgétaires et administratives

Pris note du rapport sur la réserve spéciale du PNUD au titre des cessations de service au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et sur les obligations affectant le PNUD (DP/2003/CRP.2).

Point 5

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2003/3 du 23 janvier 2003 sur la situation financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ainsi que l'évolution du montant de la réserve opérationnelle;

Adopté la décision 2003/4 du 23 janvier 2003 sur l'examen indépendant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Point 6
Missions de visite

Pris note du rapport sur les missions de visite (DP/2002/CRP.5);

Approuvé le montant et convenu des dates proposées ainsi que de la composition des missions de visite.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 7
Recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2000-2001

Adopté la décision 2003/5 du 23 janvier 2003 sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 concernant le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Pris note de la mise à jour du PNUD sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/2003/CRP.7).

Point 8
Rapports au Conseil économique et social

Pris note des rapports de l'Administrateur du PNUD (DP/2003/5) et du Directeur exécutif du FNUAP (DP/FPA/2003/2) au Conseil économique et social et décidé de les transmettre au Conseil, accompagnés d'observations.

Débat consacré au FNUAP

Point 9
Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes des pays ci-après :

Afrique : Botswana, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie et Nigéria;

États arabes : Djibouti et Jordanie;

Asie et Pacifique : Bangladesh, Chine, Inde, Maldives, Papouasie-Nouvelle-Guinée, région du Pacifique Sud et Timor oriental;

Amérique latine et Caraïbes : Bolivie, Colombie, El Salvador et Venezuela.

Point 10
Questions diverses

I. Réunion d'information

Tenu une réunion d'information au sujet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le Conseil a décidé que les délégations avaient besoin de

davantage de temps pour examiner avec leur capitale la Déclaration de Beijing de la deuxième assemblée du FEM. Il a été proposé que cette question soit examinée lors de la session annuelle de juin 2003. Une note de l'Administrateur sera établie pour être distribuée à la mi-mars 2003 au plus tard.

II. Consultations officielles

Tenu des consultations officielles au sujet d'évaluations stratégiques de questions internes prioritaires pour l'organisation.

23 janvier 2003

Projet de plan de travail Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP

Session annuelle de 2003 (New York, 6-19 juin)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Vendredi 6 juin	10 heures-18 heures		<i>Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM</i>
Lundi 9 juin	11 heures-18 heures		<i>Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM</i>
Mardi 10 juin	10 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> – Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail – Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2003 <p>Débat consacré au PNUD</p>
		2	Rapport annuel de l'Administrateur <ul style="list-style-type: none"> – Rapport annuel de l'Administrateur – Rapport sur le cadre de financement pluriannuel – Annexe statistique – Rapport du Corps commun d'inspection
	15 heures		Manifestation spéciale (à déterminer)
Mercredi 11 juin	10 heures	2	Rapport annuel de l'Administrateur (<i>suite</i>)
		3	Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> – Rapport annuel axé sur les résultats
	15 heures	4	Coopération technique entre pays en développement <ul style="list-style-type: none"> – Nouveau cadre de coopération
		7	Rapport sur le développement humain <ul style="list-style-type: none"> – Rapport sur le développement humain conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale
Jeudi 12 juin	10 heures	5	Engagements de financement à l'égard du PNUD <ul style="list-style-type: none"> – État des engagements de financement ordinaire à l'égard du PNUD
		6	PNUD : Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Esquisses de programme de pays

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	13 heures-14 heures		Consultations officieuses au sujet des fonds d'affectation spéciale thématiques
	15 heures	6	PNUD : Programmes de pays et questions connexes (<i>suite</i>)
		8	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets <ul style="list-style-type: none"> – Rapport annuel du Directeur exécutif – Rapport d'étape sur l'examen indépendant
Vendredi 13 juin	10 heures		Débat consacré au PNUD et au FNUAP
		10	Audit et contrôle internes <ul style="list-style-type: none"> – PNUD : Rapport sur l'audit et le contrôle internes – FNUAP : Rapport sur l'audit et le contrôle internes
		11	Missions de visite <ul style="list-style-type: none"> – Rapport sur les missions de visite
	15 heures	12	Programmation <ul style="list-style-type: none"> – Rapport du PNUD/FNUAP sur les outils communs de contrôle de l'avancement et d'évaluation des résultats des programmes de pays respectifs
		9	Amélioration des méthodes de travail du Conseil <ul style="list-style-type: none"> – Rapport sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil
Lundi 16 juin	10 heures		Débat consacré au FNUAP
		13	Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2002 <ul style="list-style-type: none"> – Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2002 – Aperçu statistique – Cadre de financement pluriannuel – Approches sectorielles – Aide humanitaire – Approvisionnement régulier en produits liés à la santé génésique
	15 heures	13	Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2002 (<i>suite</i>)
Mardi 17 juin	10 heures	14	Délégation de pouvoirs concernant le personnel du FNUAP <ul style="list-style-type: none"> – Rapport sur la délégation de pouvoirs au Directeur exécutif au sujet des questions liées au personnel du FNUAP

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	15 heures	15	Engagements de financement à l'égard du FNUAP – Rapport sur les engagements de financement à l'égard du FNUAP
Mercredi 18 juin	10 heures	16	FNUAP : Programmes de pays et questions connexes – Esquisses de programme de pays
	15 heures	16	FNUAP : Programmes de pays et questions connexes (<i>suite</i>)
Jeudi 19 juin	10 heures	17	FNUAP : Programme consultatif technique – Rapport sur un cadre de contrôle et d'évaluation du Programme consultatif technique
	15 heures	18	Questions diverses – Fonds mondial de solidarité Décisions en attente
		1	Questions d'organisation

2003/7 Programmation commune (PNUD)

Le Conseil d'administration

1. *Salue* l'engagement du PNUD et sa contribution à plusieurs mesures de réforme, notamment au programme de réformes du Secrétaire général, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale, et à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement, conformément à la résolution 56/201 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001;

2. *Prie* l'Administrateur de soumettre à son examen, à sa session annuelle de 2004, un rapport écrit contenant une évaluation, s'appuyant sur des exemples concrets, de l'expérience du PNUD en matière de programmation commune et d'autres initiatives novatrices et concertées visant à améliorer l'efficacité de la programmation et à réduire les coûts de transaction relatifs aux pays bénéficiaires du programme.

13 juin 2003

2003/8
Évaluation du plan de financement pluriannuel du PNUD
(2000-2003) et directives pour l'élaboration du prochain plan
(2004-2007)

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 98/23 et 99/23 relatives au plan de financement pluriannuel pour 2000-2003;
2. *Prend note* du rapport sur le plan de financement pluriannuel pour la période 2000-2003 (DP/2003/12 et DP/2003/CRP.14), ainsi que des observations y relatives du Conseil d'administration;
3. *Se félicite* des résultats obtenus au cours de la période 2000-2003, s'agissant de la réalisation des objectifs du plan de financement pluriannuel;
4. *Réaffirme* le rôle du PNUD dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et de la promotion des objectifs de développement du Millénaire* dans le cadre de l'appui qu'il fournit aux pays bénéficiaires du programme;
5. *Souligne* que le PNUD a pour rôle principal d'appuyer, dans le cadre de son mandat, les plans et priorités de développement nationaux ainsi que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, lorsqu'ils existent, compte tenu de ses avantages comparatifs dans les domaines du renforcement des capacités, des services consultatifs et de la sensibilisation, ainsi qu'en matière de coordination de l'action menée par les organismes des Nations Unies au niveau des pays et par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement;
6. *Prie* le PNUD de mettre en concordance, dans le prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007, les objectifs de développement du Millénaire*, les objectifs stratégiques et les domaines de pratique, et de clarifier les liens qui les unissent, en vue d'établir un cadre d'action cohérent;
7. *Prie également* le PNUD, dans le contexte du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007, de réexaminer les domaines de pratique en vue de cibler mieux encore les interventions de l'organisation, compte tenu du potentiel de valeur ajoutée et des avantages comparatifs qu'offre le système de développement multilatéral;
8. *Note* les progrès réalisés par le PNUD dans les domaines de la gestion axée sur les résultats, de la gestion des ressources humaines, de la gestion des connaissances, de la réorganisation des bureaux de pays et de la mise au point de sa stratégie de partenariat, et *engage* l'Administrateur à poursuivre ses efforts pour faire du PNUD un partenaire de développement plus efficace;
9. *Se félicite* de l'esprit d'initiative dont le PNUD a fait preuve en mettant au point un système de gestion axé sur les résultats, et *invite* le PNUD à renforcer, à perfectionner et à simplifier encore ce système, notamment en améliorant les indicateurs de résultat;
10. *Se déclare préoccupé* par le fait que les progrès réalisés dans les

* Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

domaines de la prise en compte des droits fondamentaux des femmes, de la démarginalisation des femmes et de la réalisation de la parité hommes-femmes soient inégaux, et *engage* le PNUD à intensifier ses efforts, en étroite collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

11. *Se déclare préoccupé* par le fait que le niveau des ressources ordinaires est resté très en deçà de l'objectif fixé pour la période du plan de financement pluriannuel 2000-2003;

12. *Prend note avec satisfaction* de l'augmentation encourageante, quoique modeste, des ressources ordinaires, et *demande instamment* aux États Membres qui sont en mesure de le faire d'accroître leurs contributions de base afin de maintenir le caractère multilatéral, impartial et universel des activités du PNUD;

13. *Invite* le PNUD, dans le contexte du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007, à tenir compte des prévisions budgétaires actuelles;

14. *Souligne* qu'il convient de clarifier et de relier entre elles les priorités définies dans le plan de financement pluriannuel, dans le budget d'appui biennal et dans les arrangements en matière de programmation;

15. *Engage* le PNUD à simplifier et à affiner encore la teneur et la présentation du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007, afin que ce plan devienne le principal document de politique générale du PNUD et son outil de gestion stratégique des ressources.

13 juin 2003

2003/9

Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2003/13);

2. *Accueille avec satisfaction* l'engagement résolu pris par l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif du Fonds en vue de poursuivre les efforts qu'ils déploient pour promouvoir la contribution du FENU à l'atténuation de la pauvreté;

3. *Se félicite* de l'articulation entre les liens de complémentarité et ceux de partenariat qui unissent le PNUD et le FENU, comme il ressort du Mémorandum d'accord régissant leur collaboration dans les domaines du microfinancement et de la gouvernance locale;

4. *Prend note* de l'étude d'impact indépendante du FENU qui est en cours et dont les résultats doivent être présentés au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2004, et invite les pays qui sont en mesure de le faire à apporter des contributions financières ou en nature au FENU pour financer cette importante initiative;

5. *Note avec préoccupation* que le montant des ressources ordinaires dont dispose le FENU est très insuffisant par rapport à la demande des pays bénéficiaires du programme, en particulier des pays les moins avancés, pour ses deux principaux

domaines d'activité à savoir le microfinancement et la gouvernance locale et décentralisée;

6. *Réaffirme* la contribution unique que le FENU apporte à la réalisation des objectifs du Millénaire* et à ceux énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, et engage la communauté internationale à donner suite à sa décision 2002/26, qui fixe un objectif de mobilisation des ressources ordinaires de 30 millions de dollars par an, afin de permettre au FENU de s'acquitter de son mandat;

7. *Prend acte* des efforts déployés par le FENU pour élargir sa base de donateurs, et *prie* le FENU de l'informer, à sa deuxième session ordinaire de septembre 2003, de la stratégie qu'il compte mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs énoncés dans sa décision 2002/26.

13 juin 2003

2003/10

Coopération technique entre pays en développement

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* le deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement 2001-2003 (DP/CF/TCDC/2) qu'il a approuvé dans sa décision 2001/7 du 5 février 2001;

2. *Prend note* des décisions 13/1 et 13/2, adoptées à la treizième session du Comité de haut niveau sur l'examen de la coopération technique entre pays en développement, consacrées à l'étude des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires et la stratégie relative aux nouvelles orientations de la CTPD;

3. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur l'application du deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement (DP/2003/14);

4. *Préconise* de nouveaux efforts pour que la coopération Sud-Sud contribue efficacement à la réalisation des objectifs de développement énoncés lors des conférences et sommets organisés sous l'égide de l'ONU, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et à la prise en compte de la dimension coopération technique entre pays en développement lors de la mise en oeuvre des activités relatives aux programmes du PNUD;

5. *Reconnaît* l'importance de la contribution que la coopération Sud-Sud peut apporter à la lutte contre la pauvreté et à la promotion d'une croissance et d'un développement soutenus dans tous les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et les petits États insulaires en développement;

6. *Accueille avec satisfaction* la résolution 53/263 de l'Assemblée générale visant à inclure le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud, tant qu'il existe dans le cadre de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, et *invite* les pays développés et les

* Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

pays en développement qui sont en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds;

7. *Note avec satisfaction* les enseignements tirés du deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement, qui apporteront une contribution importante à la formulation du troisième cadre de coopération technique qui doit être présenté au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2004.

13 juin 2003

2003/11

Engagements de financement en faveur du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2003 et au-delà (DP/2003/15);

2. *Se félicite* de l'augmentation encourageante, quoique modeste, des ressources ordinaires du PNUD en 2002, pour la deuxième année consécutive, et *note également* l'augmentation des ressources autres que les ressources de base;

3. *Réaffirme* que les ressources ordinaires constituent l'assise du PNUD et sont essentielles pour maintenir le caractère multilatéral, impartial et universel de ses activités;

4. *Constate*, toutefois, que le niveau de croissance des contributions ordinaires continue d'être très en deçà de l'objectif fixé et, dans l'esprit du Consensus de Monterrey, *engage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires du PNUD afin de reconstituer sa base de ressources ordinaires;

5. *Attend avec intérêt* d'examiner plus avant le montant des ressources nécessaires pour financer le fonctionnement du PNUD lors de l'adoption du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007, à sa deuxième session ordinaire en septembre 2003.

13 juin 2003

2003/12

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2003/19);

2. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS sur les chiffres de fin d'année pour 2002 et sur les prévisions relatives aux recettes, aux dépenses et aux montants de la réserve opérationnelle pour 2003 (DP/2003/18);

3. *Prend note* du rapport d'activité relatif à l'examen indépendant du modèle d'activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et de questions connexes (DP/2003/CRP.15);

4. *Se félicite* du lancement de l'examen indépendant, et *rappelle* ses décisions 2002/22 et 2003/4 définissant la portée et le mandat de l'examen, qui doit porter essentiellement sur le modèle d'activités, l'environnement concurrentiel et la structure décisionnelle du Bureau;

5. *Attend avec intérêt* de recevoir à la fin de juillet 2003 le rapport des consultants, et *demande* que les observations du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Comité de coordination de la gestion lui soit soumis bien avant sa deuxième session ordinaire de 2003.

13 juin 2003

2003/13

Délégation de l'autorité officielle dans les questions relatives au personnel du FNUAP

Le Conseil d'administration

Recommande à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social que, suivant la proposition formulée dans le document DP/FPA/2003/5, l'autorité officielle dans les questions relatives au personnel du FNUAP soit déléguée au Directeur exécutif par le Secrétaire général.

17 juin 2003

2003/14

Audit et contrôle internes du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports relatifs aux services d'audit et de contrôle internes (DP/2003/21, DP/2003/22 et DP/FPA/2003/3), et des observations y relatives;

2. *Engage vivement* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) à prendre les mesures nécessaires pour régler les problèmes signalés dans les rapports relatifs à l'audit et au contrôle internes et de lui rendre compte à sa session annuelle de 2004 dans le contexte de leurs rapports respectifs.

19 juin 2003

2003/15

Missions de visite communes

Le Conseil d'administration

1. *Remercie* le Gouvernement du Mozambique d'avoir accueilli, en mars 2003, la mission de visite commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies pour la contribution qu'ils ont apportée à la mission;

2. *Prend note* du rapport sur la mission de visite commune au Mozambique (DP/2003/CRP.10-DP/FPA/2003/CRP.1);

3. *Considère* que les missions de visite communes (conjuguées aux missions de visite des différents conseils d'administration) contribuent pour beaucoup à l'action menée par le Conseil d'administration pour coordonner les travaux des fonds et programmes au niveau des pays, notamment en faisant mieux comprendre la contribution que les équipes de pays, en coopération avec les donateurs, apportent aux stratégies nationales de développement;

4. *Note* que les futures missions de visite communes devraient porter sur des thèmes d'intérêt communs aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, comme les accords conclus en vertu du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les activités menées par les équipes de pays pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire et/ou d'autres thèmes communs pouvant être examinés lors de futures missions de visite communes des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, et permettre parallèlement aux membres des conseils d'administration de rendre visite à des projets menés par leurs organisations respectives;

5. *Note* que les missions de visite communes peuvent représenter une charge considérable pour les gouvernements hôtes, les équipes de pays et les secrétariats des organisations et avoir un coût élevé, *demande* que cet aspect soit pris en considération lorsque la destination et la durée des futures missions de visite communes sont fixées, et *invite* le bureau du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP à proposer aux bureaux des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PAM d'adopter des orientations claires et d'envisager la possibilité d'un secrétariat tournant qui serait responsable de la coordination et de l'organisation des missions de visite communes;

6. *Invite* le bureau du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP à faciliter les discussions relatives aux futures missions de visite communes, par l'intermédiaire du secrétariat et en liaison avec les bureaux des Conseils d'administration et les secrétariats de l'UNICEF et du PAM, en vue de faire des propositions aux conseils d'administration des organisations respectives, à leurs sessions de septembre et d'octobre, concernant une mission de visite commune en 2004.

19 juin 2003

2003/16 Rapport annuel du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport de la Directrice exécutive pour 2002 [DP/FPA/2003/4 (Part I à IV)] et prend note des observations y relatives;

2. *Invite* la Directrice exécutive à envisager de regrouper les différentes parties du rapport annuel en un seul rapport, qui serait concis et axé sur les résultats, et qui tiendrait compte des priorités, objectifs et produits énoncés dans le plan de financement pluriannuel.

19 juin 2003

2003/17 Évaluation du plan de financement pluriannuel du FNUAP (2000-2003) et directives pour l'élaboration du prochain plan (2004-2007)

Le Conseil d'administration

Rappelle sa décision 2000/9 relative au plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2000-2003;

1. *Prend note* du rapport de synthèse pour la période 2000-2003 [DP/FPA/2003/4 (Part II)], ainsi que des observations y relatives du Conseil d'administration, et *se félicite* des progrès dont fait état le rapport de synthèse concernant la réalisation des objectifs du plan de financement pluriannuel;

2. *Réaffirme* le rôle que doit jouer le FNUAP pour aider les pays à mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement¹, à appliquer les principales mesures adoptées par la CIPD+5² et à réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire³;

3. *Approuve* les considérations stratégiques à prendre en compte pour le prochain plan de financement pluriannuel, qui sont énoncées au paragraphe 15 du rapport de synthèse en tant qu'éléments de base devant servir à l'élaboration du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007;

4. *Engage* le FNUAP à continuer d'appuyer, dans le cadre de son mandat, les priorités et programmes de développement nationaux des pays bénéficiaires du programme, notamment au moyen du renforcement des capacités;

¹ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

² Résolution S-21/2 de l'Assemblée générale, *Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement*, adoptée le 8 novembre 1999.

³ Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

5. *Engage en outre* le FNUAP à renforcer sa participation aux cadres de développement nationaux dirigés par les pays, tels que les documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté et les approches sectorielles, là où elles existent;

6. *Se félicite* des progrès du processus de transition au FNUAP et invite celui-ci à renforcer encore les succès remportés en améliorant l'efficacité de l'organisation dans le contexte du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007;

7. *Se félicite également* de l'attachement du FNUAP à la gestion axée sur les résultats;

8. *Note avec satisfaction* que le niveau de recettes prévu pour la période du plan de financement pluriannuel en cours, 2000-2003, dépasse légèrement l'objectif fixé;

9. *Note avec préoccupation* que le montant des ressources ordinaires reste inférieur à l'objectif fixé;

10. *Invite* le FNUAP à renforcer les liens qui existent entre les priorités énoncées dans le plan de financement pluriannuel, dans le budget d'appui biennal et dans les programmes de pays, et à en améliorer la cohérence, en s'efforçant notamment de trouver le moyen d'harmoniser leurs cycles respectifs;

11. *Invite* le FNUAP à simplifier et à affiner encore la teneur et la présentation du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007, afin qu'il devienne le principal document de politique générale du Fonds et son outil de gestion stratégique des ressources;

12. *Prie* la Directrice exécutive, dans le contexte du prochain plan de financement pluriannuel, de préciser davantage sa proposition selon laquelle un rapport sur le plan de financement pluriannuel serait présenté tous les deux ans;

13. *Prie* la Directrice exécutive de continuer à tenir des consultations officieuses ouvertes à tous sur l'élaboration du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007.

19 juin 2003

2003/18

Programmation commune (FNUAP)

Le Conseil d'administration

1. *Salue* l'engagement du FNUAP et sa contribution à plusieurs mesures de réforme, notamment au programme de réformes du Secrétaire général, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale, et à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement, conformément à la résolution 56/201 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001;

2. *Prie* la Directrice exécutive de soumettre à son examen, à sa session annuelle de 2004, un rapport écrit contenant une évaluation, s'appuyant sur des exemples concrets, de l'expérience du FNUAP en matière de programmation commune et d'autres initiatives novatrices et concertées visant à améliorer

l'efficacité de la programmation et à réduire les coûts de transaction relatifs aux pays bénéficiaires du programme.

19 juin 2003

2003/19

Engagements financiers en faveur du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres aux ressources ordinaires et aux autres ressources pour 2003 et au-delà (DP/FPA/2003/6);

2. *Prend acte* du ferme et large appui dont bénéficient les activités du FNUAP et *note avec satisfaction* que plusieurs États Membres ont augmenté leurs contributions ou fait des versements anticipés;

3. *Invite* le FNUAP à poursuivre ses efforts en vue de réduire la dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs et d'élargir sa base de donateurs;

4. *Se félicite* des contributions et des engagements également pris par les pays bénéficiaires du programme, ce qui a permis au FNUAP d'atteindre le plus grand nombre de donateurs qu'il ait jamais connu;

5. *Se félicite en outre* des ressources complémentaires reçues par le FNUAP de différentes sources, notamment d'organisations de la société civile, de fondations et d'entreprises privées;

6. *Engage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à prendre des engagements pluriannuels et à faire des versements anticipés;

7. *Exhorte* tous les pays qui sont en mesure de le faire, dans l'esprit du Consensus de Monterrey, à accroître leurs contributions aux ressources ordinaires du FNUAP afin de lui permettre de disposer d'une base de ressources stables et prévisibles.

19 juin 2003

2003/20

Fonds pour l'environnement mondial

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* l'instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial;

2. *Rappelle également* sa décision 94/10 du 13 mai 1994, par laquelle il a adopté l'instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial;

3. *Note* la décision figurant dans la Déclaration de Beijing adoptée par la deuxième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial, qui s'est tenue à Beijing (Chine) du 16 au 18 octobre 2002, sur les amendements à l'instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial;

4. *Décide* d'adopter les amendements aux paragraphes 2, 3, 6 et 21 f) de l'instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial, selon lesquels la dégradation des sols (c'est-à-dire essentiellement la désertification et le déboisement) et les polluants organiques persistants seront les deux nouveaux domaines d'intervention du Fonds pour l'environnement mondial, conformément à la décision prise par la deuxième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial et figurant dans la Déclaration de Beijing du 18 octobre 2002;

5. *Prie* l'Administrateur de transmettre la présente décision au chef de secrétariat/au Président du Fonds pour l'environnement mondial.

19 juin 2003

2003/21

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2003

Le Conseil d'administration

Rappelle que, pendant sa session annuelle de 2003, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2003 (DP/2003/L.2 et Corr.1), tel que révisé oralement;

Approuvé le rapport de la première session ordinaire de 2003 (DP/2003/9);

Approuvé le calendrier ci-après des sessions futures du Conseil d'administration 2003 et 2004 :

Seconde session ordinaire de 2003 :	8-12 septembre 2003
Première session ordinaire de 2004 :	26-30 janvier 2004
Session annuelle de 2004 :	14-25 juin 2004 (Genève)
Seconde session ordinaire de 2004 :	20-24 septembre 2004

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Pris note du rapport annuel de l'Administrateur pour 2002 (DP/2003/11 et Add.1 et 2);

Adopté la décision 2003/7 du 13 juin 2003 sur la programmation commune;

Adopté la décision 2003/8 du 13 juin 2003 sur l'évaluation du plan de financement pluriannuel 2000-2003 et les directives pour l'élaboration du prochain plan de financement pluriannuel 2004-2007;

Point 3**Fonds d'équipement des Nations Unies**

Adopté la décision 2003/9 du 13 juin 2003 sur le rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies;

Point 4**Coopération technique entre pays en développement**

Adopté la décision 2003/10 du 13 juin 2003 sur la coopération technique entre pays en développement;

Point 5**Engagements de financement**

Adopté la décision 2003/11 du 13 juin 2003 sur les engagements de financement en faveur du PNUD;

Point 6**Programmes de pays et questions connexes**

Pris note des esquisses de programme de pays ci-après et des observations y relatives :

Esquisse de premier programme de pays pour le Bénin	DP/CPO/BEN/1 et Corr.1
Esquisse de premier programme de pays pour le Kenya	DP/CPO/KEN/1 et Corr.1
Esquisse de premier programme de pays pour le Niger	DP/CPO/NER/1
Esquisse de premier programme de pays pour le Pakistan	DP/CPO/PAK/1
Esquisse de premier programme de pays pour la Thaïlande	DP/CPO/THA/1
Esquisse de premier programme de pays pour la Croatie	DP/CPO/CRO/1
Esquisse de premier programme de pays pour la Fédération de Russie	DP/CPO/RUS/1
Esquisse de premier programme de pays pour l'Équateur	DP/CPO/ECU/1

Pris note des premières prorogations d'un an des cadres de coopération nationaux pour l'Angola, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Maurice, le Tadjikistan, l'Uruguay et le Zimbabwe (DP/2003/16);

Approuvé la prorogation de deux ans du deuxième cadre de coopération national pour la Géorgie (DP/2003/16);

Approuvé la prorogation d'un an du deuxième programme de coopération mondial (DP/GCF/2/EXTENSION 1);

Point 7**Rapport sur le développement humain**

Pris note du rapport sur le renforcement des consultations avec les États Membres concernant le *Rapport sur le développement humain*, conformément à la

résolution 57/264 de l'Assemblée générale (DP/2003/17), ainsi que des observations y relatives;

Point 8

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2003/12 du 13 juin 2003 sur le rapport annuel du Directeur exécutif;

Pris note du rapport du Directeur exécutif par intérim sur les chiffres de fin d'année pour 2002 et sur les prévisions relatives aux recettes, aux dépenses et au montant de la réserve opérationnelle pour 2003 (DP/2003/18);

Pris note du rapport sur l'état d'avancement de l'examen indépendant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ayant trait au modèle d'activités et aux questions connexes (DP/2003/CRP.15);

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 9

Amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration

Tenu des discussions sur l'amélioration de ses méthodes de travail, pris note des propositions formulées à ce sujet, et prié le Bureau de donner suite à ces propositions et de lui en rendre compte;

Point 10

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2003/14 du 19 juin 2003 sur l'audit et le contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

Point 11

Missions de visite

Pris note du rapport sur la mission de visite commune au Mozambique (DP/2003/CRP.10 et Add.1-DP/FPA/2003/CRP.1 et Add.1);

Pris note du rapport sur la mission de visite en Équateur (DP/2003/CRP.11);

Adopté la décision 2003/15 du 19 juin 2003 sur les missions de visite communes;

Débat consacré au FNUAP

Point 12

Rapport de la Directrice exécutive pour 2002

Adopté la décision 2003/16 du 19 juin 2003 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive;

Adopté la décision 2003/17 du 19 juin 2003 sur l'évaluation du plan de financement pluriannuel du FNUAP, 2000-2003, et les directives concernant l'élaboration du prochain plan de financement pluriannuel, 2004-2007;

Adopté la décision 2003/18 du 19 juin 2003 sur la programmation commune au FNUAP;

Point 13

Délégation de pouvoirs concernant le personnel du FNUAP

Adopté la décision 2003/13 du 17 juin 2003 sur la délégation de pouvoirs concernant le personnel du FNUAP;

Point 14

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Adopté la décision 2003/19 du 19 juin 2003 sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP;

Point 15

Programmes de pays et questions connexes

Pris note des esquisses de programme de pays ci-après et des observations y relatives :

Esquisse de programme de pays pour le Bénin	DP/FPA/CPO/BEN/6
Esquisse de programme de pays pour le Kenya	DP/FPA/CPO/KEN/6
Esquisse de programme de pays pour le Niger	DP/FPA/CPO/NER/6
Esquisse de programme de pays pour l'Afghanistan	DP/FPA/CPO/AFG/1
Esquisse de programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée	DP/FPA/CPO/PRK/4
Esquisse de programme de pays pour le Pakistan	DP/FPA/CPO/PAK/7
Esquisse de programme de pays pour Cuba	DP/FPA/CPO/CUB/6

Pris note du rapport sur l'application du programme spécial d'assistance du FNUAP au Myanmar (DP/FPA/2003/9);

Point 16

Programme consultatif technique

Pris note du rapport sur un cadre de contrôle et d'évaluation, 2003-2005, du Programme consultatif technique (DP/FPA/2003/7);

Point 17

Questions diverses

Adopté la décision 2003/20 du 19 juin 2003 sur le Fonds pour l'environnement mondial;

Pris note de la synthèse de l'évaluation du rôle du PNUD en ce qui concerne les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DP/2003/24);

Pris note des décisions du Comité de haut niveau sur l'examen de la coopération technique entre pays en développement adoptées à sa treizième session (DP/2003/CRP.16);

I. Réunion commune

Tenu une réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, avec la participation du Programme alimentaire mondial, sur la simplification et l'harmonisation; la transition de la phase de secours à celle du développement; la suite à donner au Consensus de Monterrey; le VIH/sida; et la suite donnée aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire : étude de cas au Népal.

Tenu une manifestation spéciale sur les services à forte intensité de connaissances offerts par le PNUD;

II. Consultations officielles

Tenu des consultations officielles sur la stratégie budgétaire du PNUD pour l'exercice biennal 2004-2005;

Tenu des consultations officielles sur les fonds d'affectation spéciale thématiques;

Tenu une réunion d'information sur la campagne du FNUAP visant à éliminer les cas de fistule en Afrique subsaharienne;

Tenu une réunion d'information sur les partenariats visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement en produits d'hygiène de la procréation.

19 juin 2003

**Projet de plan de travail
Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP**

Seconde session ordinaire de 2003 (New York, 8-12 septembre)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 8 septembre	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> – Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session – Rapport de la session annuelle de 2003 – Décisions adoptées à la session annuelle de 2003 – Projet de plan de travail pour 2004
		4	PNUD : Plan de financement pluriannuel <ul style="list-style-type: none"> – Deuxième plan de financement pluriannuel, 2004-2007
		4	PNUD : Plan de financement pluriannuel (suite)
Mardi 9 septembre	10 heures-13 heures	2	PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Examen annuel de la situation financière de 2002 – Renseignements détaillés concernant l'examen annuel de la situation financière de 2002 – Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2004-2005 – Rapport du CCQAB sur les prévisions budgétaires pour l'examen biennal 2004-2005 – Renseignements sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 2002
		8	FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Rapport sur le projet de budget d'appui biennal pour 2004-2005 – Rapport du CCQAB sur le budget d'appui biennal pour 2004-2005 – Rapport sur l'examen financier annuel pour 2002
		8	FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives
Mercredi 10 septembre	10 heures-13 heures	7	UNOPS : Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> – Estimations budgétaires pour l'exercice biennal 2004-2005

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
			<ul style="list-style-type: none"> – Rapport du CCQAB sur les estimations budgétaires pour 2004-2005 – Rapport final de l'examen indépendant
	15 heures-18 heures	3	PNUD : Fonds d'affectation spéciale thématiques <ul style="list-style-type: none"> – Rapport sur les fonds d'affectation spéciale thématiques
		5	PNUD : Évaluation <ul style="list-style-type: none"> – Rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation – Rapport de synthèse sur l'évaluation des rapports relatifs aux objectifs de développement du Millénaire – Réponse de l'Administration à l'évaluation du rôle du PNUD en ce qui concerne les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
Jeudi 11 septembre	10 heures-11 heures	5	PNUD : Évaluation (suite)
	11 heures-13 heures		<i>Consultations officielles</i>
	15 heures-18 heures	6	PNUD : Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Assistance à l'Afghanistan : Note de l'Administrateur – Prorogation de cadres de coopération nationaux – Projets de programmes de pays
Vendredi 12 septembre	10 heures	9	FNUAP : Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> – Projets de programmes de pays
	Midi-13 heures		<i>Consultations officielles sur la stratégie du Fonds d'équipement des Nations Unies (décision 2003/9)</i>
	15 heures-18 heures	10	Questions diverses Décisions en instance
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> – Adoption du rapport de la session annuelle de 2003 – Liste des questions devant être examinées par le Conseil d'administration en 2004 – Ordre du jour de la première session ordinaire de 2004

2003/22 PNUD : budget d'appui biennal 2004-2005

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur et des objectifs et de la stratégie d'ensemble sur le projet de budget d'appui et les prévisions connexes pour l'exercice biennal 2004-2005, figurant dans le document DP/2003/28 et qui, combiné aux arrangements de programmation 2004-2007, fait partie intégrante du deuxième plan de financement pluriannuel 2004-2007, ainsi que du rapport sur les mesures de sécurité supplémentaires (DP/2003/CRP.20);

2. *Approuve* l'ouverture de crédits d'un montant brut de 645 478 400 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, soit 70 310 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits à ouvrir s'élevant donc à 575 168 400 dollars;

3. *Approuve* la proposition, présentée par l'Administrateur dans le document DP/2003/CRP.20, de lui accorder en 2004-2005 des pouvoirs exceptionnels lui donnant accès à un montant maximum de 11,5 millions de dollars pour le financement de mesures de sécurité supplémentaires;

4. *Approuve* la démarche consistant à établir, pour les bureaux du siège et des pays, un schéma de structure de base financé sur le budget d'appui ordinaire en vue d'augmenter progressivement la part proportionnelle par rapport à la structure de base, les coûts de l'augmentation étant répartis entre les ressources ordinaires et les autres ressources, et prie le PNUD de faire rapport sur l'application de ce schéma dans le cadre du prochain projet de budget d'appui biennal 2006-2007;

5. *Considère* que l'augmentation des taux de recouvrement des coûts proposée constitue un progrès dans la bonne direction, en vue d'assurer que les recettes tirées de ce recouvrement financent les coûts d'appui à toutes les activités financées sur d'autres ressources et approuve, en tant que dispositif provisoire, la méthode de recouvrement des coûts décrite aux paragraphes 130 à 134 du document DP/2003/28;

6. *Prie* l'Administrateur de soumettre au Conseil d'administration, à sa seconde session ordinaire de septembre 2004, un rapport sur la politique de recouvrement des coûts du PNUD, contenant notamment une description de la méthode de calcul des taux de recouvrement, une mise à jour sur l'adéquation des taux provisoire, les options qui permettraient d'assurer que les recettes tirées du recouvrement soient notifiées en toute transparence – notamment celle qui consisterait à inclure ces recettes dans le projet de budget d'appui pour le prochain exercice biennal, ainsi qu'une comparaison des pratiques suivies par les autres fonds et programmes du Groupe des Nations Unies pour le développement;

7. *Prend note* des préoccupations exprimées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la tendance au reclassement des postes (DP/2003/29), approuve les propositions de reclassement présentées par l'Administrateur qui figurent aux paragraphes 49 à 55 du document DP/2003/28, en relevant que la plupart de ces reclassements résultent de l'élargissement des responsabilités du PNUD et ont un caractère ponctuel et prie le PNUD de faire preuve de la plus grande modération dans la formulation de propositions de reclassement ultérieures;

8. *Souscrit* aux propositions de l'Administrateur relatives aux contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux extérieurs, figurant au paragraphe 69;

9. *Reconnaît* la nécessité de trouver un accord sur la distinction entre les dépenses afférentes au programme et les frais généraux, visée aux paragraphes 44 à 46 du document DP/2003/28, et prie l'Administrateur de consulter à ce sujet, en 2004, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Conseil d'administration et les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, afin de traiter de ces questions avant la présentation du budget d'appui pour le prochain exercice biennal (2006-2007);

10. *Demande instamment* aux pays qui sont en position de le faire d'accroître leur financement des ressources de base pour permettre à l'organisation d'exécuter le plan de financement pluriannuel;

11. *Rappelle* sa décision 2002/18 sur les arrangements en matière de programmation et prie l'Administrateur de consulter le Conseil d'administration dans le cas où le montant des ressources ordinaires tomberait au dessous de 450 millions de dollars;

12. *Autorise* l'Administrateur à virer des ressources d'une ligne de crédit à une autre, à concurrence de 5 % du montant de la ligne de crédit à laquelle les ressources sont virées.

Budget d'appui biennal 2004-2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

<hr/>	
Appui aux programmes	
Bureaux de pays	297 649,5
Siège	75 294,3
Total partiel	372 943,8
<hr/>	
Gestion et administration	133 366,8
Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies	
Bureaux de pays	104 579,5
Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement	3 153,2
Bureau des services d'achats interorganisations	956,1
Volontaires des Nations Unies	30 479,0
Total partiel	139 167,8
<hr/>	
Montant brut total des crédits à ouvrir	645 478,4
<hr/>	
<i>À déduire</i> : Montant estimatif des recettes	70 310,0
<hr/>	
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	575 168,4
<hr/>	

12 septembre 2003

2003/23
**Budget d'appui biennal 2004-2005 du Fonds d'équipement
 des Nations Unies et du Fonds de développement
 des Nations Unies pour la femme**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2004-2005 du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, figurant dans le document DP/2003/28;

2. *Approuve* l'ouverture de crédits dont le montant brut pour chacun des fonds est le suivant :

Budgets d'appui biennal pour l'exercice 2004-2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>FENU</i>	<i>UNIFEM</i>
Montant total des crédits à ouvrir	14 376,8	14 857,2

10 septembre 2003

2003/24
PNUD : plan de financement pluriannuel 2004-2007

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* sa décision 98/23 sur l'établissement d'un plan de financement pluriannuel et sa décision 2003/8 sur les directives pour l'élaboration du prochain plan de financement pluriannuel 2004-2007;

2. *Remercie* le PNUD d'avoir, à la demande du Conseil, établi un cadre clair et cohérent et se félicite à cet égard de la rationalisation des objectifs et des lignes de services. Il en résulte un meilleur plan de financement pluriannuel 2004-2007, qui permettra au PNUD de répondre avec plus de souplesse aux besoins des pays de programme;

3. *Approuve* le plan de financement pluriannuel 2004-2007 figurant dans le document DP/2003/32, en prenant en compte les observations formulées par les États Membres, y compris celles qui concernent la nécessité d'utiliser une terminologie conforme à celle des grandes conférences et sommets des Nations Unies et l'importance d'une programmation qui soit déterminée par les pays;

4. *Réaffirme* que le plan de financement pluriannuel doit devenir le principal document de politique, de même qu'une ressource stratégique et un instrument de gestion;

5. *Considère* que la bonne exécution du plan de financement pluriannuel est liée à l'obtention du niveau de recettes prévues ainsi qu'à leur utilisation efficace

dans le cadre de stratégies de développement prises en charge par les pays, et prie le PNUD de lui faire rapport sur ce point;

6. *Réaffirme* sa décision 2002/18 fixant un objectif annuel de financement de 1,1 milliard de dollars et invite tous les pays à contribuer à la réalisation de cet objectif;

7. *Se félicite* de la place accordée aux objectifs de développement du Millénaire⁴, en particulier à ceux qui concernent la réduction de la pauvreté, qui sont clairement reconnus comme étant l'assise de toutes les activités du PNUD, et souligne qu'il est important d'adopter une approche équilibrée en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

8. *Constate* le rôle qu'assume le PNUD en tant que coordonnateur résident du système de développement des Nations Unies au niveau des pays;

9. *Demande instamment* au PNUD de renforcer son soutien aux cadres et aux priorités de développement nationaux, notamment en développant les partenariats, et souligne qu'il est important de renforcer les capacités en vue de promouvoir un développement efficace;

10. *Encourage* le PNUD à intensifier la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'élimination de la pauvreté et à promouvoir la croissance et le développement soutenu de tous les pays en développement;

11. *Demande à nouveau* que les besoins spécifiques des pays les moins avancés soient pris en considération dans le cadre de l'exécution du plan de financement pluriannuel 2004-2007;

12. *Reconnaît* la nécessité d'améliorer, dans le cadre du plan de financement pluriannuel et sur la base d'indicateurs de résultats, les mécanismes de notification, notamment sur les questions relatives à l'égalité des sexes et les autres questions intersectorielles, et prie le PNUD de présenter des propositions à cette fin lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration de janvier 2004;

13. *Invite* le PNUD à continuer de resserrer les liens entre le plan de financement pluriannuel, le budget d'appui biennal et les arrangements de programmation.

12 septembre 2003

2003/25

Activités d'évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2002 (DP/2003/33);

2. *Accueille favorablement* ce rapport candide et analytique;

⁴ Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

3. *Se félicite* de la prise en compte des enseignements tirés des évaluations précédentes pour l'établissement du deuxième plan de financement pluriannuel 2004-2007 (DP/2003/32);

4. *Réaffirme* sa décision 2002/19 relative au rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation 2001, en particulier son paragraphe 9, et encourage ainsi les activités du PNUD qui visent à promouvoir des partenariats avec les administrations nationales pour développer les capacités d'évaluation;

5. *Souligne* l'importance d'utiliser des indicateurs qui soient établis avec l'entière participation des autorités nationales et approuvés par les organes intergouvernementaux pertinents;

6. *Accueille avec satisfaction* le partenariat sur le développement des capacités d'évaluation et les autres partenaires du développement qui oeuvrent à renforcer les capacités nationales d'évaluation, et notamment la coopération établie dans le cadre de l'Association internationale de l'évaluation du développement et du Groupe de travail interorganisations sur l'évaluation;

7. *Prie* le PNUD de développer l'évaluation des questions stratégiques et intersectorielles, comme par exemple le rôle du PNUD dans le processus de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et dans les questions liées à l'égalité des sexes;

8. *Engage* le PNUD à poursuivre ses travaux visant à relier l'élaboration des politiques et les activités opérationnelles et souligne la nécessité de continuer à développer le processus qui permet de tirer des enseignements de l'expérience, en particulier au niveau des pays;

9. *Se félicite* de l'accent mis sur l'approfondissement d'une culture des résultats au sein du PNUD et d'une culture du savoir et de l'apprentissage en vue de la prise de décision;

10. *Invite* le PNUD à continuer de renforcer ses capacités d'évaluation internes;

11. *Demande instamment* au PNUD de présenter à l'avenir des rapports d'évaluation plus complets sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, sur les Volontaires des Nations Unies et sur le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU);

12. *Invite* le PNUD à prendre en compte la Réponse de la direction à l'évaluation du rôle du PNUD dans le processus du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DP/2003/35) dans les activités liées à la stratégie et prie l'Administrateur de lui faire un rapport sur cette question, assorti de recommandations, à sa première session ordinaire de 2004.

12 septembre 2003

2003/26

**UNOPS : prévisions budgétaires révisées
pour l'exercice biennal 2002-2003, projet de budget
pour l'exercice biennal 2004-2005, et rapport
sur le montant de la réserve opérationnelle**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003, sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 et sur le montant de la réserve opérationnelle (DP/2003/38), ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires du Bureau pour l'exercice biennal 2004-2005 (DP/2003/39);

2. *Approuve* : a) les prévisions budgétaires révisées d'un montant de 90,7 millions de dollars pour l'exercice budgétaire 2002-2003 ; b) le projet de budget d'un montant de 87 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005; et c) les effectifs proposés pour l'exercice biennal 2002-2003.

12 septembre 2003

2003/27

**Examen indépendant du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport final sur l'examen indépendant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2003/40) et du rapport sur l'examen indépendant du modèle d'activité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et de questions connexes – observations du Directeur (DP/2003/CRP.19);

2. *Constate avec préoccupation* qu'en dépit de l'augmentation des recettes attendues vers la fin de l'année 2003, les prévisions de recettes pour 2004 restent inférieures au montant nécessaire pour assurer la viabilité financière de l'UNOPS et invite le Directeur exécutif à focaliser son attention sur l'élargissement du portefeuille de projets, ainsi qu'il en a exprimé l'intention, et à cette fin, à analyser notamment les possibilités de nouer des relations de travail avec de nouveaux partenaires;

3. *Rappelle* l'engagement pris par le Secrétaire général d'inciter les entités des Nations Unies à avoir recours aux services de l'UNOPS (document DP/2002/CRP.5);

4. *Appuie* les modalités proposées par le Directeur exécutif dans le document DP/2003/CRP.19 en ce qui concerne les mesures à prendre immédiatement pour s'attaquer aux problèmes les plus pressants qui se posent aujourd'hui au Bureau et accueille favorablement l'intention du Directeur exécutif d'opérer immédiatement un certain nombre de changements internes;

5. *Prie* le Directeur exécutif de l'UNOPS d'élaborer, en consultation avec le Conseil d'administration, une réponse détaillée aux recommandations figurant dans le rapport sur l'examen indépendant (DP/2003/40) de sorte que le Conseil d'administration puisse l'examiner à sa première session ordinaire de 2004;

6. *Note* que la question essentielle de la viabilité à long terme de l'UNOPS est liée à des considérations plus vastes, telles que la vision, le mandat et la gouvernance, dont le Conseil d'administration devra traiter en consultation avec l'UNOPS et avec toutes les parties prenantes concernées, estime nécessaire que cette discussion se déroule parallèlement à la mise en oeuvre de la réforme interne et prie le Directeur exécutif de s'employer à ce que cette consultation élargie ait lieu dès que possible;

7. *Prie* le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2004 sur la stratégie appliquée en vue d'élargir le portefeuille de projets et sur les progrès réalisés en matière de changements internes; de présenter un calendrier et un budget détaillé, de préciser les critères de suivi des progrès réalisés et les moyens de financer les coûts du processus de changement; et de faire rapport sur le processus de consultation élargi décrit au paragraphe 6 ci-dessus.

12 septembre 2003

2003/28

Fonds des Nations Unies pour la population : projet de budget d'appui biennal 2004-2005

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le projet de budget d'appui biennal du Fonds des Nations Unies pour la population, établi pour l'exercice 2004-2005, contenu dans le document publié sous la cote DP/FPA/2003/11,

1. *Approuve* des crédits d'un montant brut de 169,6 millions de dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, soit 14,6 millions de dollars, viendront en déduction du montant net des crédits à ouvrir, qui s'élèvent donc à 155 millions de dollars, ventilés comme suit :

Budget d'appui biennal 2004-2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	86 577,1
Siège	29 180,9
Total partiel	115 758,0
Gestion et administration de l'organisation	53 802,6
Montant total des crédits ouverts	169 560,6

<i>À déduire</i> : Montant estimatif des recettes	(14 600,0)
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	154 960,6

2. *Autorise* la Directrice exécutive du FNUAP à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit sur laquelle le virement est effectué;

3. *Autorise* l'inscription de dépenses extrabudgétaires additionnelles d'un montant maximum de 3,8 millions de dollars au titre de la mise en oeuvre du projet sur la planification des ressources de l'entreprise.

10 septembre 2003

2003/29

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2003

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'au cours de sa seconde session ordinaire de 2003, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de la session ordinaire de 2003 (DP/2003/L.3 et Corr.1);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2003 (DP/2003/25);

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2004 :

Première session ordinaire :	23-30 janvier 2004
Session annuelle :	14-25 juin 2004 (Genève)
Seconde session ordinaire :	20-24 septembre 2004

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2002/22 du 12 septembre 2003 sur le budget d'appui biennal (PNUD) 2004-2005;

Adopté la décision 2003/23 du 10 septembre 2003 sur le Budget d'appui biennal 2004-2005 du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

Pris note de l'examen annuel de la situation financière en 2002 (DP/2003/27);

Pris note des informations détaillées sur l'examen annuel de la situation financière, 2002 (DP/2003/27/Add.1);

Pris note du Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur le projet de budget biennal pour l'exercice 2004-2005 (DP/2003/29);

Pris note du rapport sur les informations concernant les dépenses engagées par les organismes des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2002 (DP/2003/30 et DP/2003/30/Add.1);

Pris note du rapport sur les mesures supplémentaires nécessaires pour assurer la sécurité du personnel et des installations du PNUD (DP/2003/CRP.20);

Point 3

Fonds d'affectation spéciale thématiques

Pris note du rapport sur les fonds d'affectation spéciale thématiques (DP/2003/31);

Point 4

Plan de financement pluriannuel

Adopté la décision 2003/24 sur le deuxième plan de financement pluriannuel, 2004-2007 (DP/2003/32);

Point 5

Activités d'évaluation

Adopté la décision 2003/25 du 12 septembre 2003 sur les activités d'évaluation du PNUD;

Pris note du rapport sur l'évaluation des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire en matière de développement – résumé analytique (DP/2003/34);

Pris note de la réponse apportée par la direction à l'évaluation du rôle du PNUD dans l'établissement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DP/2003/35);

Pris acte d'une note de l'Administrateur sur le rapport sur l'évaluation des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire en matière de développement (DP/2003/41);

Point 6

Programmes de pays et questions connexes

Pris note des projets de descriptif des programmes de pays ci-après ainsi que des observations formulées sur ces projets :

Projet de descriptif du programme de pays concernant la République centrafricaine	(DP/DCP/CAF/1)
Projet de descriptif du programme de pays concernant la République du Congo	(DP/DCP/PRC/1)
Projet de descriptif du programme de pays concernant la Sierra Leone	(DP/DCP/SLE/1)

Projet de descriptif du programme de pays concernant la Lituanie	(DP/DCP/LIT/1)
Projet de descriptif du programme de pays concernant la Pologne	(DP/DCP/POL/1 et Corr.1)

Approuvé la prorogation, pour un an, du cadre de coopération relatif au Pérou (DP/2003/37/Rev.1);

Pris acte de la prorogation, pour un an, des cadres de coopération relatifs à la Bosnie-Herzégovine et au Chili (DP/2003/37/Rev.1);

Pris acte de la note de l'Administrateur sur l'assistance du PNUD à l'Afghanistan (DP/2003/36);

Pris note du rapport oral sur l'assistance du PNUD au Myanmar;

Point 7

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2003/26 du 12 septembre 2003 sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003 de l'UNOPS, son projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005, et le rapport sur le montant de la réserve opérationnelle;

Adopté la décision 2003/27 du 12 septembre 2003 sur l'examen indépendant de l'UNOPS;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget biennal 2004-2005 (DP/2003/39);

Pris note du rapport sur l'examen indépendant du modèle d'activité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et de questions connexes (DP/2003/CRP.19);

Débat consacré au FNUAP

Point 8

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2003/28 du 10 septembre 2003 sur le projet de budget d'appui biennal 2004-2005 du Fonds des Nations Unies pour la population;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions du FNUAP concernant son budget d'appui pour l'exercice biennal 2004-2005 (DP/FPA/2003/12);

Pris note du rapport annuel sur la situation financière 2002 (DP/FPA/2003/13);

Point 9

FNUAP : programmes de pays et questions connexes

Pris note des projets de descriptif des programmes de pays ci-après :

Projet de descriptif du programme de pays concernant le Lesotho	(DP/FPA/DCP/LSO/4)
Projet de descriptif du programme de pays concernant la République du Congo	(DP/DCP/FPA/COG/3)
Projet de descriptif du programme de pays concernant la Sierra Leone	(DP/DCP/FPA/SLE/3)
Projet de descriptif du programme de pays concernant l'Équateur	(DP/FPA/DCP/ECU/4)

Point 10

Questions diverses

Tenu une consultation officielle commune du PNUD, du FNUAP et d'UNIFEM sur les femmes, la paix et la sécurité;

Tenu des consultations officielles sur la stratégie du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU);

Tenu des réunions d'information officielles sur l'Afghanistan;

FNUAP

Tenu des consultations officielles sur le cadre de financement pluriannuel 2004-2007 et sur le programme multinational 2004-2007.

12 septembre 2003

Projet de plan de travail Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP

Première session ordinaire de 2004 (New York, 23-30 janvier 2004)

<i>Jour/date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Vendredi 23 janvier		
10 heures à 13 heures; 15 heures à 18 heures	1	Réunion du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP – Élection du Bureau du Conseil d'administration pour l'année 2004 Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM Thèmes : – Simplification et harmonisation – VIH/sida – Sécurité du personnel des Nations Unies – À établir
Lundi 26 janvier		
10 heures à 13 heures 15 heures à 18 heures		Suite de la réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM
Mardi 27 janvier		
10 heures à 13 heures	1	Suite de la réunion du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP Questions d'organisation – Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail – Adoption du rapport de la seconde session ordinaire de 2003 – Adoption du plan de travail annuel 2004 du Conseil d'administration
		Débat consacré au FNUAP
	11	Cadre de financement pluriannuel – Cadre de financement pluriannuel, 2004-2007
15 heures à 18 heures	11	Cadre de financement pluriannuel (<i>suite</i>) – Cadre de financement pluriannuel, 2004-2007
	10	Programmes de pays et questions connexes – Programme multinational, 2004-2007 – Approbation des documents de programme de pays

<i>Jour/date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mercredi 28 janvier		
10 heures à 13 heures		Débat consacré au PNUD
		– Déclaration de l'Administrateur
	4	Cadre de financement pluriannuel
		– Propositions relatives au mécanisme de notification
	5	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)
		– Stratégie et plans d'activité d'UNIFEM, 2004-2007
15 heures à 18 heures	7	Fonds d'équipement des Nations Unies
		– Rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget 2003
		– Rapport du Directeur exécutif sur le processus de gestion du changement
Jeudi 29 janvier		
10 heures à midi	3	Évaluation
		– Réponse de la Direction à l'évaluation des rapports sur les objectifs de développement du Millénaire
		– Recommandations relatives aux activités du PNUD relatives aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans le contexte de la réponse de la Direction à l'évaluation du rôle du PNUD dans le processus d'établissement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
	2	Coopération technique entre pays en développement
		– Troisième cadre de coopération technique entre pays en développement
Midi à 13 heures		Consultations officieuses
15 heures à 18 heures	6	PNUD : programmes de pays et questions connexes
		– Approbation des documents de programme de pays
		– Rapport de la mission d'évaluation qui s'est rendue au Myanmar
		– Prorogations des cadres de coopération avec les pays
Vendredi 30 janvier		
10 heures à 13 heures		Débat consacré au PNUD et au FNUAP
	8	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2001-2002

<i>Jour/date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
		<ul style="list-style-type: none"> – PNUD : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2001-2002 – FNUAP : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2001-2002 – UNOPS : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2001-2002
	9	Rapport au Conseil économique et social <ul style="list-style-type: none"> – PNUD : Rapport au Conseil économique et social – FNUAP : Rapport au Conseil économique et social
15 heures à 18 heures	12	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> – Décisions en suspens
	1	Questions d'organisation

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2003

(Les mandats viennent à expiration le dernier jour de l'année indiquée)

États d'Afrique : Cap-Vert (2005); Comores (2004); Djibouti (2003); Gabon (2003); Mauritanie (2003); Mozambique (2003); République démocratique du Congo (2003); Tunisie (2005).

États d'Asie et du Pacifique : Chine (2003); Inde (2005); Iran (République islamique d') (2003); Népal (2005); Pakistan (2004); Philippines (2003); Yémen (2004).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (2004); El Salvador (2005); Équateur (2003); Pérou (2004); Uruguay (2005).

États d'Europe orientale : Bulgarie (2003); Fédération de Russie (2005); République tchèque (2004); Roumanie (2004).

États d'Europe occidentale et autres États : Allemagne (2003); Australie (2005); Canada (2004); États-Unis d'Amérique (2004); Finlande (2003); France (2003); Italie (2005); Japon (2005); Norvège (2005); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2004); Suède (2003); Suisse (2004)

04-25256 (F) 220404 230404

